

PROVINCIALE

Enfe

D'Errico

1670

MATERA

U. STIGLIANI,

BIBLIOTECA

2160

4883

L'ESPION ANGLOIS,

O U

CORRESPONDANCE SECRETE

ENTRE

MILORD ALL'EYE

ET

MILORD ALL'EAR.

Singula quæque notando. Hor.

Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME PREMIER.



A LONDRES,

Chez JOHN ADAMSON.

MDCCCLXXXIV.

LETTRES

Contenues dans ce premier Volume.

A	VERTISSEMENT.	Page v
LETTRE	de Milord ALL'EYE à Milord ALL'EAR.	1
PROSPECTUS	d'un nouveau JOURNAL, intitulé : L'OBSERVATEUR HOLLANDOIS A PARIS.	6
L'OBSERVATEUR	HOLLANDOIS A PARIS.	8
LETTRE I.	Sur le Roi & la famille Royale.	Ibid.
LETTRE II.	Sur les Ministres & le Chancelier.	50
LETTRE III.	Des Etats, des Parlemens, Chambres des Comptes, Cours des Aides & autres Cours souveraines, ou Tribunaux du Royaume.	90
LETTRE IV.	Sur les Princes du Sang, les Ducs, la Noblesse, &c.	135
LETTRE V.	Sur le Clergé.	182
LETTRE VI.	Sur le Tiers-Etat.	231
L'ESPION	ANGLOIS.	275
LETTRE I.	Sur les Economistes, sur M. Turgot, sur la nouvelle législation concernant le commerce des grains, & sur les émeutes.	Ibid.
LETTRE II.	Sur le Sacre de Louis XVI, sur les monumens & écrits qui ont paru à cette occasion.	320
LETTRE III.	Sur la retraite de M. le Duc de la Trilliére; sur la Marquise de Langeac, & sur l'élévation de M. de Malesherbes au ministère.	361

LETTRE IV. *Sur la maladie singuliere d'un Curé.*

RELATION de cette maladie singuliere , arrivée à M. Blanchet , pour avoir gardé une continence trop parfaite.

LETTRE V. *Suite de ce mémoire.*

375

377

394

Fin de la Table.

AVERTISSEMENT

DES

LIBRAIRES ANGLOIS.

C'EST à l'infidélité du Secrétaire de Milord All'Ear que nous devons la découverte du manuscrit que nous donnons au Public. Il s'en doute : cela se pratique toujours ainsi , & tout avertissement à cet égard seroit inutile. Mais, ce qu'il est plus essentiel de lui apprendre, c'est que, soit que Milord change ou non de Secrétaire, soit qu'il fasse enfermer, pendre, rouer, empaler ce confident , il n'en fera pas mieux servi, & nous espérons (pour ne pas dire nous sommes certains) que le vol se renouvellera tous les ans en notre faveur. Nous en ferons à l'instant part à nos Lecteurs, & ils

vj AVERTISSEMENT.
l'accueilleront sûrement, car le lar-
cin donne un grand relief aux ou-
vrages, n'eussent-ils que ce mérite!
Notre réflexion dénigrante ne peut
pas tomber sur celui-ci : nous l'a-
vons adopté, & nous souhaitons
que ce choix soit ratifié par nos
compatriotes.



A V I S

LES hostilités entre la Grande-Bretagne & la France, survenues à l'occasion des secours fournis par celle-ci aux colonies révoltées de la première, ont ranimé le zèle patriotique de Milord All'Eye, toujours caché dans la capitale de nos ennemis jurés. Comme ce Seigneur a été assez heureux pour faire de nouvelles découvertes, principalement sur ce qui concerne la marine Françoisë & celle de l'Espagne, nous nous empressons d'en faire part au Public, en lui présentant une nouvelle édition refondue & fort augmentée de

cette correspondance , aussi intéressante qu'amusante , qui paroît actuellement sous son véritable titre , celui de l'ESPION ANGLOIS.



LETTRES

LETTRES

POLITIQUES,

CRITIQUES ET AMUSANTES.

LETTRE

De Milord ALL'EYE à Milord ALL'EAR.

Paris, le 1 Décembre 1775.

Vous connoissez déjà la France , Milord , & par les descriptions que vous en avez lues en grande quantité , & par plusieurs voyages que vous y avez faits vous même. Mais les descriptions toujours vagues , infidèles & contradictoires , ne peuvent guere instruire que du physique d'un pays , de ses monumens , de ses usages & coutumes invariables , en un mot , de tout ce qui concerne la constitution intérieure ; & vous y êtes resté trop peu de tems à chaque fois pour l'avoir examiné en Philosophe , c'est-à-dire , pour en étudier l'administration & les mœurs. D'ailleurs le François est un peuple volage semblable au Protée de la Fable , dont il faut saisir & fixer sur le champ les formes fugitives. Vous croyez que mon séjour à Paris me pourra fournir plus d'occasions de seconder votre curiosité à cet égard. Vous savez que mon état & mes relations me mettent à portée de vous donner des vues plus sûres

Tome I.

A

& plus intimes sur une Nation si intéressante pour toute l'Europe & pour le monde entier. D'ailleurs, vous avez confiance en mon coup-d'œil, & en ma perspicacité. Je tranche le mot : vous me regardez comme propre à être votre *Observateur*. Quoique ce titre n'aïlle guere avec celui d'*Anglois*, je l'accepte, non comme un vil stipendiaire, mais parce que l'amitié annoblit tout.

Il est certain que nous ne savons rien, ou presque rien, à Londres, de ce qui se passe à Paris, tandis qu'on est exactement instruit dans cette dernière Capitale de tout ce qui a rapport à l'autre. C'est que je vois ici une multitude de Gazettes, Journaux, Ouvrages périodiques, Compilations de diverses especes, qui rendent compte, non-seulement de nos mouvemens politiques, militaires, civils, généraux ou particuliers, mais des détails intérieurs de notre vie privée, de nos Arts, de notre Littérature, lorsque chez nous, où il y a tant de papiers publics, on ne trouve pas une seule Gazette Française, & que les rédacteurs des nôtres, si avides en apparence des nouvelles d'une Nation rivale, ne les remplissent à cet égard que de faussetés, d'absurdités, de coqs-à-l'âne propres à rebuter les honnêtes gens, & ne peuvent être lues que par une populace ignare & grossiere.

Par Gazette Française, Milord, j'entends, non pas seulement une gazette écrite en françois, comme celles qui se composent à Amsterdam, à Leyde, à Cleves & en cent villes étran-

geres, invention qui manque même à Londres, mais une feuille regardant uniquement la France. Il est bien singulier que dans une Capitale, où l'on écrit tant & aussi librement, personne ne se soit avisé d'un projet aussi utile & aussi désirable! Si l'on regardoit les Gazettes en cette langue, citées ci-dessus, comme pouvant y suffire, jointes à la Gazette de France, on se tromperoit fort : quant à la dernière, on sait que c'est celle qui parle le moins de ce qui concerne la France, sinon des jours où la Famille Royale a été à la Messe ou au Sermon, des Présentations faites à la Cour, des Contrats de Mariage signés par le Roi, &c. Quant aux autres, outre qu'elles sont obligées de se partager entre les différens Etats dont elles doivent rendre compte, elles ont la fureur de s'introduire à Paris, & par conséquent sont réduites au silence ou à la flatterie sur une multitude d'objets, pour n'être pas proscrites.

C'est pour suppléer à la disette totale où vous êtes à Londres de Gazette Française, & à l'impuissance de celles qui vous parviennent, que je compte exécuter mon dessein. J'écrirai jour par jour ce que j'aurai vu, lu ou entendu de mémorable; &, en y ajoutant de courtes réflexions propres à mieux développer les faits, j'espère remplir mon engagement d'une façon plus satisfaisante que de toute autre manière. Je vous mettrai devant les yeux le Peuple chez lequel je vis, pour ainsi parler, toujours en mouvement. Vous en passerez en revue tour-à-tour les personnages remarquables dans tous les

genres , à mesure qu'ils seront sur la scene , & vous les apprécierez vous-même.

J'aurois désiré commencer ma Correspondance avec le nouveau Regne : mais encore que mon arrivée, postérieure de beaucoup en ce pays , m'ôte la possibilité de le faire , ce travail devient presque inutile , d'après un Livre qui me tombe sous la main & que vous avez sans doute à Londres. C'est un Journal du rétablissement de la Magistrature , en deux volumes , avec cette Epigraphe : *Aspice venturo latentur ut omnia faclo*. Il date du 10 Mai 1774 , jour de la mort de Louis XV , & finit à Pâques de la présente année , c'est-à-dire , qu'il embrasse entièrement la premiere époque du Regne de Louis XVI. Je remonterai en conséquence jusqu'au moment où il se termine , & je débute à la seconde époque , qui est celle des émeutes & du nouveau système concernant la législation des grains. Ainsi mon travail se trouve une suite naturelle du premier. Mais je ne me bornerai pas aux objets concernant la Politique , la Finance & la Magistrature : ils ne pourroient satisfaire qu'en partie votre immense curiosité , ou plutôt vos vues philosophiques , pour connoître l'intérieur d'une Nation qui ne se découvre jamais mieux que par le résultat des faits particuliers. Ainsi je n'aurai garde d'omettre les anecdotes , aventures , historiettes de la Cour ou de la Ville , & les notices concernant les Arts , les Sciences & la Littérature.

Pour Introduction , peut-être faudroit-il vous tracer un Tableau de la Cour , du Ministère

& de l'Administration actuelle. Malheureusement je ne suis pas encore assez initié dans ces matieres délicates & exigeant un spéculateur profond & délié. Je puis pourtant y suppléer en partie , en vous faisant part d'un manuscrit que m'a communiqué un Seigneur Russe , & dont voici l'anecdote.

Son titre est l'*Observateur Hollandois*. Il avoit été entrepris à la fin de 1773 , & vous en connoîtrez le motif par le *Prospectus* qu'il m'a fait voir aussi , & qui précède. Ce Prospectus très-répandu alarma le Ministère inquiet & soupçonneux d'alors. Il intrigua pour arrêter la publication de l'ouvrage. Il en défendit sévèrement l'introduction en France , avant même qu'il parût , avant de pouvoir en juger en connoissance de cause. Les Auteurs , dégoûtés de ces contradictions , crurent plus prudent de ne pas commencer. Mais tout perça , & le premier Manuscrit , contenant une Introduction pareille à celle que je voudrois vous donner , ayant été recherché par différens Etrangers de distinction , on en a eu des copies. Cette description de la vieille Cour , où l'on remarque déjà les espérances fondées sur l'Héritier présomptif , vous fera connoître du moins le point dont est parti le Gouvernement d'aujourd'hui , & en prenant le contre-pied de ce qui se passoit dans ce tems-là , & comme le revers du tableau , vous serez aussi exactement instruit que si je vous présentois directement l'esquisse que vous souhaiteriez.

P R O S P E C T U S

D'un nouveau Journal intitulé :

L'OBSERVATEUR HOLLANDOIS A PARIS.

« **P**RESQUE tous les peuples de l'Europe ont éprouvé dans leur Constitution Politique des révolutions qui ont nécessairement influé, plus ou moins, sur leurs principes, leurs mœurs, leurs usages, leur façon d'être. La Nation Française, malgré la stabilité des fondemens de sa Monarchie, la plus ancienne du monde, n'a point été exempte de pareils changemens : elle a eu ses tems de crise, ses secousses, ses guerres civiles, semblable à la Planette où nous sommes, qui, mue par un mouvement composé, tourne sans cesse sous un aspect différent. Outre la cause commune de mutation avec les autres Peuples, elle a dans sa vivacité, dans sa légèreté habituelle, une raison essentielle de ne s'offrir jamais sous le même point de vue. Pour conserver sa véritable effigie (qu'on nous passe ce terme énergique) il faut la renouveler souvent, à-peu-près comme dans les monnoies, chaque lustre on refrappe celle du Prince, dont la différence ne présente, à certains périodes, que des nuances presque imperceptibles, & de très-marquées à d'autres, sur-tout s'il arrive une surabondance de santé, ou une altération considérable dans l'économie animale du Souverain. »

« Ce n'est donc pas à notre *Observateur* une entreprise téméraire, ou vaine, ou fastidieuse, de vouloir peindre de nouveau les François, malgré les excellens Ouvrages que nous avons sur ce sujet. Il a choisi une époque d'autant plus favorable, qu'il vient de s'opérer chez ce Peuple une de ces grandes révolutions, dont, avec un nouvel ordre de choses, il résulte à coup sûr un nouvel ordre d'individus. »

« D'ailleurs il est *Hollandois*, c'est-à-dire, qu'il aura sa manière propre de voir & de sentir; qu'en retraçant les mêmes objets, il leur pourra trouver encore une face neuve, & les diversifier par sa couche libre & républicaine. »

« Il donne à sa Correspondance la forme de *Journal*, parce que la position la meilleure pour peindre une Nation, c'est de la peindre en mouvement, sans lui en donner aucune, de les étudier, de les représenter toutes, & que dans une continuité de tableaux de cette espèce, il est impossible de ne pas saisir l'ensemble de son génie. »

« Ainsi cet Ouvrage, par essence, ni Politique, ni Moral, ni Littéraire, ni Historique entièrement, fera cela tour-à-tour & peut-être à la fois; il changera comme la Nation mobile dont il doit traiter. L'auteur se tournera avec elle vers les objets, à mesure qu'ils l'affecteront; il parlera des matières de Religion & de Philosophie, des Finances, du Commerce, des Arts, des Spectacles, des Actrices, des Courtisannes, suivant qu'ils seront l'entretien du jour; il enrichira, le plus qu'il lui sera

possible, son Porte-Feuille d'Anecdotes graves ou galantes, pour les reverfer au fein de fes Compatriotes. »

» Le François se plaint depuis quelque tems de ne plus rire, l'*Observateur* espere lui trouver encore des momens de gaité, le prendre sur le fait, & lui en procurer d'autres, en les lui rappelant. »

» Avant d'entrer dans les détails particuliers dont il doit s'occuper, il a cru convenable de former, d'abord, un tableau général de l'état où il a trouvé le Royaume : introduction à son *Journal* d'autant plus curieuse, que ce sera par la suite un point d'appui dont le Lecteur pourra partir pour faire sa comparaison. »

L'OBSERVATEUR HOLLANDOIS

A P A R I S.

Homunculi quanti sunt... recogito. PLAUT.

LETTRE PREMIERE.

Sur le Roi & la Famille Royale.

J E n'ai pu, jusqu'à présent, mon cher Compatriote, tenir ma promesse de vous entretenir sur le Peuple aimable & changeant chez lequel je vis. Absolument neuf dans ce pays-ci, il a fallu me mettre au fait, étudier & amasser des matériaux. Maintenant que je suis en fonds, j'en ai suffisamment pour ne pas laisser languir notre Correspondance, & j'entre en matiere.

Vous voyez par le lieu d'où je date ma Lettre, que je suis à la Cour. Je ne m'étendrai pas sur le château de Versailles, je vous renvoie aux descriptions multipliées qu'on en trouve dans quantité d'ouvrages. Je vous ajouterai seulement qu'on est frappé de surprise, en voyant cet amas de richesses qu'il renferme, équivalent à toutes celles de certains Etats. Mais quelle a été mon indignation au récit des sommes immenses qu'il a coûtées ? On sait que Louis XIV en fut tellement effrayé, qu'il fit jeter au feu tous les Mémoires, pour qu'il n'en restât aucun vestige. La tradition porte qu'ils se montoient à douze cents millions. Ce calcul vous paroîtra moins absurde, en apprenant que celui de la Chapelle seule est de douze millions, & cette Chapelle n'est pas en effet la centieme partie de la dépense. Qui le croiroit cependant ? Ce superbe Palais, m'a-t-on dit, qui n'avoit pas quatre-vingt ans, depuis long-temps tomboit en ruine, étoit étayé de toutes parts, lorsqu'on en a commencé les réparations : il s'agit de reconstruire une aîle entiere sur un plan neuf. (a) Il y a déjà quelques années qu'on y travaille, & l'ouvrage s'avance peu, parce que l'Entrepreneur (b) a déclaré qu'il ne mettroit d'ouvriers qu'autant qu'on lui four-

(a) Il est question de refaire la façade du côté de l'avenue sur de nouveaux dessins du Sr. Gabriel. Cela ne s'exécutera qu'à mesure que les Bâtimens auront besoin d'être réparés...

(b) Le Sr. la Goupilliere.

niroit des fonds pour les payer. Il les multiplie , ou les retire , ou suspend tout-à-fait , à mesure que l'argent coule , diminue ou se tarit. Peut-être aujourd'hui que M. le Contrôleur général a réuni la Direction générale des Bâtimens à son Ministère , cela ira-t-il plus vite ?

L'objet de mon voyage ici étoit de voir le Roi & la Famille Royale. *Ab Jove principium.* Je voulois envisager de près ce Monarque, il y a trente ans , aussi grand & plus aimé que son Ayeul , dont le Regne occupera toujours une place distinguée dans l'histoire , par sa durée , sa variété , par cette foule incroyable d'événemens qu'il rassemble , & qu'on rencontre à peine dans une longue dynastie de Princes. Pour mieux contempler cette auguste Famille , j'ai assisté au *grand couvert*. C'est un souper de cérémonie où elle se rassemble à certains jours de la semaine (c) , & je me suis rappelé ces vers de M. de Voltaire :

On fait tristement grande chère ,
Sans dire & sans écouter rien ,
Tandis que l'hébéte vulgaire
Vous assiege & vous confidere ,
Et croit voir le souverain bien.

Le lendemain , tandis que M. Hor**** avec qui j'avois fait le voyage de Versailles , étoit allé chez les Ministres , je fus promener dans le Parc & me livrer à toutes les rêveries que me suggéroit le spectacle confus des choses que

(c) Ordinairement le Dimanche.

je voyois. Je m'enfonçois le long du Canal , lorsqu'un Seigneur distingué par les marques d'honneur dont il étoit décoré , m'arrête , témoigne sa surprise de me rencontrer , m'appelle par mon nom & me comble de politesses. Je reconnois bientôt M. le Comte de M***** que j'avois eu l'honneur de recevoir en Hollande , & qui avoit eu la bonté d'en conserver quelque reconnoissance. Après les premiers complimens , je lui fais part de la curiosité qui m'avoit attiré , & le prie de me satisfaire sur beaucoup de questions. Il me répond très-obligamment : » mais , ajouta-t-il , revenons , entrons dans un bosquet. Un mot lâché indiscretement en ces lieux peut être très-funeste. » Je le suis alors , & nous étant mis à couvert des curieux & des jaloux , nous eûmes une conversation très-intéressante , que je ne puis mieux vous rendre qu'en rapportant notre Dialogue même , que j'écrivois sur mes tablettes à mesure. Je désignerai M. le Comte de M***** sous le nom de *Courtisan* , & moi sous celui de *l'Observateur*. C'est lui qui me questionna le premier.

LE COURTISAN.

Eh bien ! que dites-vous de la personne du Roi ?

L'OBSERVATEUR.

La Majesté est peinte sur son front. Si le Trône s'accordoit à la figure , certainement on l'eût démêlé dans la foule ; mais je n'aime pas ce teint bilieux que je lui ai remarqué.

LE COURTISAN.

Ce n'est rien. Il est habitué à faire beaucoup d'exercice : toutes les fois qu'il est plusieurs jours sans chasser, la bile le surmonte. Il a une maladie plus grande : c'est l'ennui qui le poursuit, qui l'oblige d'être toujours en mouvement, & qui lui fait prendre ce train de vie errante dans le cercle étroit d'une douzaine de maisons de plaisance, qu'il parcourt successivement.

L' O B S E R V A T E U R.

Mais j'ai trouvé plus que de l'ennui sur cette face auguste ; elle m'a paru enveloppée de nuages ; j'ai cru y démêler des soucis cuisans.

LE COURTISAN.

Eh ! mon ami, c'est la destinée des Rois. Celui-ci est comme cela depuis trois ans.

L' O B S E R V A T E U R.

Comment ? c'est l'époque d'où, selon ses adulateurs, il commence à l'être ! N'ai-je pas lu quelque part qu'enfin *on lui a tiré sa Couronne du Greffe du Parlement ?* (d) Ne fait-il pas tout ce qu'il veut aujourd'hui ?

LE COURTISAN.

Plût à Dieu ! que sa volonté n'est-elle notre loi suprême ! Nous serions trop heureux.

L' O B S E R V A T E U R.

Expliquez-moi cela, je vous prie. Nous autres Républicains ne concevons de bonheur que

(d) Expression de M. de Voltaire.

sous le despotisme de la Loi, & non sous celui d'un homme.

LE COURTISAN.

Votre principe est juste. Je ne parle que relativement à notre Roi actuel, le plus doux des Princes, le plus affable des maîtres, le plus honnête homme de son Royaume.

L' O B S E R V A T E U R.

Votre Roi ne veut que le bien ; il peut tout ce qu'il veut, & cependant depuis que je suis à Paris, je n'entends que critique du Gouvernement, plaintes contre l'Administration, contre les abus d'Autorité. On ne parle que d'injustices, de vexations, d'oppressions. Il ne fait donc pas tout cela ?

LE COURTISAN.

Il le fait, mais il en ignore le remède. Des brouillons ont tellement bouleversé tout, qu'on ne voit pas par où sortir de l'effroyable dédale où ils nous ont embarrassés.

L' O B S E R V A T E U R.

Pourquoi le Maître s'est-il servi de ces brouillons ? Comment les garde-t-il ?

LE COURTISAN.

S. M. a là-dessus un principe qui part d'une profonde connoissance du cœur humain, d'une philosophie raisonnée & réfléchie, mais étendue trop loin. Elle est persuadée qu'elle n'est entourée que de fripons, qu'un honnête homme ne voudroit pas venir à la Cour, ou que, s'il y étoit, il s'en retireroit bientôt, en forte

qu'elle trouve indifférent de choisir tel ou tel Ministre : & comme elle est facile , elle se prête à nommer celui que l'intrigue pousse auprès d'elle. Elle a seulement une politique là-dessus, c'est que nécessité de confier les rênes du Gouvernement à d'autres mains que les siennes, il ne faut pas leur laisser prendre trop d'ascendant. Entourée d'hommes à passions dangereuses pour l'Etat, elle en tourne une partie contre eux-mêmes : elle a soin de soutenir toujours deux cabales entre eux, qui s'observent, se surveillent, & défendent son autorité en la divisant suivant l'histoire de son Pagne, & vous verrez que depuis la mort du Cardinal de Fleuri, telle a été la politique du Roi.

L' O B S E R V A T E U R.

D'après la triste vérité dont il est pénétré, elle seroit excellente, s'il maîtrisoit lui même à son tour ces ambitieux qui dominent sous lui.

L E C O U R T I S A N.

Et c'est ce qu'il ne fait pas. Son grand défaut, (car pourquoi le dissimuler ? il en a, sans doute.) son grand défaut, c'est de ne pouvoir soutenir long temps une grande contention d'esprit, de se fatiguer bientôt du travail, en outre il est facile, & cependant jaloux de son autorité. Pour concilier tout cela, lorsqu'un des deux partis devient trop puissant, que l'équilibre est absolument rompu, & qu'il a renversé l'autre, le suprême modérateur fait pencher la balance du côté du nouveau qui s'élève, jusqu'à ce que celui-ci ait à son tour

culbuté le plus puissant, & s'écroule sous un quatrième, qu'il favorise successivement.

L' O B S E R V A T E U R.

Cette manœuvre, excellente dans un petit Prince qui seroit obligé de suppléer à la force par la ruse, est mesquine, puérile, illusoire dans un grand Roi, qui d'un mot peut changer la face de son Etat.

L E C O U R T I S A N.

Et c'est ce mot qui lui coûte. Il est ennemi de tout ce qui est coup de violence, de rigueur, d'autorité.

L' O B S E R V A T E U R.

Il vient cependant d'en frapper un....

L E C O U R T I S A N.

Arrêtez ! Ce n'est pas lui : foyez d'abord persuadé qu'il a la judiciaire trop bonne.

L' O B S E R V A T E U R.

Comment ? Est-ce qu'il n'auroit pas assisté à un Conseil aussi important ? Est-ce que son avis ne fait pas loi ? Accordez-vous donc. Répondez à cette question que je vous ai faite plus haut.

L E C O U R T I S A N.

Vraiment, si le Roi prenoit une résolution déterminée, fixe, irrévocable, tout le Conseil se rangeroit bientôt de son côté. Mais sachez que S. M. ouvre toujours le meilleur avis, & qu'il n'est jamais suivi. Elle se défie tellement de ses propres lumières, qu'elle les abandonne à celles des Ministres qui l'entourent, & ce-

pendant elle n'est pas convaincue pour cela. Elle leur dit : prenez garde , vous allez faire une sottise ; vous verrez qu'il va arriver telle & telle chose ; qu'il faudra revénir , reculer , &c. Elle dit , & elle signe. Et l'on est tellement habitué à cette modestie , que l'on contrecarre son sentiment comme celui d'un particulier.

L' O B S E R V A T E U R .

Ce que vous m'observez du sens exquis de votre Prince , me rappelle le propos de certain Ambassadeur étranger , qui en revenant de France étoit émerveillé de l'intelligence du Monarque , & déclaroit lui en avoir reconnu plus qu'à aucun de ses Ministres en matière de Gouvernement.

L E C O U R T I S A N .

Ce n'est pas ici le lieu de vous développer les mystères de la grande Révolution dont vous me parlez ; mais soyez persuadé qu'elle a été opérée contre le sentiment intime du Roi , très-convaincu qu'elle ne pouvoit durer. Le désir seul de se mettre à l'abri des perpétuelles Remontrances du Parlement , de ne plus voir des robes noires continuellement à ses trousses , de ne plus entendre parler des malheurs de l'Etat , auxquels il ne connoît aucun remède , tableau effrayant qui ne sert qu'à l'affliger , l'a déterminé à se prêter aux moyens qu'on lui a suggérés , & dont on lui a dissimulé les inconvénients & les suites funestes. Comptez qu'il en a coûté beaucoup à son cœur , & que voilà la vraie source des soucis dont il vous a paru dévoré.

Il est certain que depuis lors ce Prince n'est point dans son alliette ordinaire , sur tout à mesure que le système s'est développé , & que pour soutenir le premier coup d'autorité , il en a fallu frapper de nouveaux , suivis encore par d'autres.

L' O B S E R V A T E U R .

Suivant ce que vous me dites , je vois que le caractère du Roi est bien peint dans les *Mémoires de Madame la Marquise de Pompadour*. Nous autres Etrangers , nous nous en défions comme tracé par l'adulation.

L E C O U R T I S A N .

Sans doute : cette femme le connoissoit bien , & vous pouvez ajouter foi à ce qu'elle dit. Elle n'a pas rapporté tout ce qu'elle en savoit & en pensoit. Mais tout ce qu'elle raconte est vrai.

L' O B S E R V A T E U R .

On dit que c'est elle qui l'a mis dans l'habitude d'avoir un pécule à part , un trésor , un porte-feuille.

L E C O U R T I S A N .

Le Roi a toujours eu le germe de cette passion , qu'on appelleroit avarice dans un particulier , mais qui n'est chez lui qu'un amour de l'or , de la possession , de la propriété. On rapporte que dès son enfance , Mad. de Ventadour , sa Gouvernante , lui fit là-dessus une leçon bien noble. Un jour que le jeune Monarque mangeoit en public , on lui avoit mis sur sa table des girandoles d'or neuves , qui attirent ses

regards & son admiration si excessive que cette Dame la lui reprocha : *Sire*, lui dit-elle, *il n'y a rien de beau en ce genre pour V. M.* Une autre fois, qu'en jouant il avoit laissé tomber un Louis & le ramassoit, elle lui fit connoître que cet or, une fois échappé de ses mains, ne devoit plus lui appartenir. Il possède très-bien tous les jeux ; il met à tous une combinaison rapide, beaucoup de graces & de légèreté : peut-être même joue-t-il trop bien pour un Souverain. On remarque en outre qu'il se plaît à gagner. Il a l'avidité inquiète d'un malheureux dont le sort dépend d'une carte ou d'un dez : il ne songe point à l'embarras où il va mettre la famille d'un Seigneur qu'il ruine à faire sa partie.

C'est ce goût excessif de propriété qui lui fait faire une distinction entre le Fisc public & sa Caisse particulière. Celle-ci est l'objet de ses complaisances. Outre un fonds effectif en numéraire, elle est composée de toutes sortes d'effets en papier, dont il aime l'agiotage, & pour lequel il a un Ministre *ad hoc*, qui est M. Bertin. Dans le tems des réductions faites sur les papiers royaux par nos divers Contrôleurs généraux, & sur-tout par M. l'Abbé Terrai, comme le Roi étoit dans le secret, il avoit grand soin de se défaire des siens avant que le coup fût frappé.

L' O B S E R V A T E U R.

N'ai je pas oui dire que lorsque le fils du Roi de Suede vint à Paris pour arranger l'af-

faire des Subsidés dus à son pere, le Trésor Royal étoit à sec ; votre Prince tira la somme du sien, & l'avança, à condition qu'elle lui seroit remplacée ?

LE COURTISAN.

Il y a beaucoup de traits semblables. C'est un esprit d'ordre qui veut que tout soit à sa place. La façon de voir de S. M. est telle à cet egard, qu'elle ne regarde point du tout comme siennes les dettes de l'Etat. Voici une anecdote, peu connue, mais très-vraie, entre vingt autres, qui vous en fournira la preuve.

» Il y a quelques années que le Curé de
 » S. Louis de Versailles, Paroisse du Roi, vint
 » à son lever, suivant le privilege qu'il en a :
 » S. M. toujours humaine, s'informe de l'état
 » des ouailles de ce Pasteur. Elle demande s'il
 » y a beaucoup de malades, de morts, de pau-
 » vres ? A cette dernière question, le Curé
 » pousse un grand soupir, répond qu'il y en a
 » beaucoup. Mais, repliqua-t-elle avec intérêt,
 » les aumônes ne sont-elles pas abondantes,
 » n'y suffisent-elles pas, le nombre des mal-
 » heureux est-il augmenté?... Ah ! oui, Sire...
 » Comment cela se fait-il, se recrie le Monar-
 » que ! d'où viennent-ils ?.... Sire, c'est qu'il
 » y a jusqu'à des Valets de pied de votre Mai-
 » son qui me demandent la charité.... *Je le*
 » *crois bien, on ne les paie pas*, dit le Roi avec
 » humeur. Il fait une pirouette, & rompt la
 » conversation, comme fâché d'apprendre ces
 » maux qu'il ne pouvoit soulager. Quelqu'un

„ qui, sans savoir la question, n'eût entendu
 „ que la réponse, auroit cru que le Roi par-
 „ loit des gens du Grand Seigneur ou de l'Em-
 „ pereur de la Chine. „ C'est une façon de voir
 singulière, qui s'allie chez lui avec le cœur le
 plus excellent. C'est ce que vous attesteront
 tous ceux qui ont l'honneur de le servir ou
 d'approcher de sa personne. Malgré cela, à l'en-
 tendre tenir certains propos, on jugeroit le con-
 traire quelquefois. Par exemple, il ne se fait pas
 une délicatesse de ménager le foible qu'ont pres-
 que tous les hommes de cacher leur âge, leur
 vieillesse, leurs infirmités. Il dit volontiers à un
 Courtisan : vous êtes bien vieux ; vous avez
 mauvaise mine ; vous mourrez bientôt. C'est un
 genre de Philosophie qui lui est propre, & qui
 lui permettroit d'écouter de sang froid les mê-
 mes réflexions, si quelqu'un osoit les lui faire.

L' O B S E R V A T E U R.

Mais on nous en a rapportées qui sont assez
 vigoureuses.

L E C O U R T I S A N.

Il y a sur tout celle du Duc de Coigny, qui
 auroit peut-être indisposé tout autre Prince.

„ Vous avez sûrement entendu parler d'un
 „ Auteur charmant, nommé le *Gentil Bernard*.
 „ Ce malheureux, usé de plaisirs & de débau-
 „ ches, ayant trop présumé de ses forces avec
 „ une femme, est tombé gravement malade ; il
 „ est resté dans une forte d'imbécillité, ou du
 „ moins la faculté de sa mémoire s'est tellement
 „ affoiblie chez lui, qu'il ne se souvient de

„ rien. Il est Secrétaire général des Dragons,
 „ & demeure à Choisi, chez le Duc de Coigny,
 „ qui en est Gouverneur. Le Roi, en causant,
 „ demanda à ce Seigneur des nouvelles du Poète
 „ en question. Le Duc lui rend compte de son
 „ état. Mais comment cela est-il venu, dit le
 „ Monarque ? --- Sire, c'est pour s'être trop
 „ amusé autrefois, & tout récemment pour avoir
 „ voulu faire le jeune homme. --- Oui, mais
 „ il est bien vieux, reprend-il... *Sire, il a un*
 „ *an plus que V. M.* „

L' O B S E R V A T E U R.

J'ai ouï conter un bon mot du Duc d'Ayen,
 aujourd'hui Duc de Noailles, preuve certaine
 que votre Roi a le courage d'entendre la vérité.
 Il me semble que c'est dans le tems de cette
 banqueroute de l'Abbé Terrai, qui se faisoit à
 coups d'Arrêts du Conseil. On en crioit un à
 Versailles : le Roi demanda ce que c'étoit.
Sire, répondit le Seigneur caustique, *c'est la*
grace de Billard (c) que l'on crie.

L E C O U R T I S A N.

Eh ! oui, Monsieur. Ce Prince a les meilleu-
 res qualités du monde. J'ai eu l'honneur d'être
 dans son intimité dès sa plus tendre enfance. Il
 faut qu'il ait le cœur bien fait, puisque depuis
 soixante ans les Courtisans n'ont pu l'endurcir.
 Imaginez-vous qu'il ne punit qu'avec la plus

(c) Mis au carcan quelque tems après pour ban-
 queroute frauduleuse.

grande peine. Que le Ministre le plus prévaricateur, il ne se renvoie qu'avec des ménagemens. On fait qu'il s'est relevé jusqu'à trois fois la nuit du jour où il a exilé le Duc de Choiseul, qu'il avoit déjà brûlé deux Lettres de cachet expédiées pour ce Seigneur. Il porte la sensibilité si loin, qu'il laisse jouir les disgraciés de leur faveur jusqu'au dernier instant; qu'il leur fait encore bonne mine lorsque le coup fatal est arrêté, & qu'il se refuse toujours à les voir, à recevoir leurs prières, dans la crainte, sans doute, que ses entrailles ne fussent trop émues, & que sa miséricorde ne fit tort à sa justice.

L' O B S E R V A T E U R.

Des hommes toujours portés à blâmer les Princes, reprochent au vôtre cette dissimulation qu'il a manifestée dès le commencement de son Règne.

L E C O U R T I S A N.

Oui, il est vrai qu'il se conduisit avec cette grande circonspection dans sa jeunesse. Lorsqu'il disgracia M. le Duc, alors premier Ministre, le Roi partoît pour Rambouillet, où il devoit chasser: Il savoit bien l'ordre qu'il avoit donné, il n'en fit pas moins de caresses à ce Prince, il lui demanda s'il ne le verroit pas dans ce voyage? Il lui proposa de venir chasser avec lui. Cette conduite équivoque & même indigne dans un Monarque, dont le bon cœur seroit moins connu, s'éclaire dans celui-ci par une quantité de traits qui déposent en

faveur de sa belle ame, & ne doit se rapporter uniquement qu'à sa répugnance excessive de faire du mal à qui que ce soit.

L' O B S E R V A T E U R.

Monsieur le Comte, d'après tout ce que vous me citez, il n'est pas possible de se refuser à accorder un bon cœur à votre Roi, à lui reconnoître un Jugement sain. Mais l'esprit? Je vous avouerai que j'ai été surpris des niaiseries dont il s'est entretenu au grand couvert.

L E C O U R T I S A N.

C'est toujours comme cela: toutes les fois qu'il parle en public, vous ne le verrez jamais occupé que de comérages ou de choses très-indifférentes. Il fait beaucoup de questions, par exemple, toutes frivoles, vaines & oiseuses. Ce n'est pas qu'il ne puisse dire mieux. Outre qu'il se délassé ainsi des pénibles réflexions qu'occasionnent les grands intérêts qu'il roule dans sa tête; c'est qu'il fait être sans cesse entouré de gens occupés à saisir tout ce qui sort de sa bouche, en tirer des inductions, des conjectures, & qu'un mot peut trahir le secret d'un Etat. Ne doutez nullement qu'il ne soit très aimable en conversation, quand il est dans l'intimité de ses courtisans; qu'il n'ait des fineses, des saillies, des bons mots. Je vais vous en dire un, suffisant pour résoudre votre question.

„ Le Comte de Lauragais, ce Seigneur savant & bel esprit, & dont la philosophie consiste à faire beaucoup de folies, revenoit

„ d'Angleterre, où il étoit allé voyager. Il se
 „ présente à la Cour, & rend ses hommages
 „ au Roi. S. M. peu contente de ses aberrations
 „ continuelles, lui demande avec sévérité ce
 „ qu'il est allé apprendre en Angleterre? Le
 „ Comte, piqué du ton de la question, répond
 „ très-indécemment : *A penser, Sire. --- Des*
 „ *Chevaux*, reprend le Monarque avec viva-
 „ cité, & lui tourne le dos. »

L' O B S E R V A T E U R.

Excellent mot, merveilleux, sublime même,
 dans la bouche du Chef de la Nation, qui la
 venge ainsi d'une réponse injurieuse pour elle !

L E C O U R T I S A N.

Le mot étoit d'autant meilleur qu'il étoit
 juste ; que cet étourdi se piquoit alors de faire
 des courses de chevaux, d'aller en acheter chez
 nos voisins, de les y faire dresser, en un mot,
 de s'y initier dans toute la doctrine de l'é-
 quitation.

L' O B S E R V A T E U R.

Vous avez raison. Il ne faut qu'une repartie
 pareille pour me faire revenir des notions fausses
 qu'on m'avoit données à cet égard.

L E C O U R T I S A N.

Je me rappelle un trait d'un autre genre, une
 espece de coup de théâtre admirable, que lui
 suggéra sa présence d'esprit dans une circon-
 stance douloureuse, où il s'agissoit de ménager
 la sensibilité de feu Madame la Dauphine. » C'est
 „ le jour où mourut M. le Dauphin. Ce Prince
 „ étoit

„ étoit à l'agonie. Le Roi avoit chargé son
 „ Grand Aumônier de ne pas quitter son fils,
 „ d'assister à son dernier soupir. Dès qu'il vit
 „ le Prélat reparoitre chez lui, il jugea que
 „ c'en étoit fait. Il prend sur le champ son
 „ parti : il envoie chercher Monsieur le Duc
 „ de Berri, l'aîné des Enfants de France, &
 „ après lui avoir fait un discours relatif aux
 „ circonstances, il le conduit chez son auguste
 „ mere. En entrant il dit à l'huissier : *Annoncez*
 „ *le Roi & M. le Dauphin.* La Princesse sentit
 „ ce que ce nouveau cérémonial signifioit. Elle
 „ se jeta aux pieds de S. M. &c. »

L' O B S E R V A T E U R.

Il est certain qu'on ne pouvoit prendre une
 tournure plus noble, pour faire entendre à la
 Princesse la perte irréparable qu'elle venoit de
 faire. Je comparerois ce trait de génie avec ce-
 lui du Thimante en peinture (f).

L E C O U R T I S A N.

Eh bien ! croyez-vous qu'un Prince capable
 de ces ressources d'imagination soit un sot ?

L' O B S E R V A T E U R.

Il s'en faut ! Je vois, d'après ce que vous
 me dites, que nous autres Etrangers, qui n'ap-
 précierions Louis XV que par les Libelles dont
 nous sommes inondés, en aurions des notions

(f) On fait que ce Peintre Grec, désespérant de
 pouvoir exprimer dans le sacrifice d'Iphigénie la
 douleur d'Agamemnon, lui voila le visage.

très-fausses & très-injustes ; qu'il est né avec les plus heureuses qualités du cœur & de l'esprit ; qu'il a le jugement le plus exquis , & que s'il ne développe pas ce dernier , c'est par son aversion des affaires , auxquelles on a négligé de le former dans sa jeunesse. En sorte qu'il a contracté une habitude de paresse presque impossible à déraciner chez un particulier , à plus forte raison chez un Prince nageant dans l'abondance & dans les plaisirs.

LE COURTISAN.

Oui , c'est la politique du Cardinal de Fleuri : ce Ministre ambitieux , sur le bord de sa tombe , ne vouloit point encore lâcher les rênes du Gouvernement : il craignoit toujours que son Eleve ne s'en ressaïsît. Et remarquez les suites funestes de ce premier malheur : le Roi est naturellement timide ; ce défaut , dont il se feroit corrigé par la grande triture des affaires , n'a fait qu'augmenter dans l'inaction. Au lieu de trancher avec cette supériorité que lui donnent ses lumières , la défiance de ses forces ne le fait jamais aller qu'avec l'appui des autres. Tous ses discours , toutes ses réponses au Parlement , quelque courts qu'ils soient , sont toujours dictés dans son Conseil ; & ce Prince , parlant avec autant de facilité que qui que ce soit de son Royaume , ne peut rien énoncer en public , qu'on ne juge à son embarras qu'il ne parle pas de lui-même , conséquemment qu'on peut lui résister , le faire revenir , le ramener à une façon de penser opposée. Delà , les com-

bats continuels d'autorité , les contradictions , les variations dans le gouvernement , l'instabilité des décisions.

L' OBSERVATEUR.

Voilà des effets terribles qui ne sont point à la louange du Cardinal. N'ai-je pas ouï dire que cette Eminence , pour distraire d'autant mieux son Royal Pupille des soins de l'Empire , avoit cherché la première à fomentier chez lui les passions ?

LE COURTISAN.

Bien des gens le reprochent à sa mémoire. Ce qu'il y a de sûr , c'est que le Roi a été long-tems , & dans la fougue de l'âge , à vivre dans la plus grande chasteté conjugale , lorsque des Courtisans corrompus , dans l'espoir d'abuser de la séduction du Monarque , cherchoient à allumer chez lui des desirs criminels , lui vantoient les charmes d'une Beauté qu'on offroit à ses regards : elle est ravissante , s'écrioit cette jeune Majesté , mais la Reine est plus belle encore. Et l'on prétend que c'est la faute de cette Princesse si , cédant enfin aux tentations multipliées autour de lui , il s'est écarté de son lit. Au surplus , qui de nous en pareil cas ne succomberoit ? Mais tirons le rideau sur ces foiblesses , qu'il partage avec l'humanité entière.

L' OBSERVATEUR.

Sans doute. Quel homme , toujours constant à combattre l'ascendant d'un sexe aimable , n'a jamais souillé la couche nuptiale ? Cet héroïsme ,

au-dessus de nos forces, ne peut s'attribuer qu'à une grace victorieuse, venue d'en haut, mais que votre Monarque méritoit bien. J'ai été émerveillé de sa dévotion à la messe; il ne leve pas les yeux de dessus son livre, & le mouvement continu de ses levres prouve qu'il prie Dieu, & est occupé sans relâche du saint mystère auquel il assiste.

LE COURTISAN.

Le Roi a toujours été aussi religieux.

L'OBSERVATEUR.

En effet, depuis trente ans que je lis la Gazette de France, j'y trouve toujours : Le Roi a été à la Messe; le Roi a entendu la Prédication; le Roi a été à Vêpres; le Roi a été au Salut. Mais est-ce politiquement qu'il fait tout cela, ou est-il pénétré des vérités du Christianisme?

LE COURTISAN.

Qui peut sonder les dispositions intérieures de ce Prince? Quoique sa conduite, quant à l'austérité des mœurs, ne soit pas toujours conforme aux maximes de notre sainte Religion, elle ne s'est jamais démentie sur l'article du Dogme. Il veut que la Foi soit maintenue dans toute sa pureté. Il a une aversion invincible pour les Philosophes audacieux qui cherchent à l'ébranler. L'an passé, un homme (g) connu pour ses

(g) M. Suard. S. M. mieux instruite depuis, a fait dire à l'Académie qu'Elle ne s'opposoit plus pour l'avenir, à ce qu'il parût sur les rangs.

liaisons avec le parti Encyclopédique, ayant été élu de l'Académie Française, fut absolument rejeté par S. M., & il fallut procéder à une autre élection.

L'OBSERVATEUR.

Puisque nous sommes sur cet article, je m'en vais vous faire une question, qui vous paroîtra bien digne d'un Protestant. Depuis que les Jésuites sont renvoyés de France, le Roi a-t-il un Confesseur? Il me semble qu'il n'est jamais fait mention sur les Gazettes que le Roi ait été à confesse, qu'il ait communie.

LE COURTISAN.

Oh! votre observation est du for intérieur! C'est à son confesseur qu'il faudroit demander cela; car il en a un qu'il a choisi lui-même. L'anecdote est précieuse, & ne peut qu'augmenter la meilleure idée que je vous ai fait concevoir de ce Monarque. » Obligé de renvoyer son » confesseur expulsé de France avec son Ordre » par le fameux Edit de 1764, il rioit intérieurement de toutes les cabales de sa Cour pour lui en donner un, & ne choisissoit point. Un jour qu'il étoit à la chasse, il s'écarte de ses courtisans. Dans sa course il se trouve seul, & profitant de l'incognito jusqu'à ce qu'on le rejoigne, il questionne des travailleurs à la campagne qu'il rencontre : la conversation tombe insensiblement sur leur Curé, dont ils font les plus grands éloges. S. M. frappée de la bonhomie de ces gens, de la sincérité de leurs propos, retient le nom de l'en-

„ droit. Ce village se trouve être auprès d'Ar-
 „ pajon, Seigneurie du Comte de Noailles :
 „ Elle n'a rien de plus pressé que de demander
 „ à ce Courtisan, la première fois qu'il vient
 „ lui faire sa cour, s'il connoît le Curé de Bre-
 „ tigny ? (c'est le nom du lieu en question)
 „ Le Comte répond qu'oui, & confirme le bien
 „ qu'en avoient dit les paroissiens. Le Roi se
 „ décide en lui même, & sans communiquer sa
 „ résolution à personne, ordonne à M. de St.
 „ Florentin de mander pour tel jour le Sr. Mau-
 „ doux, Curé de Bretigny. Celui ci, effrayé
 „ de recevoir un ordre de la part d'un Secrè-
 „ taire d'Etat qui n'en signe que trop souvent
 „ de sinistres, se rend à Paris, va trouver un
 „ de ses amis, lui dit ce dont il est question,
 „ lui témoigne ses craintes & lui donne des in-
 „ structions pour travailler à sa délivrance, en
 „ cas que cette invitation se tourne en Lettre
 „ de cachet véritable. Arrivé à Versailles, le
 „ Ministre ne peut lui rendre compte des cau-
 „ ses du Mandat, qu'il ignore autant que le
 „ Curé tremblant. Il le présente au Roi, qui
 „ l'accueille avec bonté, & lui déclare que,
 „ sur les louanges non suspectes que lui en ont
 „ fait les habitans de sa paroisse, de son pro-
 „ pre mouvement il l'a nommé son Confesseur :
 „ qu'au surplus, comme l'emploi n'est pas fort
 „ pénible, il pourra conserver ses ouailles, &
 „ continuer à exercer envers eux sa charité &
 „ sa sollicitude pastorale. „

L' O B S E R V A T E U R.

Vous avez bien raison : ce trait est intéres-

sant. Il prouve combien ce Prince aime le mé-
 rite. Pour le coup voilà un honnête homme à
 la Cour.

LE COURTISAN.

Oui, mais sans fonctions.

L' O B S E R V A T E U R.

Pourquoi S. M. ne choisit-elle pas ainsi tous
 ceux dont elle a besoin ?

LE COURTISAN.

Cela seroit trop difficile. D'ailleurs je vous
 ai dit qu'elle étoit persuadée que cet homme,
 s'il étoit capable d'accepter, se corromproit bien-
 tôt à la Cour.

L' O B S E R V A T E U R.

Quel Prince ! Quel assemblage étonnant de
 contrastes incroyables !

LE COURTISAN.

Vous le définissez bien. Il aime les honnêtes
 gens, & quand il en trouve il les néglige. Il
 voudroit entendre la vérité, & il écarte les seuls
 Corps qui pouvoient la lui dire & en avoient
 le droit. Il est juste, & il n'ignore pas qu'il se
 commet toutes sortes d'injustices sous son nom.
 Il est bon, & il ne veut rien prendre sur lui.
 Il faut que ceux qui l'approchent de plus près,
 passent par ses Ministres pour quelque grâce
 que ce soit. Il est homme d'ordre pour ses pro-
 pres affaires ; il est rangé, économe ; & il pro-
 digne le bien de l'Etat en bienfaits mal placés,
 en dépenses superflues. Il fait qu'on le vole de
 toutes parts, & il n'arrête aucune déprédation.

Et le mot de cette énigme , c'est qu'il est facile.

L' O B S E R V A T E U R .

Nous autres Républicains dirions foible. Mais l'heure du dîner s'approche. Permettez , Monsieur le Comte , que j'aille rejoindre M. Hor*** , avec qui je dois aller dîner chez M. le Contrôleur général. Je ne vous en tiens pas quitte au surplus , & je vous prierai de vouloir bien me continuer vos instructions sur le reste de la Famille Royale.

L E C O U R T I S A N .

Très-volontiers. Dès cette après-midi , si vous voulez revenir ici , vous m'y trouverez.

Ainsi finit notre premier Dialogue , mon cher Compatriote. Vous jugez que je ne manquai pas de me trouver au rendez-vous pour continuer la conversation intéressante que je devois avoir avec ce Seigneur. Nous nous rencontrâmes sans peine. Il m'ouvrit un autre bosquet , & nous reprîmes le sujet auquel nous étions restés. Je commençai le premier à l'interroger , & vous jugez que M. le Dauphin fut le Prince par où nous débutâmes.

L' O B S E R V A T E U R .

Que dit-on à présent de l'héritier présomptif de la Couronne ? Commence-t-on à ne plus regretter son pere ?

L E C O U R T I S A N .

Le tems affoiblit toutes les douleurs. L'extrême jeunesse du Dauphin actuel alarmoit ,

d'autant qu'on craignoit qu'elle ne fût longue.

L' O B S E R V A T E U R .

Effectivement , on disoit chez l'Etranger qu'il ne seroit jamais homme.

L E C O U R T I S A N .

Je n'entre point dans les décisions mystérieuses de la Faculté , dans les secrets de la Nature , sur lesquels elle se trompe souvent , comme il est vraisemblablement arrivé en cette occasion-ci. Je parle des facultés intellectuelles , qui se développent à des époques différentes chez les individus , de ces goûts puériles qu'ont presque tous les hommes à un certain âge , & qu'ils perdent ensuite : goûts qui doivent s'effacer plutôt chez les Princes , à qui tout ce qui les entoure doit agrandir l'ame de meilleure heure , leur donner des idées élevées & proportionnées à leur rang. M. le Dauphin a été quelques années , même depuis son mariage , sans qu'on remarquât en lui de ces pensées sublimes qui caractérisent une ame forte & née pour commander.

L' O B S E R V A T E U R .

Au moins dès la première année de son mariage a-t-il donné des marques de l'excellence de son cœur. Les papiers publics ont fait mention d'un trait d'humanité qui annonce de la sensibilité & de la réflexion.

L E C O U R T I S A N .

Vous voulez parler , sans doute , de ce qu'il fit lors du massacre effroyable de la Rue Royale.

le ? Il est certain que les circonstances sur-tout qui accompagnerent cette belle action, indiquent qu'elle ne fut pas le simple mouvement d'une pitié machinale. Il roula son projet dans la tête plusieurs heures avant de l'exécuter : toute la matinée il parut inquiet de ce que son *mois* ne lui arrivoit point, & l'usage qu'il en fit (h) après l'avoir reçu, manifesta le motif de son impatience.

Mais avec un cœur excellent, on peut avoir un esprit foible, nul, ou mal tourné. Quelques anecdotes sembloient le faire craindre pour M. le Dauphin. Il a prouvé depuis qu'il étoit capable de réflexion, & de s'occuper de choses plus importantes que les niaiseries de son âge. Il a naturellement le caractère sérieux, les principes austères ; il est ami de l'ordre, & l'on ne doute pas qu'il ne le maintienne de toute son autorité, s'il parvient au trône. Il s'est annoncé pour tel, long-tems avant son mariage.

Après la mort du Dauphin, son pere, les flatteurs prenoient plaisir à lui remettre souvent sous les yeux la destinée brillante que lui préparoit un tel événement. Par une dévolution anticipée, ils le supposoient sur le trône ; ils alloient même jusqu'à le rendre déjà digne d'oc-

(h) On peut se rappeler qu'il envoya son *mois*, de deux mille écus, à M. de Sartines, pour le soulagement des familles de ceux périés dans le massacre, avec une Lettre, imprimée dans toutes les Gazettes.

cuper la mémoire reconnoissante de ses sujets ; ils cherchoient quel nom on lui donneroit, sous quelle épithete honorable on consacreroit à la postérité les vertus qu'il ne manqueroit pas d'avoir : l'adulation s'épuisoit en surnoms nouveaux. „ Je veux qu'on m'appelle, „ s'écria-t-il avec un ton capable d'effrayer tous ces vils courtisans, „ je veux qu'on m'appelle „ *Louis-le-Sévère.* „

L' O B S E R V A T E U R.

Ce mot, Monsieur le Comte, me semble d'un grand sens. Outre qu'il caractérise à merveille la façon de penser du jeune Prince, qu'il témoigne indirectement aux flatteurs son aversion pour tout surnom dont il ne seroit pas digne, il annonce qu'il connoît à merveille le défaut du regne actuel, & la nécessité de réprimer les désordres occasionnés par la douceur d'un Monarque trop débonnaire.

L E C O U R T I S A N.

Vous êtes entré dans le vrai sens du Dauphin, & vous présumez de lui, avec raison, un grand éloignement pour la flatterie. Puisset-il être toujours en garde contre ce poison dangereux, que les courtisans adroits déguisent sous tant de formes séduisantes ! Jusqu'à présent il ne s'est point démenti à cet égard. Il n'ignore pas qu'il n'est pas parfait, & il en convient. Il rejette beaucoup de choses sur la mauvaise éducation qu'il a reçue, & il travaille à se corriger. Il cherche à être moins brusque, moins dur envers ceux qui le servent, à se

modeler en cela sur son ayeul. Il ne parviendra jamais, sans doute, à avoir la même affabilité, ce liant, cette prévenance du Monarque qui, sans déroger à la majesté, semble établir l'égalité entre lui & ses officiers : mais il en est venu au point de se contenir, de ne rien dire de désobligeant à ceux pour qui une forte d'antipathie aveugle lui donne de la répugnance. On s'apperçoit seulement que quelque objet lui déplait, parce qu'il est d'une franchise d'humeur décidée.

„ Au voyage de Compiègne dernier, il y
 „ eut la présentation de la Vicomtesse Dubar-
 „ ri, (i) faite par Madame la Comtesse Du-
 „ barri. L'usage est qu'après avoir été chez le
 „ Roi on aille chez M. le Dauphin. Ce Prince
 „ étoit dans une embrasure de fenêtre, à cau-
 „ ser avec quelqu'un, & à jouer de l'épinette
 „ sur les vitres. L'huissier de la chambre fait
 „ l'annonce : M. le Dauphin tourne la tête,
 „ regarde les deux femmes, continue sa conver-
 „ sation & son geste. On ne put pas le tirer
 „ de là; il n'y eut point d'accolade, (k) &
 „ les deux Dames furent obligées de ressortir
 „ comme elles étoient entrées. „

(i) Mlle. de Tournon, qui a épousé le fils du Comte du Barri l'aîné, connu à la Cour sous le nom du Vicomte Adolphe. Il est Cornette de la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi.

(k) L'étiquette est que les Princes baissent à la joue la Dame présentée.

L' O B S E R V A T E U R .

Cela pouvoit déplaire au Roi.

LE C O U R T I S A N .

On a prétendu que S. M. avoit dit au récit de cette entrevue : *Je vois bien que mon petit-fils ne m'aime point.* Quoi qu'il en soit, il s'en est expliqué plusieurs fois avec son auguste pere, & sur-tout à l'occasion du fameux souper qu'il devoit y avoir au même lieu, & dont vous avez peut-être entendu parler.

L' O B S E R V A T E U R .

Non. J'ignore absolument ce trait.

LE C O U R T I S A N .

Madame la Comtesse de Narbonne, Dame d'atour de Madame Adélaïde, dans la vue de parvenir à la faveur qui lui avoit été promise, avoit déterminé la Princesse, sa Maîtresse, & Mesdames, à manger avec Madame la Comtesse Dubarri, & à la recevoir désormais avec des égards & de la bienveillance. Madame la Comtesse & le Comte de Provence s'étoient rendus à cet accord : on y avoit même engagé Madame la Dauphine, lorsque M. le Dauphin, par un refus formel, a rompu cette réconciliation. Il a déclaré que lui personnellement étoit disposé à donner en tout tems au Roi les marques de sa tendresse, de son respect & de sa soumission ; mais qu'il étoit de son intérêt, ainsi que de son devoir, plus encore de son attachement à Madame la Dauphine, de ne laisser approcher d'elle aucun scandale.

L' O B S E R V A T E U R.

Quelles mœurs dans un Prince de son âge !

L E C O U R T I S A N.

Il déteste toutes ces Syrenes qui les corrompent. La Borde, le valet-de-chambre du Roi, aimé de S. M. abusoit de ses bontés au point d'amener Mlle. Guimard, (1) d'autres Actrices & filles de l'Opéra, jusques à Versailles pendant son service, de les introduire dans l'appartement de son maître, & de les receler ensuite dans le sien. Il avoit des vues qui donnoient sur le derrière de l'appartement de M. le Dauphin. Toute la journée les Courtisannes indiscrettes étoient aux fenêtres, & avoient l'insolence d'épier en quelque sorte les actions du Prince & de son auguste Compagne. Le Dauphin indigné d'une telle audace a envoyé sur le champ murer les fenêtres du sérail en question.

L' O B S E R V A T E U R.

On dit aussi que tout ce qui est luxe, magnificence, lui déplait.

L E C O U R T I S A N.

Oui, ce Prince s'est expliqué plusieurs fois, même avant son mariage. Il gémissoit sur les profusions qu'il occasionnoit. Il eut souhaité qu'on n'eût pas renouvelé son ameublement, assez beau, disoit-il. Il déclaroit qu'il ne vou-

(1) La première Danseuse de l'Opéra, alors maîtresse du Sr. la Borde,

loit point qu'on fît de défi à qui seroit le plus superbement vêtu à ses noces ; qu'il sauroit démêler l'homme à travers le vêtement le plus somptueux, & que cet éclat ne lui en imposeroit pas. En effet, le plus modestement mis parmi ses Menins, est celui qu'il accueille davantage.

L' O B S E R V A T E U R.

Un Prince semblable remettra le bon ordre dans vos Finances ! il proscriera toutes ces pileries qui se commettent à la cour, dont on se plaint depuis si long-tems & dont s'enrichissent tant de voleurs subalternes.

L E C O U R T I S A N.

On a déjà des échantillons de son adresse en pareil genre. Je ne vous citerai qu'un fait qui vous fera juger du reste. M. le Dauphin avoit envie de faire faire une grille : il demande à l'officier préposé à ce détail, combien l'ouvrage coûtera ? On lui répond 40,000 liv. Il envoie secrètement chercher un ferrurier de Versailles, il lui propose son intention. L'ouvrier fait prix à deux mille écus, si cela doit être payé argent comptant. Le Prince accepte le marché, & le travail achevé mande le premier, & lui fait voir son ineptie ou sa friponnerie. Celui-ci se rejette sur le crédit qu'il faut faire, également ruineux pour le propriétaire & pour l'entrepreneur.

L' O B S E R V A T E U R.

Voilà des traits qui doivent rendre M. le Dauphin bien cher à la France, s'ils sont connus.

LE COURTISAN.

Que n'étiez-vous ici lorsque ce Prince fit son entrée à Paris! Vous auriez jugé des hautes espérances qu'on conçoit de cet illustre rejetton, par l'accueil qu'il a reçu des habitans de cette Capitale, dont on ne peut peindre l'ivresse & la joie.

L'OBSERVATEUR.

J'en ai lu une relation curieuse & détaillée dans un de nos ouvrages périodiques, (*m*) &, suivant elle, Madame la Dauphine en eut bien sa part. On fait l'ascendant qu'elle prend sur le Prince.

LE COURTISAN.

Il ne peut assurément mieux placer sa confiance. Cette Princesse s'annonce comme une des plus accomplies que nous ayons eues depuis long-tems.

L'OBSERVATEUR.

J'ai été enchanté d'elle au grand couvert. Sa figure est pleine de noblesse & de graces.

LE COURTISAN.

Elle a ces deux qualités réunies au suprême degré. A peine fut-elle arrivée dans ce pays-ci, qu'elle se concilia les cœurs de tous ceux qui la virent. Au reste, elle sortoit d'une bonne école. On prétend que son auguste mere la faisoit coucher dans sa chambre deux mois avant

(*m*) Dans la *Gazette Littéraire de l'Europe*, du mois d'Octobre 1773.

son départ, & lui donnoit ainsi en secret les importantes leçons dont elle a si bien profité.

L'OBSERVATEUR.

A en juger par sa conduite actuelle, par ce qu'on lit tous les jours dans la Gazette, cette Princesse veut connoître son Paris & être connue de tout le peuple.

LE COURTISAN.

Elle fait prendre à M. le Dauphin une très-bonne habitude. Un Prince qui désire être le pere de ses sujets, ne sauroit trop se montrer au milieu de sa famille. C'est aux despotes, qui en sont les tyrans, à se cacher au fond de leur palais, ou à promener dans les forêts leur honte & leur ennui, à ne paroître en public qu'en tremblant, forte d'hommage forcé que leur fait rendre la crainte au milieu de tout l'appareil de leur puissance.

L'OBSERVATEUR.

Madame la Comtesse de Provence, (*n*) sans avoir l'éclat de Madame la Dauphine, m'a paru beaucoup mieux qu'on ne me l'avoit fait.

LE COURTISAN.

Cette Princesse n'a pas la légèreté, l'enjouement de Madame la Dauphine; mais elle a quelque chose qui plaît dans sa physionomie

(*n*) Aujourd'hui Madame tout court, comme son auguste Epoux s'appelle *Monsieur*. C'est le nom du frere aîné du Roi, & l'autre est celui attribué à la premiere Princesse du sang de la branche regnante.

très-caractérisée. On voit qu'elle est timide & sérieuse. Elle est peu active ; elle n'aime pas à se montrer comme l'autre , mais elle est appliquée. Elle cherche à s'instruire : elle lit beaucoup.

L' O B S E R V A T E U R.

On dit que le Prince en est fort amoureux.

L E C O U R T I S A N.

Autant que la première fois , & il étoit bien épris. M. le Comte d'Artois en fit la remarque ; il voulut plaisanter son frère : „ M. le Comte „ de Provence , lui dit-il le lendemain du mariage , vous aviez la voix bien forte hier , „ vous avez crié bien haut votre Oui. *C'est „ que j'aurois voulu qu'il eût été entendu jusqu'à „ Turin ,* „ repart soudain l'Epoux enflammé.

Ce même jour l'heureux amant demanda au Dauphin comment il avoit trouvé sa belle-sœur ? Le Dauphin , très-naïf , lui répondit : „ *Pas „ trop bien ; je ne me serois pas soucié de l'avoir „ pour femme. Je suis fort aisé que vous soyez „ tombé plus à votre goût ,* s'écria le Comte de „ Provence , *nous femmes contents tous deux , car „ la mienne me plaît infiniment.* „

La Princesse , de son côté , a parfaitement répondu à la passion du Prince. Dès le premier instant elle témoigna combien elle étoit empressée de le satisfaire. Elle avoit encore toute la candeur aimable & les gentillesse naturelles de l'enfance. Mais elle étoit très-neuve sur l'étiquette , & avoit l'air assez gauche en tout ce qui est cérémonial. Le lendemain de son ma-

riage , quand Madame la Comtesse de Valentinois , sa Dame d'atour , voulut lui mettre du rouge , la nouvelle mariée fit quantité de façons , & montra une extrême répugnance à se peindre ainsi le visage. Elle ne se rendit que lorsque M. le Comte de Provence l'eut priée de se conformer à l'usage de la Cour , lui assura qu'elle lui feroit grand plaisir , & qu'elle feroit infiniment mieux à ses yeux : „ *Allons , „ Madame de Valentinois , dit-elle , mettez-moi „ du rouge , & beaucoup , puisque j'en plairai „ davantage à mon mari.* „

L' O B S E R V A T E U R.

Ces prévenances , ces égards réciproques , que des bourgeois n'auroient pas toujours entre eux , doivent faire un excellent ménage.

L E C O U R T I S A N.

D'autant meilleur que les deux Epoux ont des goûts assez conformes. M. le Comte de Provence aime la tranquillité , le repos , la table , les plaisirs de la société , une vie douce & uniforme.

L' O B S E R V A T E U R.

Comment les deux frères sont-ils ensemble ?

L E C O U R T I S A N.

Il y a eu quelques nuages entre eux. On a dit que M. le Dauphin avoit fait des reproches à M. le Comte de Provence d'avoir demandé au Roi la place de Colonel Général des Suisses

& Grifons (o) qu'avoit M. le Duc de Choiseul; qu'il lui avoit représenté combien il étoit indécent de solliciter ainsi les dépouilles d'un Ministre disgracié: ce qui a jetté du froid dans leur amitié. On a prétendu même que l'aîné avoit fait intercepter la communication de l'appartement de son frere au sien. Tout cela est raccommo-
dé.

L' O B S E R V A T E U R.

Et le Comte d'Artois? Il a bien l'air d'un espiegle.

L E C O U R T I S A N.

Hé! je vous en réponds. Dès l'âge le plus tendre il a fait parler de lui. Il est vif, bouillant, décidé. Il a cette noble ambition qui sied bien aux Princes de son sang. Il a prétendu long-tems qu'il seroit Roi. Il a fallu même le punir, pour arrêter les propos qu'il tenoit à cet égard, trop désagréables pour ses freres. Aujourd'hui qu'il réfléchit un peu plus, il n'annonce pas si haut ses prétentions. Au reste, il est plein d'esprit. Voici une de ses gentilleses, & le fait est déjà ancien. Vous jugerez encore mieux de sa finesse.

„ Il paria contre ses freres qu'il paroîtroit
„ couvert devant son Ayeul, sans qu'il le trou-
„ vât mauvais. Ceux-ci de se moquer de lui.
„ Ils acceptent la gageure. Il va chez son Grand
„ Papa, le chapeau sur la tête. Grand Papa,

(o) C'est M. le Comte d'Artois qui y a été nommé. M. le Comte de Provence a les Carabiniers.

„ dit-il, n'est il pas vrai que ce chapeau me va
„ bien? Mes freres me plaisantent. Comment
„ votre Majesté me trouve-t-elle? Fort
„ bien, très-bien, mon fils.... Sire, ayez donc
„ la bonté de le leur dire, car ils ne me croi-
„ ront pas. Vous jugez combien cette plaisan-
„ terie éclaircie a fait rire le Roi & toute la
„ Cour. (p)

(p) Depuis ces Dialogues, M. le Comte d'Artois a épousé une sœur de Madame la Comtesse de Provence. La jeune Princesse, toute nouvelle à la Cour, peu au fait de notre langue, ne parloit point dans les commencemens. Elle est petite, & les courtisans, toujours empressés à découvrir, à exagérer, ou même à supposer des défauts à leurs maîtres, vouloient que S. A. R. fût contrefaite, hors d'état de concevoir des enfans, ou de les mettre au jour si elle concevoit. L'expérience a démenti tous ces propos: elle est accouchée d'un Prince, nommé le Duc d'Angoulême, jusqu'à présent l'héritier présomptif du Trône, en seconde ligne. Et ces mêmes Courtisans, aussi excessifs dans leur flatterie que dans leur censure tirent déjà les plus heureux augures du sourire, des gentilleses, & même des grimaces du royal embryon.

Madame la Comtesse d'Artois n'est point jolie, mais d'une extrême blancheur. Elle a de la noblesse, de la délicatesse dans la physionomie, une sorte d'intérêt résultant de son air sérieux & triste, occasionné peut-être par les incommodités de la grossesse. Son nez a paru d'abord extraordinaire, & son auguste Epoux, encore enfant, pour ainsi dire, dans les commencemens de son hymen, figuroit des nez de carte semblables, qu'il donnoit à ses Courtisans. Cette espieglerie, dont ce Prince ne sentoît pas les conséquences, avoit fait croire qu'il se dégoûteroit bientôt de la Princesse & ne l'aimerait pas. Ces con-

L' O B S E R V A T E U R.

Graces à vous, je commence à être un peu au fait de toute la famille Royale. Un mot encore sur Mesdames. Elles ont l'air bien défœuvré. Je les plains fort.

L E C O U R T I S A N.

Ce sont d'excellentes Princeesses, qui partagent leur tems entre des actes de dévotion & de bienfaisance. Il n'y a que Madame Louise qui, dévorée d'une secrete ardeur de dominer, impatiente de rester dans l'inaction, a pris le parti violent de renoncer au monde en apparence, pour y briller davantage & y jouer un rôle.

L' O B S E R V A T E U R.

Il me semble que voilà une ambition bien détournée. On m'a dit qu'elle méditoit depuis long tems cette retraite, & l'auroit effectuée beaucoup plutôt si le Roi eût voulu le permettre.

L E C O U R T I S A N.

Sans doute : mais toujours par le même motif, qu'elle ignore peut-être elle-même, ou du moins qu'elle se déguise sous l'apparence d'une vocation surhumaine. César disoit qu'il aimoit mieux être le premier dans un village, que le second dans Rome. Madame Louise, sans avoir dit la même chose, agit en conséquence. Elle étoit

jeûtures se sont trouvées aussi mal fondées que les premières. Il a toutes sortes de soins, d'attentions pour elle, & a redoublé de tendresse depuis qu'elle l'a rendu pere par son heureuse fécondité.

nulle à la Cour : aujourd'hui sous son froc de Carmélite, & du fond de sa cellule, elle gouverne la Religion en France, voit les Ministres de l'Eglise à ses genoux l'implorer comme leur soutien, & croyant travailler pour le ciel, ne satisfait réellement qu'une passion inquiète & active dont elle est tourmentée. La preuve de mon sentiment, c'est que si un attrait invincible pour la vie ascétique eût simplement entraîné Madame Louise, cette Princeesse cachée dans une sainte obscurité, ne feroit plus parler d'elle depuis long-tems. On n'en parle, au contraire, que depuis qu'elle y est. Vous avez lu la *Correspondance* & autres livres de cette espece : vous savez quelle part elle a à la révolution qui vient de s'opérer, toujours pour le mieux sans doute, en vue de servir Dieu & le Roi.

L' O B S E R V A T E U R.

Je me rends à vos raisons, Monsieur le Comte. Je m'apperçois bien que vous êtes meilleur politique que moi. J'aurois encore à vous questionner sur bien des choses : mais ce seroit abuser de votre tems.

L E C O U R T I S A N.

Je vous avouerai que je suis pressé pour aujourd'hui, & je vais vous demander la permission de vous quitter.

COMME nous retournions au château, mon cher compatriote, le Comte me fit voir Ma-

dame (q) & Madame Elisabeth, sa sœur, qui se promenoient. Ah! voilà *le gros Madame*, me dit-il. Je lui demandai ce que vouloit dire cette épithète peu honnête, & d'une construction barbare? Il me répondit que c'étoit un de ces quolibets des courtisans indélébiles; que l'épaississement de cette princesse, (r) dès l'âge le plus tendre, l'avoit occasionné; qu'au demeurant l'esprit ne se sentoît point de l'enveloppe; qu'elle avoit été prématurée pour tout, & qu'en outre elle avoit une honnêteté, une affabilité, des grâces prévenantes, qui la faisoient aimer de tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher. Quant à la seconde, ajouta-t-il, vous voyez combien elle est mignone, délicate & jeune. Elle a encore toute la timidité de son âge. Lorsqu'elle vint à Paris avec Ma-

(q) On appelle *Madame* tout court, la fille aînée de la Maison Royale en ligne directe.

(r) Depuis que Madame la Comtesse de Provence a pris le titre de *Madame*, à raison de sa prééminence, elle l'a fait quitter à la jeune Princesse, qui s'est nommée *Madame Clotilde*. Celle-ci l'avoit fait quitter à Madame Adélaïde. Il s'ensuit que ce titre est amovible & se quitte ou se prend suivant le degré dont on approche du Trône.

Madame Clotilde est aujourd'hui Princesse de Piémont. Quand son mariage fut arrêté, on fit le quatrain suivant :

Le bon Savoyard qui réclame
Le prix de son double présent,
En échange reçoit Madame;
C'est le payer bien grassement.

dame

dame pour faire son entrée, (s) cette Princesse-ci, qui répondoit avec les plus grandes acclamations de reconnoissance aux acclamations tendres de la joie publique, excusoit sa sœur, si elle n'étoit pas aussi expressive qu'elle; elle assuroit qu'elle n'avoit pas moins de sensibilité pour l'amour d'un si bon peuple.

Comme le Comte de M***** finissoit ces mots, nous arrivâmes à la porte du château. Nous nous séparâmes, & je me hâtai de mettre en ordre les deux Dialogues que je vous adresse.

Adieu, mon cher Compatriote : je vous entretiendrai la première fois d'une matière plus délicate encore, car on prétend ici qu'il seroit moins dangereux de mal parler du Roi que des Ministres. Aussi ne parlerai-je point : je rapporterai seulement ce qu'on dit, avec toute la décence possible & tout le respect dû à ces illustres personnages.

Paris, ce 1er. Octobre 1773.

(.) Pendant le voyage de Compiègne.



Tome I.

C

L E T T R E II.

Sur les Ministres & le Chancelier.

QUOIQUE la volonté du Roi, mon cher Compatriote, soit ici plus que jamais aujourd'hui la loi suprême, ce Monarque ne fait rien seul, il a des Conseils de toutes les espèces : Conseil d'Etat, Conseil des Dépêches, Conseil Royal des Finances, Conseil Royal du Commerce, Conseil Privé, Conseil des Parties, &c. &c. &c.

Dans le premier Conseil il n'entre que les Ministres. Un Ministre n'est autre chose qu'un personnage quelconque, que le Roi envoie inviter par l'Huissier de venir y prendre place. (1) Voilà toute l'installation. Ce caractère devient indélébile pour celui qui l'a reçu, & il y acquiert le droit de se présenter sans autre formalité, à moins que l'exil ou la disgrâce ne suspende ses fonctions, sans lui ôter la capacité de les remplir. Il est fort ordinaire que dans ce Conseil, où se balancent & se décident les destins du Royaume, aucun Prince du sang ne soit admis; que l'héritier présomptif du Royaume même n'y ait pas entrée de droit.

(1) Il y a quelque tems, l'Huissier ayant par étourderie été avertir M. de Monteynard, qui n'étoit que Secrétaire d'Etat, celui-ci se rendit au Conseil; mais la méprise éclaircie, il eut l'humiliation de se retirer, & l'Huissier fut puni.

Feu M. le Dauphin n'y fut appelé qu'à plus de 27 ans; encore fut-ce à l'occasion de l'exécrable attentat qui fit craindre pour les jours du Roi.

Après les Ministres viennent les Secrétaires d'Etat, qui réunissent presque toujours ce double caractère, pas cependant essentiellement. (u) Ils ont chacun un Département particulier, dans lequel ils gouvernent en Despotes, quoiqu'au nom du Roi : mais au moyen de la *Griffe* (v) ils le font parler comme ils veulent, ou plutôt comme ils le jugent expédient pour le bien de l'Etat. De cette souveraineté absolue qu'ils exercent respectivement dans leur district, il résulte quelquefois de grands inconvéniens : chacun faisant le mieux dans sa partie, s'embarrasse peu si celle des autres va bien, s'il ne traverse pas leurs vues, s'il ne leur nuit pas. Et voilà l'avantage en ce pays-ci d'un premier Ministre, qui devenant le centre

(u) M. le Marquis de Monteynard, Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre depuis Janvier 1771, n'est pas encore Ministre.

(v) La *Griffe* est le nom du Roi estampé ou empreint, dont un Ministre se sert au besoin pour ne pas fatiguer S. M. de signatures. Il a passé pour constant que M. le Duc de Choiseul, long-tems chargé de presque toutes les affaires du Royaume, & ne voulant rien perdre de ses plaisirs, avoit aussi fait faire sa *Griffe*, dont le Sr. Dubois se servoit à son gré; & l'on a prétendu que ce Sous-Ministre, à son tour, bien-aîsé de ne pas trop s'excéder de travaux, confioit encore la sienne à quelque Commis subalterne.

auquel tout se rapporte, distribue dans la machine politique le mouvement convenable, & en dirige tous les ressorts vers une fin unique. Il est vrai que le Roi pourroit plus parfaitement en faire les fonctions, & établir cet équilibre. Vous avez vu dans ma première Lettre quel est celui auquel tend ce Monarque, très différent, & dont l'objet est uniquement d'empêcher le grand mal. Il faudroit donc qu'un patriotisme bien actif, bien désintéressé, & non moins éclairé, suppléât à ce vice de l'Administration actuelle, pour accorder entre eux ces Secrétaires d'Etat, au nombre de cinq (x) aujourd'hui, dont les fonctions se compliquent encore avec celles du Contrôleur général, chargé des Finances, & du Chancelier, Chef suprême de la Justice.

J'ai cru un moment que la France étoit assez heureuse pour posséder tout ce qu'elle pouvoit désirer en ces grands personnages, à la lecture d'une brochure qui m'est tombée sous la main. Elle est intitulée : *Le vœu de la Nation*, & je ne puis me refuser à vous transcrire ici l'idée parfaite qu'on donne d'eux, en faisant successivement leur portrait. C'est l'auteur qui va parler.

„ Le Ministre de la Justice, (y) l'ami du
„ Trône, éclaire la Nation & assure son bon-

(x) Ils n'étoient que quatre ordinairement. On a créé une cinquième charge en faveur de M. Bertin.

(y) M. de Maupeou, Chancelier de France.

„ heur par des vues aussi concertées dans le
„ principe que solides dans l'exécution. Quel
„ plus bel éloge de son cœur & de son esprit !
„ Le Ministre des Affaires Etrangères, (z)
„ génie vaste & élevé, cet ensemble de can-
„ deur & de prudence, s'honore de l'oppres-
„ sion & de la calomnie de ses ennemis. Sous
„ un Roi juste, le fantôme de la calomnie s'é-
„ vanouit. On l'avoit vu Commandant dans une
„ grande province répandre les canaux de l'a-
„ bondance : on l'a vu depuis persécuté par
„ l'ingratitude ; il a tout oublié pour se livrer
„ à la bienfaisance : voilà son triomphe. Tran-
„ quille au sein de l'orage, il n'a ni crainte
„ ni désir. Attendez tous les avantages possi-
„ bles de son Ministère.

„ Le Ministre de la Guerre (a) offre un
„ véritable Romain ; digne assemblage des ver-
„ tus, toutes ses vues se portent au bien de la
„ plus noble partie de la Nation. Le défin-
„ téressement est la base de ses opérations.
„ Plaire à son Roi & fixer sa confiance,
„ voilà ses desirs & son bonheur.

„ Le Ministre de la Marine (b) nous donne
„ un de ces hommes qu'à peine l'antiquité a
„ connus. Plein de son objet, génie portant
„ la lumière sur toutes les parties qui lui sont
„ confiées, la Marine va reprendre sa première

(z) M. le Duc d'Aiguillon.

(a) M. le Marquis de Monteynard.

(b) M. Bourgeois de Boynes.

„ splendeur ; un travail opiniâtre vient à bout
„ de tout.

„ Le Ministre de la Finance, (c) par cet
„ heureux concours des opérations du Minis-
„ tere, & ses lumieres & ses principes, jette
„ les fondemens de la confiance publique, source
„ de l'activité du commerce & de la circula-
„ tion qui est le nerf de l'Etat. Il ne peut éclore
„ de ce Ministre que des projets utiles à la
„ France & à l'accroissement de ses finances.

„ Puis-je mieux finir cette Lettre qu'en ren-
„ dant mon hommage à cet ancien Ministre (d)
„ qui a toujours excité l'admiration de la Fran-
„ ce ? Occupé de captiver la confiance & les
„ bontés de son Roi, paisible dans son Mi-
„ nistère, aussi juste qu'éclairé, plein de cette
„ affabilité qui gagne les cœurs, tous nos yeux
„ se sont tournés vers lui : sa vertu & sa can-
„ deur serviront de modele. Il ne fut jamais
„ exposé à l'orage, parce qu'il prit la sagesse
„ pour guide. „

Quoiqu'étranger, à la lecture de cette Let-
tre, je pensai aisément, mon cher Compatriote,
que l'auteur n'étoit pas trop bon François,
c'est-à-dire, qu'à la construction barbare de ses
phrases, je jugeai qu'il étoit un fort mauvais
écrivain. Je plains même la Nation qui n'a-
voit pas un organe plus éloquent pour expri-
mer son vœu, & louer les Ministres auxquels

(c) M. l'Abbé Terrai.

(d) M. le Duc de la Vrilliere.

elle témoignoit ainsi sa reconnoissance par leur
panégyrique public ; car je ne pouvois croire
qu'il se trouvât un flatteur assez impudent pour
la faire parler sans en avoir la mission. Quel
fut mon étonnement, lorsqu'un ancien Parle-
mentaire me vint voir, & me tira de l'enthou-
siasme où j'étois, en me faisant une peinture
effroyable de ces mêmes hommes, si exaltés
par l'orateur prétendu de la France entière. Il
m'apprit que ce vil flatteur étoit si peu avoué
qu'il n'osoit se nommer, & restoit caché dans
les ténèbres, avec autant de soin qu'un com-
positeur de libelles obscurs. Il se déchaîna avec
tant de chaleur contre le panégyriste & ses
héros, que je le jugeai par lui-même très-par-
tial. Ses injures me furent aussi suspectes que
les louanges outrées du premier. Je restai long-
tems dans cette indécision, parce que tous ceux
que j'interrogeai me semblèrent parler pour
ou contre, suivant leur intérêt personnel, qui
changeoit la façon de voir des gens d'ailleurs
honnêtes, ennemis du mensonge & de la ca-
lommie. Comment faire sortir la vérité de ce
cahos de contradictions ? J'ai pris une route
fort simple ; c'est de m'arrêter aux faits avoués
de l'un & de l'autre parti, & d'établir d'après
eux le portrait véritable des éminens personna-
ges dont j'ai à vous entretenir. Je vais suivre
le même ordre que l'Ecrivain déjà cité.

M. le Chancelier est un homme d'environ
56 ans, d'une taille très-moyenne. Ses ennemis
le trouvent affreux de visage, parce que la
haine enlaidit tous les objets de cette passion.

Il ne m'a point déplu : ses yeux même annoncent du feu & de l'esprit : il a quelque chose de sévère dans la physionomie , que ceux là qualifient de méchanceté. Il est d'un tempérament bilieux , il en a souvent le teint jaune & verd ; ce qui l'a fait appeler plaisamment *la Bigarrade* , par le Maréchal Duc de Brissac. M. de Maupeou , qui connoît trop bien les hommes , le monde & la Cour , pour ignorer de quelle conséquence il est de prévenir par la figure , a pris le parti de se peindre le visage de blanc , & d'y mettre ensuite une légère couche de rouge , non par une envie puérile de plaire aux femmes , mais par le motif plus noble de commencer ainsi à l'extérieur une séduction qu'opere mieux ensuite sa langue dorée , car il parle très-bien ; il est insinuant , souple & jaloux de captiver généralement les suffrages. On rapporte que lorsqu'il fut fait Premier Président , il demanda à un homme de confiance ce qu'on disoit de lui au Palais ? Celui-ci s'en excusa quelque tems : forcé de s'expliquer , il lui avoua qu'on le trouvoit haut , dur , inabordable. » N'est-ce que cela ? répondit-il ; ils changeront bientôt de façon de penser à mon égard. » Il devint doux , affable , prévenant ; le moindre clerc qu'il rencontroit , éprouvoit les regards benins de sa physionomie riante. Malheureusement dans le poste délicat qu'il occupoit , il n'a pu captiver aussi facilement la bienveillance de sa Compagnie ; dévoré d'une ambition sourde qui le faisoit aspirer à s'élever incessamment , il s'est trouvé forcé de se livrer

à des manœuvres dont le secret a transpiré. Le parti opposé au Ministère s'en est prévalu pour le rendre criminel aux yeux du Parlement. C'est alors que , par un retour de politique adroite , il a tourné à son avantage la position critique où il se trouvoit. Il étoit à la veille d'être mis aux Mercuriales : (e) il fit entendre au Duc de Choiseul , le Ministre tout-puissant de ce tems-là , qu'il étoit perdu , s'il ne le tiroit promptement du mauvais pas où son dévouement à la Cour l'avoit jetté. C'est ainsi qu'il fut fait Chancelier. On lui a reproché depuis son ingratitude envers ce bienfaiteur. Obligé de choisir entre les deux cabales qui divisoient les courtisans , il a préféré de se ranger du côté qu'il jugeoit devoir l'emporter. Il s'est lié de la façon la plus intime avec Madame la Comtesse Dubarri. Trop philosophe pour s'asservir à l'étiquette de sa place , puérile dans toute sa gravité , il a quitté son accoutrement magistral , (f) il s'est mêlé parmi le cercle aimable qui folâtroit autour de cette Beauté , il s'est prêté à leurs jeux , & disputoit avec Zamore (g) à qui l'amuseroit

(e) Les *Mercuriales* sont des assemblées que tiennent en certains tems les Compagnies pour exercer la correction sur leurs Membres , ordinairement à la rentrée. C'est à celle de 1768 que M. de Maupeou devoit être *Mercurialisé*.

(f) Le Chancelier en France est toujours en sismarre. C'est une espèce de soutane , qu'il ne quitte qu'en se couchant. Son fauteuil , son carrosse , sont d'ébene. Tout est lugubre chez lui.

(g) Le petit Negre de Madame la Comtesse Du-

davantage. Sous cette apparence de frivolité il cachoit la profondeur d'une vengeance lente & réfléchie. Après avoir culbuté le seul homme qui pût traverser son projet , il l'a fait écloré. Emule de Richelieu , il a bravé avec un courage invincible tous les dangers qu'il devoit craindre. Les obstacles se font comme par enchantement aplanis devant lui : en moins d'un an il a régénéré la Magistrature entiere du Royaume. Et quels moyens puissans a-t-il mis en œuvre pour opérer cet ouvrage effrayant ? Un seul : la *Corruption*. Ce Ministre habile ne pâlit point sur des ouvrages de Morale , de Philosophie , de Législation , de Politique ; mais il lit sans cesse dans le grand livre du monde : il ne voit pas un homme , qu'il ne le sonde , ne le développe , ne le pénètre jusques dans les replis les plus cachés. Il a trouvé que le Royaume étoit rempli d'ames viles & mercénaires qu'il paîtroit à son gré ; & le succès rapide a justifié la justesse de ses vues , toujours guidées par les motifs invariables des hommes d'Etat en France , le bien public & le maintien de l'autorité royale. Il lui reste maintenant à consolider son édifice bâti à la hâte sur un sable mouvant , & auquel il faut donner des fondemens durables.

Du reste , on dit M. de Maupeou très-aimable dans sa vie privée , où il a sur-tout cette aisance qu'il met jusques dans les affaires publiques. Il possède à merveille l'art de la dissimu-

barri. On a vu plusieurs fois cet enfant prendre l'énorme perruque du Chancelier & s'en affubler.

lation. Il a des masques de toute espece , & en change tour-à-tour au besoin. Il est très-careffant , il tutoie volontiers , & n'a rien de la morgue de l'état où il a toujours vécu. Je vous ai dit comme il avoit dérogé à l'étiquette sévère de sa place. Un Chancelier autrefois étoit une espece d'ours , qu'on fuyoit ainsi qu'un animal sauvage. Celui-ci est beaucoup plus traitable : il inspire par son aspect le rire & l'enjouement. Il se livre à la société en véritable homme du monde. Le matin il intrigue comme un courtisan , il court en homme désœuvré , il se trouve par-tout. Le soir , il fait sa partie ; il assiste aux fêtes ; il donne à souper ; il y admet les femmes , & leur dit des choses agréables. C'est un petit-maitre en simarre. Son hôtel , que j'ai parcouru , se ressent de la légèreté & des graces du maitre. J'y ai trouvé des ameublemens élégans , des boudoirs délicieux , où la courtoisie la plus recherchée dans ses goûts ne seroit pas déplacée. Sa table est servie avec autant de délicatesse que de somptuosité , mais il est fort sobre sur les plaisirs de ce genre , ainsi que sur les autres , auxquels sa complexion foible & valétudinaire ne lui permet pas de se livrer. Cependant depuis qu'il est le Chef suprême de la Justice , il se porte beaucoup mieux , & trop bien au gré de ses ennemis.

Si l'on en croit les observations malignes des courtisans , le Ministre des Affaires Étrangères seroit du nombre de ceux-là. Ces deux hommes , d'abord réunis pour leurs intérêts , se sont divisés depuis l'exaltation de ce dernier au poste

éminent qu'il occupe. Le Chef de la Magistrature a craint ses alliances, son crédit, ses intrigues; il en a conçu une jalousie vive, & il en a résulté entre ces rivaux une double faction qui partage toute la Cour. M. de Meaupeou ne se cache pas toujours. Il laisse percer son animosité, quelquefois d'une façon très-marquée. Au surplus, ses appréhensions ne sont pas sans fondement, & l'on ne doute pas qu'il ne succombe sous les efforts multipliés de son adversaire.

M. le Duc d'Aiguillon, né d'une mere qui aux graces du corps & de l'esprit joignoit des connoissances profondes, un jugement exquis, une philosophie mâle & intrépide, avoit hérité de son goût pour les plaisirs. Il s'y livra dans sa jeunesse avec toute l'ardeur de son caractère ardent & emporté. Il remplit la Cour du bruit de ses galanteries. Passé depuis à l'administration d'une grande Province, il se trouva tourmenté de la passion de l'âge viril, d'une ambition violente & démesurée. Il voulut s'illustrer par des innovations, par l'embellissement des villes, par l'amélioration des chemins, par des monumens durables qui rendissent son nom aussi immortel qu'eux. Il se sentoît dès-lors né pour le grand, & visoit au Ministère. L'occasion de développer ses talens s'étant présentée dans la dernière guerre, par une descente que l'Anglois fit en Bretagne, il gagna la bataille de Saint Cast, qui lui fit assigner un rang distingué parmi les défenseurs de la patrie. On dit dans une chanson que Louis avoit chassé l'en-

nemi à coups d'Aiguillon : & ce rebut populaire passant de bouche en bouche, fut chanté par toute la France.

Un bon mot, que se permit dans ce temps-là un Magistrat de la Province, fut le germe des troubles qui s'étendirent bientôt dans le Parlement, dans les États, &, après avoir causé la ruine de ces deux Corps, a occasionné celle de la Bretagne, a servi de prétexte à la dévastation de la Magistrature & produit des maux dont gémit le Royaume entier. M. de la Chalotais, Procureur-Général du Parlement de Rennes, se trouvoit à un souper où l'on exaltoit la victoire du Duc d'Aiguillon. Quelqu'un s'écria qu'il s'étoit couvert de gloire. — *De Farine*, reprit le caustique Magistrat. Pour entendre cette saillie, il faut savoir que pendant le combat de Saint Cast, le Commandant s'étoit tenu dans un moulin, poste essentiel à conserver sans doute, & point de ralliement d'aïlleurs, où l'on venoit prendre & d'où il donnoit plus aisément ses ordres. Les envieux de la gloire de ce héros firent valoir la circonstance, comme injurieuse à sa valeur. Il n'est pas à présumer que M. de la Chalotais eût eu le projet sérieux de déprimer ainsi la bravoure du Général, mais il ne put receler une plaisanterie d'esprit que le François recherche avec tant d'avidité, à laquelle il se refuse avec peine, & dont le but innocent est de faire rire un instant. Le Duc d'Aiguillon, auquel elle fut rapportée méchamment, n'en rit pas; il jura une haine implacable à celui qui l'avoit faite. *Indè ira!*

Vous connoissez l'étrange affaire fuscitée à M. de la Chalotais , dont les gazettes nous ont si long-temps entretenu. Ce procès incroyable, commencé par tant de Tribunaux, & terminé par aucun; que le Roi a cru éteindre une fois en disant qu'il ne vouloit pas trouver de coupable, & qu'il a perpétué par un châtement infligé *(h)* à ceux qu'il déclaroit innocens; qu'il s'est déterminé à reprendre ensuite dans l'auguste assemblée des Pairs *(i)*, & qu'il a encore arrêté au milieu de l'instruction par un coup d'autorité despotique. Mais ce que vous ne connoissez pas, ce sont les ressorts de la conduite contradictoire qu'on a fait tenir à S. M. dans cette dernière occasion.

M. le Chancelier voulant illustrer son entrée à cette dignité par la fin d'un procès qui fatiguoit le Roi, ayant d'ailleurs besoin de se donner un appui en la personne du Duc d'Aiguillon contre le Duc de Choiseul, dont il méditoit dès-lors la ruine, fit entendre au grand Seigneur accusé qu'il falloit faire éclater publiquement son innocence; qu'il avoit lu les informations faites à Rennes contre lui, qu'il n'y

(h) Mrs. de la Chalotais, pere & fils, furent exilés à Xaintes, au mois de Novembre 1766, & y font encore.

(i) Dans la séance de la Cour des Pairs tenus à Versailles le 4 Avril 1770 sur cette affaire, M. le Chancelier commençoit son discours par faire voir la nécessité de *laver la Pairie des crimes d'un Pair, ou le Pair des crimes qu'on lui imputoit*.

avoit pas matiere à la moindre inculpation, & qu'il lui seroit glorieux d'être justifié de la façon la plus éclatante dans une Assemblée solennelle, son tribunal véritable. C'étoit un piège que le Parlement de Rennes avoit tendu, où ces Ministres, tout fins qu'ils étoient, furent pris. Quand le procès fut commencé, il se présenta de nouveaux témoins, dont les dires devenoient extrêmement graves, non par eux-mêmes, mais par ceux qu'ils vouloient faire entendre. M. de Maupeou, alors de très-bonne foi vis-à-vis du Duc d'Aiguillon, sentit la nécessité d'arrêter une procédure qui alloit devenir immense, compromettre la plus grande partie de la Bretagne, & faire un éclat qu'il seroit peut-être impossible, ou du moins dangereux, d'arrêter. D'ailleurs le Chancelier étoit piqué personnellement d'avoir été dupe. Proposer encore une fois au Roi de se dédire, de revenir sur ses pas & de couper court à un procès, matiere de l'entretien de l'Europe entière, devenoit une matiere délicate & propre à se rendre désagréable au Monarque. Il fallut pourtant en venir là. S. M. se rétracta. Elle déclara qu'Elle vouloit étouffer ce Procès, dont Elle étoit assez instruite *(k)*. C'est alors que le Parlement rendit ce fameux Arrêt *(l)*,

(k) Dans un Lit de Justice tenu à Versailles le 27 Juin 1770. Dès le soir même M. le Duc d'Aiguillon, nommé du voyage de Marly, eut l'honneur de souper avec le Roi.

(l) Du 2 Juillet 1770. Il y fut suspendu des fonctions de la Pairie, jusqu'à ce que par un Jugement

qui entache le Duc d'Aiguillon, suivant le terme consacré par ces Messieurs, & qui, si l'on en croit les politiques, ne fâcha pas extrêmement le Chancelier, en ce qu'il lui fournissoit le sujet d'ouvrir la guerre contre le Parlement, & qu'il soulageoit la jalousie qu'il commençoit à prendre de ce personnage, en le rendant incapable d'entrer au Ministère (m), malgré l'Arrêt du Conseil qu'il fit rendre pour le casser (n). Leurs conjectures furent appuyées sur le retard qu'il mit entre cette cassation & l'enlèvement des minutes du procès (o), de manière que le Parlement eut le temps d'en faire faire des copies authentiques, des extraits & de travailler dessus.

Le Duc d'Aiguillon, plus adroit que le Chancelier, dissimula cette injure, lui resta parfaitement uni à l'extérieur contre leurs ennemis communs, jusques après l'expulsion des Choiseuls, la suppression du Parlement & sa propre exaltation au Ministère. La place de Secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères

rendu en la Cour des Pairs, dans les formes & avec les solennités prescrites par les Loix & Ordonnances du Royaume, que rien ne peut suppléer, il se soit pleinement purgé, &c.

(m) C'étoit l'avis du Duc de Brissac, qui disoit à cette occasion que M. le Duc d'Aiguillon avoit sauvé sa tête, mais que le Parlement lui avoit tordu le col.

(n) En date du 3 Juillet.

(o) Exécutée le 3 Octobre seulement, dans une séance que le Roi vint tenir au Parlement.

étoit encore vacante, depuis le mois de Décembre. S. M. avoit vraisemblablement voulu laisser rasseoir la fermentation élevée contre l'illustre accusé, & celui-ci, d'ailleurs, n'avoit pas cru généreux à lui de se revêtir tout de suite des dépouilles d'un Grand, son ennemi, qu'il venoit de culbuter. Ce ne fut qu'au mois de juin suivant qu'il prit place au Conseil (p) & se moqua des divers Arrêts ou Arrêtés des gens de Robe qui l'entachotent, car presque tous les Parlemens avoient suivi à son égard la conduite de celui de Paris. Ils furent quelque temps à se flatter que, même après le choix du Souverain, cette prétendue diffamation judiciaire auroit quelque effet vis-à-vis les Cours Étrangères. Aucune ne refusa de communiquer avec lui, & le seul Ambassadeur d'Espagne (q) a constamment éludé son entrevue en affaires.

Ce Ministre s'est trouvé bien consolé de cette petite mortification, par celles qu'il a rendues à cette Cour, en maintenant la bonne harmonie avec l'Angleterre, qu'elle auroit voulu troubler. Il sait quel est l'esprit pacifique de son Maître, & plus sage que son turbulent prédécesseur (r), il s'y conforme pleinement, en

(p) Le Secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères est le seul qui soit Ministre de droit.

(q) M. de Fuentes, qui vient de retourner à sa Cour.

(r) On a prétendu que le motif essentiel de la

prenant les moyens les plus efficaces pour remplir les vues de S. M. Aussi a-t-il sa confiance au plus haut degré, sur-tout depuis qu'il a ramené à leur devoir les Princes de la Maison d'Orléans, dont il est devenu le médiateur à la Cour. La faveur de ce Ministre est si grande, qu'on ne doute pas qu'il ne réunisse incessamment à sa place le Département de la Guerre.

On s'accorde assez généralement ici sur le bien qu'on dit du Secrétaire d'Etat en cette partie. Quoique son élévation à ce poste soit le résultat d'une intrigue de Cour, on fait qu'il n'y est entré pour rien. Voici comme on conte l'anecdote : " A la disgrâce de M. le Duc de Choiseul, M. le Comte de Maillebois, Militaire très-capable & très-ambitieux, mais qui se trouvoit éloigné depuis long-tems par sa malheureuse affaire avec le Maréchal d'Estrees, (s) engagea M. le Prince de Condé à proposer au Roi, pour Ministre de la Guerre, le Marquis de Monteynard, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui avoit eu l'avantage de servir sous les ordres de S. A. dont elle connoissoit dès-lors les talens & la probité. Il le flatta par l'honneur de donner

disgrâce du Duc de Choiseul avoit été son intrigue avec l'Espagne, pour susciter une guerre contre les Anglois.

(s) On fait qu'il fut accusé de haute trahison par ce Général en 1758. Il faut voir là-dessus les Mémoires qui parurent dans le tems de part & d'autre.

" à S. M. un homme dévoué à lui, & que tous les Militaires le verroient à leur tête avec acclamation. L'espoir que le Comte avoit de se réintégrer en fonctions sous un homme avec lequel il étoit déjà intimement uni & qui lui deviendrait plus attaché par les liens de la reconnoissance, étoit le principe secret de cet éloge généreux. Le Prince goûta la proposition du Courtisan. Au jour où le Roi se proposoit de choisir, il se fit apporter un Almanac Royal : il prit la liste des Officiers généraux, à chacun desquels S. M. s'arrêtoit, comme pour demander l'avis de ceux qui l'entouroient : il se trouvoit toujours quelque difficulté. Quand elle en vint au Marquis de Monteynard, S. A. insista fortement sur celui-ci & sur ses louanges. Personne ne put la contrarier. Le Monarque fut enchanté de se trouver déterminé par un suffrage général. " Le Marquis de Monteynard fut désigné : mais tel que ces Généraux Romains qu'on alloit chercher à la charrue, il étoit alors en Dauphiné, bien éloigné de songer que la Cour s'inquiétât de lui. Le courier qui lui apporta la nomination, le trouva au coin de son feu, philosophant avec quelques amis. Il monta en chaise, sans que l'altération de son visage eût laissé connoître aux spectateurs quelle étoit la nouvelle qui l'obligeoit de partir si brusquement. Il ne paroît pas que l'air de la Cour ait influé sur les mœurs austères de ce Ministre. Aussi ne fut-il pas en place qu'on le renvoyoit déjà ; ce qui fit dire plaisamment à S. M. *Il*

J'aura bien que cela arrive, car il n'y a que moi qui le soutienne. Au reste, il faut qu'Elle soit autant persuadée qu'Elle l'est de son mérite intrinsèque, pour surmonter les dégoûts qu'Elle éprouve de son travail minutieux & froid. Le Roi accoutumé à celui du Duc de Choiseul, qui traitoit tout lestement & savoit amuser son maître au milieu des affaires les plus épineuses, a eu beaucoup de peine à s'y faire. Un des objets de M. de Monteynard, à son arrivée au Ministère, a été d'en réduire les dépenses portées à un point excessif par son prédécesseur. Il a cherché à rétablir l'ordre & l'émulation parmi les troupes, absolument détruits sous le despotisme de l'autre, dont les déplacements & les nominations arbitraires avoient interverti l'harmonie dans tous les Corps (1). Il a arrêté ou supprimé les innovations dangereuses d'un génie inquiet, avide de faire parler de lui & peu délicat sur les moyens. Il a introduit des récompenses nouvelles, propres à conserver un fonds de vieux soldats pour former les nouveaux (2). Il a porté un œil scru-

(1) Le Duc de Choiseul avoit ôté aux Régimens les places de Lieutenant-Colonel & de Major, auxquelles les Officiers du même Corps montoient par degrés. Il n'aimoit point les vieux Officiers, dont elles étoient la récompense, & faisoit passer indistinctement de jeunes gens de faveur d'un Régiment à l'autre.

(2) Il est question des marques honorifiques & de l'augmentation de paie accordées aux soldats vétérans dans des proportions convenables. Ces détails sont dans toutes les Gazettes.

tateur dans les déprédations énormes & habituelles avant lui. S'il s'y est mal pris, s'il n'a pas réussi, comme il desiroit; s'il a commis une iniquité, croyant faire justice (x); si par cette fausse démarche il a soulevé un Corps respectable contre lui; s'il s'est peut-être ôté ainsi la faculté de punir des brigandages plus véritables & plus révoltans; il faut l'attribuer aux surprises faites à sa religion par des instigateurs, contre lesquels un défaut de sagacité trop nécessaire à la Cour l'a empêché d'être en garde. Quoi qu'il en soit, il est à craindre qu'il ne soit sacrifié au cri général que cette malheureuse affaire a excité, d'autant qu'il s'est rangé du côté du Chancelier & qu'il est aujourd'hui le seul Ministre lié avec lui.

Son collègue, chargé du Département de la Marine, n'a pas, comme lui, l'avantage d'être du Corps confié à ses soins. M. de Boynes a rempli avec distinction les diverses charges de Magistrature par où il a passé. Il s'est d'abord fait connoître au Parlement, & contre le Parlement ensuite, quand il est devenu membre du Conseil: ce qui arrive presque toujours aux hommes ambitieux, moins guidés par un zèle véritable pour l'objet qu'ils défendent, que par l'ardeur de briller, de se rendre nécessaires, & d'acquérir une célébrité, but uni-

(x) Il est question d'un Jugement du Conseil de guerre, rendu aux Invalides le 12 Novembre dans l'affaire des fusils, dont on pourra parler plus amplement.

que de toutes leurs démarches. C'est ainsi qu'on vit en 1753 ce Maître des Requêtes venir, comme Procureur-Général, requérir la destruction du Corps dont il avoit été membre, pour ériger sur ses ruines un fantôme de tribunal (y) qui n'eut qu'une existence momentanée. Mais il s'en forma un levain de haine qui fermenta dans la Magistrature, & le rendit d'avance odieux à la Compagnie où on l'envoya présider pour récompense de ses services (z). Rien ne put laver la tache indélébile dont il s'étoit flétri aux yeux des Parlemens : & quoiqu'il se fût fait des créatures dans celui de Besançon, il n'en résulta qu'un schisme funeste, au moyen duquel il lutta long-tems & se maintint en place (a). Il fallut enfin le retirer d'une Province où il mettoit tout en feu. Il fut dédommagé de cette humiliation par la dignité de Conseiller d'Etat dont il fut revêtu. C'est alors qu'il donna carrière à l'animosité qu'il avoit contractée à son tour contre les Compagnies de Magistrature, & que croyant leur opiniâtreté invincible, dangereuse pour le bien

(y) La Chambre Royale, créée par Lettres-Patentes, enregistrées le 13 Octobre 1753.

(z) En 1754, après la dissolution de la Chambre Royale, M. de Boynes fut envoyé Intendant de Franche-Comté, & Premier Président du Parlement de Besançon.

(a) Il faut se rappeler tout ce qui s'est passé au Parlement de Besançon en 1759 & 1760, dont les gazettes ont parlé long-tems,

de la chose publique, il commença d'ouvrir ces avis violens de suppression, de cassation, de destruction, qui le rendirent un des adversaires du Parlement le plus formidable. On peut juger combien, par cette façon de penser & de parler, il s'est montré utile aux vues de M. le Chancelier. Le Chef suprême de la justice l'a choisi pour son bras droit dans la grande révolution qu'il méditoit, ou plutôt plein de confiance en ses lumières, il n'a rien fait que par ses conseils. Il s'est servi de la tête froide & réfléchie de ce Conseiller d'Etat, pour rectifier ce que trop de chaleur de sa part auroit pu mettre d'irrégulier dans ses opérations. On prétend même que M. de Maupeou est redevable à M. de Boynes de l'heureux expédient par lequel il est sorti du labyrinthe où il s'étoit jetté. (b) En reconnaissance de ce service signalé, le premier a usé de son crédit prépondérant pour élever le second au Ministère, & le mettre plus à même de le seconder. C'est ainsi que ce Conseiller d'Etat a eu le Département de la Marine. Il s'y est d'abord conduit avec assez de circonspection. Tout neuf en cette partie, il ne pouvoit aller que lentement. Comme un jeune élève il a pris des maîtres dans les divers élémens de l'art qu'il vouloit diriger. Il a fait venir un ancien premier commis des nouveaux (c) Bu-

(b) Par la transformation du Grand Conseil en Parlement, comme on le verra par la suite plus au long.

(c) M. Pelerin, voisin de campagne de M. de Boynes; ce qui avoit donné lieu à leur connoissance.

reaux confiés à ses soins. Il a vaincu la répugnance de celui ci, & l'a violenté pour qu'il lui donnât ses conseils. Mais en moins d'un an il a secoué ses lisières. Un homme de génie avance bientôt à pas de géant dans la carrière où il ne savoit pas marcher d'abord. M. de Boynes a porté dans la Marine ce système de dépendance absolue, de soumission aveugle & passive, nécessaire à tous les Corps envers le Maître suprême & ceux qui parlent en son nom. Delà, cette Ordonnance (d) qui a causé un si grand scandale parmi les Officiers; delà toutes les innovations qui l'ont suivie, & ont donné matière à beaucoup de critiques, dont la plus naturelle rouloit sur la précipitation de son ouvrage.

Outre le danger qu'il couroit de ne pouvoir tenir tête à l'orage élevé contre lui, il auroit dû craindre de se commettre dans une administration qui lui étoit aussi étrangère, & où l'on avoit intérêt de lui faire faire de faux pas. Des frondeurs peu ménagés sur les termes, ont taxé sa démarche d'étourderie : ils en ont argué contre la sagesse de ce Ministre, qui s'exposoit inconsidérément à faire des écoles & à se couvrir de ridicule, la plus grande qui puisse arriver en France à un homme en place. Il est difficile de le défendre absolument sur cet article. Qui ne fait pas de faute, au surplus ? Les grands

(d) Du 18 Février 1772. Il en sera parlé plus au long, lorsqu'il s'agira de la Marine.

Ministres y sont plus sujets que d'autres, parce que voulant s'ouvrir des routes inconnues, ils bronchent nécessairement; mais ils se relevent, & c'est ce qui arrivera sans doute à M. de Boynes. On lui accorde d'excellentes qualités d'ailleurs : grand travailleur, robuste, ardent, pénétrant, il a des yeux d'aigle auxquels on ne peut se soustraire. Affable en même tems, d'un accès facile, il écoute tout le monde & n'est point dur dans ses refus. Il est plein de mœurs; il vit bourgeoisement dans sa famille; il est religieux : on le voyoit souvent à la paroisse avant son exaltation au Ministère; & c'est un vice de plus dont ses ennemis l'ont chargé, en le taxant d'hypocrisie. Il paroît que sa seule passion est celle des ames nobles, l'ambition, qu'il voiloit merveilleusement sous le manteau de la dévotion. Elle a pris son essor chez lui, & se développe aujourd'hui avec toute son énergie. On prétend qu'il vise aux Sceaux, & qu'à la manière des courtisans, il s'enrichiroit sans scrupule des dépouilles de son bienfaiteur. Malheureusement il a un concurrent redoutable dans le Ministre des Finances, dont j'ai à vous entretenir à présent.

M. l'Abbé Terrai est, comme M. de Boynes, d'une santé ferme, d'un tempérament vigoureux, fortifié encore par l'exercice d'une vie dure & laborieuse. La nature ne l'a pas bien partagé à l'extérieur. Il est d'une taille haute, dégingandée, sans contenance; il a la figure ignoble, le regard en dessous : il n'a rien de séduisant dans le langage; il ne s'énonce

pas même avec une grande facilité : mais il a une conception vive, une intelligence déliée, une judiciaire excellente, sur-tout en affaires. Au Palais, où il étoit depuis long-tems chargé des matieres les plus délicates & les plus épineuses, on admiroit la netteté, la précision, le développement de ses rapports. Lorsque les parties alloient le voir pour l'instruire des moyens de leur cause, il leur en résuinoit le pour & le contre d'une façon si lumineuse & si satisfaisante, qu'elles sortoient sans avoir rien dit, sans avoir rien à dire. On a été surpris qu'avec une telle réputation, riche d'ailleurs, d'un état à ne pouvoir avoir de postérité, il eût passé au poste glissant qu'il occupe. On a cru trouver depuis la solution de ce problème par les événements subséquens. On a dit que M. le Chancelier ayant besoin d'un homme à lui dans le Ministère des finances pour opérer avec sûreté la révolution qu'il méditoit, avoit jetté les yeux sur le Magistrat le plus propre à le seconder, en la personne de son ancien ami : qu'il avoit ouvert l'avenir de ses regards, lui avoit fait voir la destruction prochaine de sa Compagnie, la nécessité de se soustraire à tems à la proscription générale; l'avoit assuré qu'il n'y seroit pas long-tems, qu'il s'agissoit seulement de mettre le pied à la Cour, & qu'après l'expulsion inévitable des Choiseuls, il se trouveroit à même de monter à un Département moins orageux & plus agréable. Jusqu'à présent l'Abbé a été trompé en ce point, mais il a eu l'art de se soutenir, de se rendre nécessaire & pres-

qu'imperturbable dans son Ministère. Le moyen pour un Contrôleur Général de n'être jamais renvoyé, c'est de trouver toujours de l'argent lorsqu'on lui en demande. C'est en quoi celui-ci a le mieux réussi : & sans se fatiguer, comme beaucoup d'autres, à chercher des expédiens, il supprime, il recrée, il anéantit, il réduit, il prend un tiers, un quart, une moitié, il retient, il met un impôt nouveau, il en étend un ancien. Tout cela est l'affaire d'une signature ou d'un trait de plume; car il a même abrégé les formes, dont il a senti les inconvéniens au Palais. Il a renversé par de simples Arrêts du Conseil des engagements contractés avec la sanction la plus légale, sous le sceau le plus solennel. Nous avons long-tems lu dans les Gazettes le récit de ses opérations, dans ces Arrêts qu'il faisoit crier toutes les semaines & qu'on appelloit *les feuilles hebdomadaires de M. l'Abbé Terrai*. Du reste, il est comme le Cardinal Mazarin, il entend la plaisanterie. Il a fait sortir de la Bastille beaucoup de gens qu'on y avoit mis pour avoir exhalé trop amèrement leurs plaintes : il disoit qu'il falloit laisser crier ceux qu'on écorchoit. Un des bons mots qui le fit le plus rire, ce fut celui dit à l'Opéra, le jour où l'on représentoit pour la première fois à la nouvelle salle. Il y avoit un monde prodigieux; on y étouffoit. Quelqu'un qui avoit encore la force de parler, s'écria : *Que n'êtes-vous-là, M. l'Abbé Terrai, pour nous réduire de moitié!* On l'appelloit à la Cour *l'enfant gâté*, parce qu'il touchoit à tout. On l'a depuis nommé le

grand Houffoir, & le sobriquet lui en est resté. Au surplus, il ne maltraitoit les Grands que pour le bon exemple, & il leur rendoit d'une main ce qu'il leur avoit ôté de l'autre, par des augmentations de pension qu'ils obtenoient. Le trait qu'on lui reproche le plus, c'est la suspension des Rescriptions & des Billets des Fermes (e) Mais c'étoit un coup de parti. Le Duc de Choiseul passoit pour avoir excité le Banquier de la Cour à refuser de faire le service; le Prêt des troupes alloit manquer. Il prévint le Roi, & fit sentir à S. M. qu'il falloit le sacrifier à son ennemi, ou qu'il ne voyoit d'autre ressource que celle-là, il se ménagea ainsi un fonds successif de 150 millions, qui l'a mis à l'aise pour le reste de ses opérations. En sorte que si la France reste en paix, le crédit & la confiance pourront renaître. Au surplus, si des circonstances malheureuses obligeoient de faire de nouvelles saignées au Royaume, M. l'Abbé est encore l'homme qu'il faut. Il a des entrailles d'airain, non par un défaut d'humanité, mais par une impassibilité de caractère, qu'il exerce envers lui-même & dans les objets les plus chers à son cœur. C'est ainsi qu'il a sacrifié la Baronne de la Garde, sa maîtresse, convaincue d'avoir abusé de son empire sur lui pour exercer un brigandage subalterne. Dans la même position que Mahomet II, on ne doute pas qu'il n'eût immolé la victime avec

(e) Au commencement de 1770.

le même sang-froid. Il a fait exiler celle-ci (f) très-loin, & s'est voulu laver de tout soupçon de collusion avec elle.

C'est proprement le dernier orage qu'ait essuyé M. l'Abbé. Depuis ce temps il gouverne les Finances avec beaucoup de tranquillité, & attend une occasion favorable pour monter à une dignité plus éminente, telle que celle de Chancelier ou de Garde des Sceaux, car depuis il n'est plus bien avec le Chef de la Magistrature, & passe pour chercher à le supplanter de son mieux.

Le Ministre le plus tranquille dans sa place, qui pendant longues années n'avoit excité la jalousie de personne, étoit même aimé à un certain point, c'est le Duc de la Vrillière, ci-devant Comte de St. Florentin. C'est le Doyen du Conseil (g) : il a 50 ans de Ministère. Qu'il a vu de disgrâces depuis qu'il est à Versailles! On l'y appelle *l'Exécuteur de la haute Justice*, parce que c'est lui qui va communément demander le Porte feuille aux Ministres exilés, & qui leur signifie les ordres du Roi. Il a le principal Département des Lettres de cachet, dont l'utilité s'est si fort étendue qu'on ne peut nombrer celles qu'il a distribuées. Quand il eut le malheur de perdre une main à

(f) En Septembre 1771. Elle fut exilée en Lorraine. On lui reprochoit d'avoir gagné 1,800,000 Livres depuis l'avènement de son amant au Ministère.

(g) Il y est depuis 1722 : il n'étoit pas majeur.

la chasse, on fit l'Épithaphe suivante, relative aux fonctions de sa charge :

Ci gît la main d'un grand Ministre,
Qui ne signa que du sinistre;
Dieu nous préserve du cachet
Qui met les gens au guichet!

Et dans des *Noëls* sur différents personnages de la Cour, chantés au commencement de 1764, on disoit :

Au fond de la mesure,
On vit dans le lointain
Une courte figure;
C'étoit Saint Florentin :
Il me fait, dit Joseph, une peur effroyable;
Dans ses mains je vois un paquet :
C'est quelque Lettre de cachet,
Pour sortir de l'étable.

Sur son abord sinistre
On ne se trompoit pas :
Je viens, dit le Ministre,
Pour un très-fâcheux cas,
La Cour vous a donné l'Égypte pour retraite :
Au Roi cet exil a déplu,
Mais la *Marquise* (h) l'a voulu :
Sa volonté soit faite!

Ce qui prouve que le génie n'est pas la chose la plus essentielle à la Cour, c'est l'immutabilité de ce Ministre-ci, qui ne passe pas pour un aigle. Son cousin, le Comte de Maurepas, initié comme lui dès sa jeunesse dans les bonnes grâces du Monarque, aux plus grands ta-

(h) *De Pompadour.*

lents pour gouverner (i) joignant les qualités brillantes de l'homme de société le plus aimable, honoré de l'amitié de son Maître, appelé à ses parties de plaisir les plus intimes & les plus secrètes, devant se flatter d'une faveur constante, si jamais personne l'a pu dans ce pays-là, s'est trouvé enfin victime d'une cabale de Cour (k), & par un bonheur unique, le Comte de St. Florentin a échappé à une disgrâce qui enveloppe ordinairement toute la famille. Il s'est même, par succession de tems, enrichi des dépouilles du Comte & a eu le Département de Paris, qui avoit passé à M. d'Argenson (l), & lui est revenu. C'est ce Département qui est la chose du monde la plus agréable, par l'accès continuel qu'il donne auprès du maître, & les détails infinis qu'il procure pour amuser ses loisirs. On a dit long-tems, & bien des gens croient encore qu'il y a une Gazette secrète de cette Capitale, faite uniquement pour le Monarque. Mais cette Gazette n'est autre chose que le Journal des faits qui, dans une ville immense comme celle-ci, se multiplient à l'infini : faits qui transpirent toujours lorsqu'ils sont importants, & deviennent tôt ou tard la pâture de la curiosité publique.

(i) Il étoit Ministre de la Marine. Il a été disgracié en 1749.

(k) On a dit dans le tems que c'étoit pour s'être permis des plaisanteries offensantes sur la Marquise de Pompadour.

(l) Disgracié en 1755.

Une autre partie du Département du Duc de la Vrillière très-jolie, c'est la Maison du Roi. C'est lui qui, en conséquence, commet aux places chez les différens Princes de la Maison Royale qui se marient. On raconte à cette occasion plusieurs anecdotes, qui prouvent que le meilleur agrément pour les obtenir n'est pas toujours le choix de l'Altesse Royale. On suppose ces jeunes Princes trop susceptibles encore d'être circonvenus, pour leur laisser une telle nomination, & S. M. s'en rapporte à son Ministre.

Ce qui a fait le plus de tort au Duc de la Vrillière dans l'esprit du Public, ce qui l'a rendu odieux à ceux qui veulent imputer aux Ministres toutes les injustices, toutes les vexations, qui se commettent sous leur nom, c'est l'affaire de Bretagne dont la Province s'est malheureusement trouvée dans son Département, pendant les troubles qui l'ont agitée. Parent proche du Duc d'Aiguillon, il étoit difficile qu'il ne prît pas un intérêt vif à tout ce qui concernoit son neveu, & qu'il n'eût pas, soit de la foiblesse pour excuser celui-ci dans les torts qu'il pouvoit avoir, soit de l'animosité pour faire appesantir davantage le bras du Souverain sur des Corps puissans, devenus les ennemis du Commandant.

Les Ministres sont hommes comme d'autres, mon cher Compatriote, même plus que d'autres : par la grande facilité de satisfaire leurs passions, ils se laissent quelquefois gouverner par des femmes dangereuses. Tous n'ont pas

le courage héroïque de l'Abbé Terrai. C'est un autre reproche qu'on fait au Duc de la Vrillière. On prétend qu'il a laissé prendre trop d'empire à sa maîtresse, la Marquise de Langeac, & que la cupidité de celle-ci commet sous le nom de son Amant bien des vilénies qu'il ignore. Ce qui le prouve, ce qui montre combien il est ennemi de ces concussions sourdes & ténébreuses, c'est l'exil du Chevalier d'Arcq (m), qui, malgré l'intérêt vif que la Marquise de Langeac prenoit à son sort, malgré l'intimité dans laquelle il vivoit avec le Ministre, en a été abandonné, lorsqu'on lui a ouvert les yeux sur les rapines de cet intrigant subalterne. On a craint long-tems que cet événement n'influât sur la faveur du Duc : on faisoit courir le bruit qu'on l'obligeroit à se retirer, qu'il quitteroit après le mariage du Comte d'Artois : mais il a déclaré publiquement que ce n'étoit pas son intention; que le Roi paroîssoit toujours goûter ses services, & qu'il les continueroit auprès de sa personne sacrée, tant qu'ils lui seroient agréables. En effet, il est à présumer que le Duc de la Vrillière est aujourd'hui au-dessus de toute disgrâce. Quel maître a la dureté de renvoyer un domestique qui a passé 50 ans à son service !

Tels sont, mon cher Compatriote, les faits que j'ai rassemblés sur les personnages aujourd'hui dans le Ministère de France. J'y ai ap-

(m) Exilé au commencement de Juin.

porté toute la discussion, toute la sagacité dont je suis capable, & je crois que ces détails vous en donneront une idée plus juste que l'auteur enthousiaste du *Vœu de la Nation*. Je ne fais pourquoi il en a oublié un, qui méritoit bien de tenir sa place parmi les autres, & sur lequel il auroit pu s'étendre en louanges, sans être aussi contrarié qu'à l'égard des autres. Il est question de M. Bertin.

Il est vrai que c'est un Ministre en quelque sorte de surérogation, un hors-d'œuvre dans le Conseil, mais si aimé du Roi, que S. M. a fait créer exprès un Département pour ce Secrétaire d'Etat. Il a fallu écorner ceux des autres pour lui faire un lot. Vous jugerez aisément de son peu d'importance, quand vous saurez qu'il a les Fiacres, les Loteries, les petites Postes, les Ecoles de Médecine Vétérinaire (n) & autres objets de cette espece. Voici comme on en plaisantoit dans le Vaudeville satyrique déjà cité :

Ne se sentant pas d'aise,
Bertin dit en entrant :
Qu'on me donne une chaise,
Je veux bercer l'Enfant.

Je suis Ministre en pied, mais je n'ai rien à faire,
Et pour occuper mon loisir,
Seigneur, je compte vous offrir
Mon petit Ministère.

Au reste, il n'a jamais pu être grand travailleur : il est d'une fanté si délicate qu'il ne peut

(n) Ce sont des Cours d'Anatomie qu'on fait faire pour des élèves Maréchaux.

absolument s'occuper à la moindre chose après le repas, sans avoir une indigestion. Cependant il a rempli plusieurs années la place de Contrôleur-général (o). Il y fut appelé lors du renvoi de M. de Silhouette, & la bonne opinion qu'on avoit de sa sagesse & de sa probité ranima la confiance éteinte. Mais des opérations forcées après la publication de la Paix, des augmentations d'Impôts, des Lits de Justice tenus en conséquence, les voies d'autorité, les vexations, les exils, les emprisonnemens employés envers les divers Parlemens de Province, rendirent la fin de son Ministère odieuse : il fallut le tirer de là. C'est alors que S. M. voulut se l'attacher en qualité de son Ministre intime. On sait qu'Elle prend plaisir aux reviremens des différens papiers Royaux, qu'elle aime à en courir les chances avec ses sujets, qu'elle en a de toutes les especes. Elle a cru qu'un Ex-Contrôleur général seroit plus propre qu'un autre à ces fonctions : elle lui a confié en conséquence son Porte-feuille : détail particulier, qui n'influant à l'extérieur en rien sur l'administration publique, met le Secrétaire d'Etat hors des atteintes de la calomnie ou de la méchanceté. Il est vrai qu'il a des Provinces dans son district, entr'autres la Normandie, qui a été fort orageuse depuis quelques années : mais dans le dernier événement sur-tout (p),

(o) Il est entré au commencement de 1760 en cette place & en est sorti à la fin de 1763.

(p) A l'occasion de la Requête de la Noblesse

il s'est conduit avec beaucoup de circonspection; il a même défendu avec zèle la Noblesse accusée, & a arrêté, autant qu'il a pu, les coups de rigueur qu'on vouloit frapper. On fait qu'il n'est jamais entré dans le système du Chancelier; qu'il l'a même combattu en différentes circonstances, & que c'est lui qui a dénoncé au Conseil, comme contenant des propositions erronées & dangereuses, le livre de l'Abbé *Bouquet* (q), Jurisconsulte protégé par le Chef suprême de la Justice, qui tenoit la plume sous ses auspices. Enfin, M. Bertin passe en général pour être le plus modéré, le plus doux du Conseil: réputation qui doit le rendre cher & précieux à la France.

Avant de finir cette Lettre, mon cher Compatriote, je suis bien aise de vous instruire d'un événement relatif à un Ministre, passé sous mes yeux, dont je puis vous parler en connoissance de cause & que les Gazettes n'ont fait qu'effleurer. Il est question de l'exil d'un grand Seigneur, arrivé depuis peu.

Il avoit été nommé Ambassadeur extraordinaire, pour aller au-devant de Madame la future Comtesse d'Artois. Depuis long-tems il sollicitoit la permission de pousser son voyage

de Normandie, & des enlevemens qui s'en sont ensuivis.

(q) Les *Lettres Provinciales*, ou *Examen impartial de la Constitution & des Révolutions de la Monarchie Française*, supprimées par Arrêt du Conseil du 28 Septembre 1772.

jusqu'à Turin. M. le Duc d'Aiguillon lui représentoit qu'il n'étoit pas possible qu'ayant un caractère public, mais dont les fonctions & le titre ne s'étendoient que jusqu'au terme désigné, il pût redevenir simple particulier à la Cour où il désiroit se montrer. Le Comte de Broglio insistant, le Ministre lui dit qu'il en référerait au Conseil, & mettroit sa demande sous les yeux du Roi. C'est en conséquence de cette réponse qu'il a écrit la Lettre suivante, qui a fait tant de bruit.

Lettre de M. le Comte de Broglio à M. le Duc d'Aiguillon.

A Paris, ce 22 Septembre 1773.

„ Comme j'imagine, M. le Duc, que ce sera
 „ demain au Conseil (r) que vous traiterez
 „ l'affaire de mon voyage de Turin, qui, en
 „ vérité, n'étoit pas digne d'y être portée, je
 „ me presse de vous représenter de nouveau
 „ qu'il seroit bien étonnant qu'après vous avoir
 „ annoncé, il y a près de deux mois, à Com-
 „ piegne, le projet & le motif de ce voyage
 „ que vous avez approuvé: après que consé-
 „ quemment à cette permission, j'en ai fait part
 „ à Mrs. les Ambassadeurs de Sardaigne, pour
 „ les prier de témoigner à leur Maître l'em-
 „ prement que j'avois de lui porter l'hom-
 „ mage de toute ma famille; (s) après avoir

(r) A Choisy, où étoit le Roi.

(s) Les Broglio sont d'origine Piémontoise.

„ reçu par M. de Viry la réponse de ce Prin-
 „ ce , avec une espece d'invitation de venir le
 „ voir , & les assurances du plaisir qu'il auroit
 „ (ce sont ses propres termes) de me rece-
 „ voir ; combien , dis-je , il seroit étonnant
 „ qu'au moment de mon départ S. M. me le
 „ défendit. Je fais, M. le Duc , & je vous l'ai
 „ déjà dit , que vous êtes le maître d'obtenir
 „ de S. M. cette décision , & que le Conseil,
 „ ignorant toutes ces circonstances , adhérerait à
 „ votre avis. Mais de quelque façon que cette
 „ défense me parvienne , vous ne devez pas
 „ douter que ce ne soit à vous que je doive
 „ l'attribuer ; & *je ne puis dissimuler que*
 „ *je vous en saurai le plus mauvais gré.* Je vous
 „ prie même d'observer que le désagrément que
 „ j'éprouverai , sera partagé par toute ma fa-
 „ mille. L'Évêque de Noyon (*t*) ayant trouvé
 „ à Lausanne & à Chamberi M. le Prince de
 „ Carignan & plusieurs autres personnes confi-
 „ dérables de la Cour de Turin , avoit reçu
 „ les complimens les plus flatteurs sur le plaisir
 „ qu'ils se faisoient de m'y recevoir. Le Maré-
 „ chal (*u*) a conservé pour cette circonstance
 „ l'arrangement de plusieurs affaires qui le re-
 „ gardent , sur la décision desquelles ma pré-
 „ sence & l'occasion pourront beaucoup influer.
 „ Il m'a donné des lettres pour le Roi de Sar-
 „ daigne , dans lesquelles il remercie ce Prince

(*t*) Frere du Comte de Broglio.

(*u*) Frere aîné du Comte.

„ de l'honneur qu'il lui fait d'être parrain d'un
 „ de ses enfans. Ils ne vous ont écrit ni l'un
 „ ni l'autre à cette occasion , parce que ni eux
 „ ni moi n'avions pas imaginé que sous aucun
 „ prétexte la possibilité de faire ce voyage dût
 „ faire une question. J'espère qu'*avec un peu*
 „ *de réflexion* vous sentirez , M. le Duc , que
 „ non-seulement nous aurions bien lieu de nous
 „ plaindre de vous , si vous en étiez la cause ,
 „ mais que nous devons attendre que si , par
 „ impossible , il n'y avoit des obstacles qui ne
 „ vinssent pas de vous , vous sauriez prendre
 „ les moyens de les lever , & que vous ne
 „ voudriez certainement pas que les personnes
 „ qui ont été les plus citées pour s'être occu-
 „ pées de vos intérêts *dans des circonstances un*
 „ *peu plus importantes* (*x*) qu'une simple per-
 „ mission de voyager , puissent l'être aujourd'hui
 „ pour recevoir des marques non équivoques
 „ de votre mauvaise volonté. Mais j'espère que
 „ cela n'arrivera pas , & que je serai toujours
 „ dans le cas de pouvoir vous assurer avec la
 „ même sincérité de l'inviolable & respectueux
 „ attachement avec lequel j'ai l'honneur d'ê-
 „ tre , &c. &c. “

M. le Duc d'Aiguillon fit en effet rapport
 de cette Lettre au Conseil , tenu à Choisy le
 Jeudi 23. Elle révolta tous les Ministres.
 M. l'Abbé Terrai s'éleva fortement contre l'au-

(*x*) Il veut , sans doute , parler du Procès de
 M. le Duc d'Aiguillon devant la Cour des Pairs ,
 en 1770.

dace du Comte à vouloir rendre M. le Duc d'Aiguillon responsable de l'événement. Il dit qu'il seroit bien malheureux pour les personnes qui ont la confiance de S. M., d'être ainsi prises à partie, lorsque les choses ne tourneroient pas au gré du grand Seigneur qui solliciteroit une grace. S. M. très sensible elle-même à l'injure faite à un de ses Ministres, dit qu'elle se chargeoit de la réponse. Cependant elle ne fit point mauvaise mine au Comte de Broglio qui avoit été nommé du voyage. Il eut l'honneur de manger avec Elle, & de faire sa partie au trictrac. Il revint le vendredi. Dès le samedi matin, le bruit de sa disgrâce étoit répandu dans Paris; il l'ignoroit encore, lorsqu'à onze heures M. le Duc de la Vrillière lui est venu signifier la Lettre de cachet ci-jointe, de la propre main du Roi.

Précis de la Lettre du Roi à M. le Comte de Broglio.

„ M. le Comte de Broglio, vous devez bien
 „ penser que d'après la lecture qui m'a été
 „ faite de votre Lettre, non-seulement vous
 „ n'irez pas à Turin, ni au Pont de Beau-
 „ voisin, (y) mais vous vous rendrez à Ruf-
 „ fec (z), où vous resterez jusqu'à ce que

(y) C'est à l'endroit où la Princesse quitte ses Officiers pour passer à la France, & y prendre la maison qui lui est destinée.

(z) Terre du Comte de Broglio, en Angoumois.

„ vous receviez de nouveaux ordres de ma
 „ part, ou de mes Ministres, très autorisés à
 „ cet égard.

„ Ne répondez point à ma Lettre, & par-
 „ tez pour Ruffec le plutôt possible. “

Dans l'instant il se répandit des copies de la Lettre du Comte ci-dessus, que le Ministre des Affaires Étrangères avoit laissé transpirer vraisemblablement pour sa justification. (a) Il me paroît qu'en général on la trouve dure, mal écrite, sans finesse, plus impertinente que noble, plus remplie de fanfaronnades que de fierté véritable. On plaint peu le disgracié, qu'on regarde ici comme un crâne, un étourdi, un brouillon, un homme vain, enthousiasmé de lui-même, & qui a fait grand tort au Maréchal son frere, trop docile à ses conseils, lorsqu'il commandoit les Armées. Un bon mot, attribué à M. le Duc de Choiseul, à l'occasion de cette disgrâce, servira de dernier coup de pinceau à ce portrait.

Cet Ex-Ministre, exilé à Chanteloup, son château, non loin d'Amboise, ville par où le Comte de Broglio devoit se rendre à sa terre, se trouvoit au passage de ses équipages. Il fait semblant d'ignorer ce que c'est; il le demande :

(a) On prétend qu'il y avoit un dessous de cartes à la demande du Comte de Broglio, & que son voyage n'étoit qu'un moyen pour intriguer plus efficacement à la Cour de Turin contre le Duc d'Aiguillon. Son obstination à vouloir faire une démarche aussi irrégulière, semble autoriser les conjectures des politiques.

on lui répond que c'est le train du Seigneur en question qui va à Ruffec.... » Comment, reprend le Duc, je le croyois Ambassadeur Extraordinaire, Ministre ?? On lui replique qu'il ne l'est plus, qu'il est exilé.... » Ah ! ah ! » s'écria-t-il en riant, je l'avois toujours bien connu pour une mauvaise tête, pour un homme qui faisoit les choses à rebours : *Il prend le Ministère par la queue* ! ! Plaisanterie mauvaise dans la bouche d'un homme qui ne gémiroit pas lui-même sous la disgrâce de son Maître, mais qui, dans cette circonstance, est spirituelle, jolie & gaie. Réjouissez-en nos compatriotes, & prenez-en votre part d'abord.

Paris, ce 15 Octobre 1773.

LETTRE III.

Des Etats, des Parlemens, Chambres des Comptes, Cours des Aides, & autres Cours Souveraines ou Tribunaux du Royaume.

SI l'on ne connoissoit les choses en politique, mon cher Compatriote, que par les notions qu'en donnent les mots généralement reçus, on en auroit souvent d'imparfaites & de bien fausses. C'est ainsi qu'en lisant dans la Gazette de France, les Etats d'Artois, les Etats de Bourgogne, les Etats de Languedoc, les Etats de Provence, les Etats de Béarn, les Etats de Bretagne ont fait telle ou telle démarche, nous félicitons un Royaume, où l'on crie tant au

Despotisme, de conserver encore, dans plusieurs de ses provinces, ces assemblées garantes de la liberté publique, dont l'institution fut, lorsque des hommes se soumirent à un autre homme, de veiller sans cesse à l'exécution du contrat social, établi entre les Sujets & le Monarque. Rien de tout cela aujourd'hui. Les Etats ne sont plus qu'un simulacre où figure la vanité de quelques Grands, qui concourent de tout leur pouvoir à opprimer le pays dont ils devoient défendre les franchises & les privilèges. Pour mieux vous donner une idée de l'horreur dans laquelle sont quelquefois aux yeux de leurs propres concitoyens les chefs de ces assemblées, voici la description d'une estampe frappée en Languedoc, à l'occasion de M. de la Roche-Aymon, aujourd'hui Cardinal, Grand-Aumônier, Archevêque de Rheims, & long-tems Archevêque de Narbonne, Président né aux Etats en cette qualité, mais sacrifiant toujours leurs intérêts à son ambition. Il y est représenté déchirant d'une main les entrailles d'une femme expirante, personnage allégorique, qu'on reconnoît à ses attributs désigner la Province de Languedoc, & du sang de cette malheureuse se rougissant la tête avec l'autre. Le récit seul vous fera sans doute frémir : jugez de l'impression qu'elle m'a dû faire en la voyant : vous concevrez, comme moi, dans quelle exécution devoit être le Prélat pour qu'on se soit porté contre lui à une caricature dont l'énergie seroit plus digne du crayon noir des Anglois. Voulez-vous connoître l'idée que le Gouvernement lui-même a de

ces Etats , & le cas qu'il en fait ? Ecoutez la réponse qu'un Ministre (b) accrédité fit en 1756 , à ceux qui lui représentoient qu'il enfreignoit directement le Contrat de réunion de cette Province à la France : *Eh bien ! révoltez-vous , lui fait-on dire , on vous conquêtera.*

Les seuls de ces Etats qui aient encore quelque existence , ou du moins qui l'aient conservée le plus long-tems , ce sont les Etats de Bretagne. Voici le détail curieux que m'en a fait un Breton fort instruit. C'est lui qui parle :

„ Nos Etats sont composés de trois Ordres ,
 „ du Clergé , de la Noblesse & du Tiers Etat.
 „ L'Ordre du Clergé se forme de neuf Evêques , (c) de Députés des neuf Cathédrales ,
 „ & de tous les Abbés du pays , au nombre
 „ de 37. Ce qui compose le Tiers , ce sont
 „ les Maires des villes ou les Députés qu'elles
 „ choisissent , au nombre de 48 seulement ,
 „ parce qu'il n'y a que 43 villes qui aient le
 „ droit de siéger aux Etats par leurs représentans , dont cinq (d) qui aient celui d'en-

(b) M. de Machault , Contrôleur général alors & Secrétaire d'Etat au Département de la Marine , exilé au commencement de 1757.

(c) Les Evêques de Rennes , de Nantes , de Quimper Corentin , de Cornouailles , Vannes , St. Pol de Léon , Tréguier , St. Malo , Dol. Il est à remarquer qu'il n'y a pas un seul Archevêché en Bretagne.

(d) Rennes , Nantes , Saint-Malo , Vannes & Morlaix.

„ voyer deux Députés. Ces deux Ordres réunis ne font jamais plus de 80 ou 90 têtes ;
 „ à cause des Bénéfices vacans ou des membres malades ou absens dans l'Ordre du Clergé.

„ Il y a en outre les Agrégés , espece d'excroissance de l'Ordre du Tiers , que se permet le Commandant. Ils sont à sa nomination ; & sous prétexte qu'ils n'ont que voix excitative & consultative , ce dernier les multiplie à son gré , comme autant d'espions à lui , & quelquefois , de tyrans de leur Ordre.

„ La Noblesse est beaucoup plus nombreuse , puisque chaque Gentilhomme a le droit d'assister aux Etats. Cette assistance étant une espece de titre patriotique , on est très-jaloux de se faire inscrire , & la liste de cet Ordre offre souvent six ou sept cents noms & quelquefois davantage.

„ Vous voyez par cette distribution que l'égalité du pouvoir entre les trois Ordres , malgré la prodigieuse inégalité du nombre , peut donner une très-grande prépondérance à ceux de l'Eglise & du Tiers , lorsqu'ils se trouvent réunis , & que cette réunion est fort aisée à opérer , à raison du nombre beaucoup plus petit. C'est pour remédier à cet inconvénient que dans les cas essentiels le texte de la Loi exige l'unanimité des trois Ordres.

„ Un des articles des franchises de nos Etats , est qu'il ne sera fait aucune imposition ou levée de deniers sans leur consentement. Et c'est

„ pour donner ce consentement qu'ils se rassemblent tous les deux ans.

„ Il n'y a point de lieu fixe assigné pour l'assemblée. Sa durée est incertaine, & se prolonge suivant les affaires qui s'y traitent, & le plus ou le moins d'accord avec lequel on y procède. Elle n'étoit autrefois que de six semaines, mais la multitude & la complication des impôts ont rendu ce terme absolument insuffisant. On a vu la tenue des Etats occuper la moitié d'une année, (c) sur-tout depuis les débats fréquens occasionés par les empiétemens du Ministère.

„ Celui-ci se sert ordinairement des Commissaires du Roi aux Etats, dont les fonctions étoient de pure étiquette ou de police & de discipline seulement dans le principe, mais qui ont acquis depuis une grande influence sur les suffrages.

„ Ces Commissaires sont le Gouverneur, & en son absence le Commandant en Chef de la Province : les deux Lieutenans-généraux & les trois Lieutenans de Roi de la Province; le Premier Président & les trois plus anciens Présidens du Parlement; le Premier & les deux plus anciens Présidens de la Chambre des Comptes; l'Intendant, qui a la qualité de premier Commissaire du Conseil; le second Commissaire du Conseil, qui est ordi-

„ nairement Président ou Conseiller au Parlement ou Maître des Requêtes; les Procureurs-généraux du Parlement ou de la Chambre des Comptes; les Avocats-généraux du Parlement; les Receveurs-généraux des Finances & Domaines; six Généraux des Finances; le Grand-Maitre des Eaux & Forêts; & les Contrôleurs-généraux des Finances & des Domaines.

„ Leurs fonctions consistent à ouvrir & fermer les Etats en cérémonie; à faire adjuger en leur présence les Termes de la province; à faire connoître aux Etats les intentions du Roi; à faire observer l'ordre & la décence convenables dans l'assemblée. Ils ont le droit d'y entrer toutes les fois qu'ils jugent leur présence nécessaire; ils y décident provisoirement les contestations qui peuvent s'élever entre les Ordres; ils y font aussi inscrire sur les Registres les Arrêts du Conseil & autres ordres supérieurs qui leur sont envoyés par le Ministère. Le Commandant, en ces sortes d'occasions, porte la parole; c'est lui proprement qui fait tout, ses Collegues n'assistent pas pour la plupart aux Etats, ou n'y étant que pour y représenter. Celui-ci est l'homme essentiel de la Cour, & vous sentez de quelle importance il est pour elle d'y avoir un promoteur ardent du Despotisme. Un de ceux qui soit le mieux entré dans les vues du Ministère, c'est M. le Duc d'Aiguillon, convaincu que les peuples sont toujours plus heureux sous l'autorité d'un seul, que

(c) Les fameux Etats séparés au 1 Avril 1765, avoient duré six mois : & ceux assemblés le 29 Octobre 1766, ne prirent fin que le 23 Mai suivant.

„ dans l'anarchie des opinions flottantes d'une
 „ multitude aveugle.

„ Pour y parvenir, il a d'abord employé la
 „ corruption, moyen usité par-tout, facile à
 „ pratiquer par chaque espece de Gouverne-
 „ ment qui aura des graces à accorder, si sou-
 „ vent efficace dans le Parlement d'Angleterre
 „ même, inévitable au milieu des Républiques:
 „ comment n'auroit-il pas réussi dans nos Etats,
 „ où deux Ordres en sont susceptibles? (f)
 „ A l'égard de celui de la Noblesse, qui n'est
 „ pas dans le même cas, ne pouvant la sé-
 „ duire par des graces, il a cherché à l'inti-
 „ mider par des menaces, des exils, des em-
 „ prisonnemens. En 1752, M. le Duc de Chaul-
 „ nes avoit signalé sa retraite en provoquant
 „ la justice du Roi contre des Membres de ce
 „ Corps, qu'il représenta comme s'étant écar-
 „ tés de leur devoir pendant l'assemblée : neuf
 „ Gentilshommes furent exilés & cinq renfer-
 „ més dans des châteaux. Son successeur, pen-
 „ dant son long Commandement, s'est souvent
 „ servi de cette ressource. Les Etats de Bre-
 „ tagne, dans leur Mémoire, (g) lui repro-
 „ chent 154 lettres closes décernées durant le
 „ cours d'environ trois années. L'administra-
 „ tion plus douce de M. le Duc de Duras n'a

(f) Par leur petit nombre, comme on l'a vu
 plus haut.

(g) Ce Mémoire a pour titre : *Réponse des Etats
 de Bretagne au Mémoire du Duc d'Aiguillon*, signé
 par les Présidens des trois Ordres, le 21 Octobre
 1770, à la fin des Etats.

„ pas

„ pas même été exempté de ce genre de vexa-
 „ tions. (h)

„ Les Membres des Etats ainsi corrompus ou
 „ effrayés, on a poussé l'usurpation plus loin,
 „ on a employé l'enrégistrement de force. Pour
 „ éluder, par exemple, la réclamation de la
 „ Noblesse dont on ne pouvoit toujours déter-
 „ miner l'acquiescement par l'espérance ou par
 „ la crainte, qui ne peuvent agir aussi efficace-
 „ ment sur un corps nombreux, on a annullé
 „ en quelque sorte leur vœu, en faisant inf-
 „ crire sur les Registres de l'assemblée comme
 „ une Loi, un ordre du Roi qui valloit les
 „ Délibérations prises dans tous les cas à la
 „ pluralité de deux Ordres contre un (i) : in-
 „ fraction manifeste à la Constitution première
 „ des Etats, suivant tous les historiens, de
 „ même antiquité que le Gouvernement de la
 „ Nation Bretonne, & qu'ils ont portée, en
 „ passant sous la domination des Rois de Fran-
 „ ce, pour être maintenue à jamais. Et s'il fut

(h) M. Du Sel des Monts, Gentilhomme, fut
 enlevé pendant la tenue des Etats, comme accusé
 d'avoir fait imprimer un Mémoire particulier en ré-
 ponde à celui de M. Linguet en faveur de M. le
 Duc d'Aiguillon.

(i) Cet ordre, en date du 12 Octobre 1762,
 inscrit d'autorité sur les Registres le 19 du même
 mois, portoit que les Délibérations des Etats, soit
 en matiere d'imposition & levée de deniers, soit sur
 toutes autres affaires de la Province, seront for-
 mées, enrégistrées, exécutées à la pluralité de deux
 Ordres contre un, signées par les Présidens des trois
 Ordres.

Tome I.

E

„ révoqué au commencement des Etats de 1764,
 „ ce fut pour y faire succéder une irrégularité
 „ encore plus grande, une levée de deniers,
 „ qui se faisoit préalablement sans leur aveu,
 „ & sur un simple enrégistrement fait au Parle-
 „ ment (k) de la Province. Aux Etats de 1766,
 „ où le droit national reçut pendant six mois
 „ des atteintes si violentes, on en assura l'exé-
 „ cution par la plus dangereuse de toutes, en
 „ enrégistrant de force, à la clôture, un nou-
 „ veau Règlement (l), entièrement contraire
 „ au droit & aux usages anciens de la Provin-
 „ ce, tant au fond que dans la forme, qui con-
 „ sacroit toutes les innovations introduites de-
 „ puis quelque tems, tous les abus d'autorité
 „ qu'on s'étoit permis, toutes les violences
 „ qu'on avoit tentées. Il est vrai qu'il a été
 „ depuis examiné, discuté & réformé dans les
 „ Etats extraordinairement tenus à St. Brieux,
 „ sous l'inspection du Président Ogier (m).
 „ Mais ceux-ci n'en ont pas moins perdu le
 „ privilège inestimable de former leurs Régle-
 „ mens eux-mêmes sous le bon plaisir du Roi.
 „ Si les Etats qui suivirent à la fin de 1768,

(k) Le 5 Juin 1764.

(l) On avoit suivi jusqu'alors celui de 1687.
 Le nouveau fut inscrit le 23 Mai 1767 dans les
 Registres des Etats. Il contenoit 231 articles.

(m) Conseiller d'Etat. Il avoit été long-tems
 Ambassadeur en Danemarck. Il fut chargé de sa nou-
 velle Commission au commencement de 1768. Ces
 petits Etats ne durèrent que 40 jours, & finirent
 au 1 Avril.

„ présidés par le Duc de Duras, remplaçant
 „ M. le Duc d'Aiguillon dans le commande-
 „ ment de Bretagne, furent plus tranquilles,
 „ ce ne fut que par la pusillanimité des Ordres,
 „ qui adoptèrent presque toutes les irrégulari-
 „ tés précédemment établies, par une sorte de
 „ vengeance contre le prédécesseur, qui leur
 „ fit préférer à leur propre conservation la sa-
 „ tisfaction de vanter leur calme apparent sous
 „ ce nouveau Chef. Ils jugèrent que c'étoit leur
 „ justification du passé, & la censure la plus
 „ forte de la conduite de l'autre qu'ils avoient
 „ peint comme le tyran de la Province & l'au-
 „ teur de tous les troubles. Mais l'opposition
 „ qu'ils trouverent en 1770 à faire paroître
 „ leur défense contre le Mémoire de l'ancien
 „ Commandant (n), & l'audace avec laquelle
 „ un simple Avocat les injurioit dans sa Ré-
 „ ponse, autorisé, disoit-il, par S. M. qui avoit
 „ bien voulu révoquer en sa faveur la défense
 „ de parler désormais des affaires de la Breta-
 „ gne, ne firent que mieux appercevoir les en-
 „ traves de toute espèce dans lesquelles ils
 „ étoient. Enfin en 1772 le Duc de Fitz-James,
 „ armé d'une verge de fer, est venu porter les
 „ derniers coups à notre liberté expirante. Il
 „ avoit été précédé par un propos terrible du
 „ Ministre (o), qui dit aux Députés des Etats

(n) Mémoire pour M. le Duc d'Aiguillon, par
 Me. Linguet. Celui des Etats de Bretagne fut sup-
 primé par un Arrêt du Conseil du 2 Janvier 1771,
 inscrit sur leurs Registres.

(o) M. le Duc de la Vrillière, Secrétaire d'Etat,
 ayant le Département de la Province.

„ avant l'ouverture : *Sa Majesté ne veut point de résistance. Si les Etats s'occupent du parlement, ils seront cassés dans trois jours.* Il fit une telle impression, qu'effectivement cette assemblée, qu'on annonçoit comme devant être la plus orageuse qu'il y eût eu depuis long-tems, à raison des circonstances où se trouvoit le Royaume en général & la Province en particulier, qu'il étoit question d'ouvrir par une adhésion formelle à la Protestation des Princes, a été la plus morne. Les deux Ordres du Clergé & du Tiers, absolument gagnés ou épouvantés, celui de la Noblesse s'est trouvé fort diminué par l'absence, ou l'évasion des principaux Bastionnaires (p), qui n'ont point voulu se trouver en butte aux 83 maîtres (q) du champ de bataille. Or ici l'autorité qui usurpe, ne revient point sur ses pas, par cette maxime détestable & digne de Machiavel, qu'il ne faut point que le Roi recule. Aussi tous les Patriotes regardent nos franchises & privilèges comme déjà anéantis, dans le fait, nos Etats à-peu-près aussi illusoires que ceux des autres Provinces du Royaume. „

Telle fut l'idée, mon cher Compatriote, que cet homme très-instruit du droit public de son

(p) On appelle ainsi le parti des Patriotes.

(q) On nomme ainsi ceux qui signèrent un Acte de Protestation contre ce qu'avoit fait la Noblesse aux Etats de 1766. Il y en eut cependant 17 qui se retractèrent solennellement.

pays, bon serviteur de son Roi, mais tête un peu chaude, ainsi que vous le voyez par son récit, me donna des Etats de Bretagne, & telle est celle qu'il faut que vous en preniez, si vous voulez en avoir une vraie & bien appréciée.

Mais s'il n'y a plus d'Etats en France, il faut attribuer cet anéantissement à d'autres Corps qui ont voulu s'élever sur leurs ruines, & qui sacrifiant les intérêts de leurs concitoyens à leur ambition particulière, ont concouru de leur mieux à les faire disparaître. Je veux vous parler des Parlemens. Depuis mon séjour dans cette Capitale, j'ai lu tout ce qui a paru pour & contre sur cette matière, & je vais vous communiquer le résultat de mes recherches.

Les Parlemens n'étoient dans leur origine qu'un Corps de Légistes ou de Clercs destinés à aider les Barons ou les Prélats pour rendre la justice. Mais comme à la longue le savoir doit triompher de l'ignorance, les Clercs ont supplanté ces Grands du Royaume, & les ont réduits à n'être plus que de vains simulacres dans les assemblées, & les en ont exclus tout-à-fait. Du moins la paresse de ceux-ci se reposant du pénible travail de discuter les affaires sur les premiers, ils s'en sont retirés d'eux-mêmes, & cette pusillanimité a été poussée au point qu'aujourd'hui les Princes & les Pairs ne vont plus au Parlement sans l'agrément du Roi (r). Ces grands Corps devenus sédentai-

(r) En 1753, lorsqu'il fut question au Parlement de convoquer les Pairs, pour faire le procès à l'Ar-

res , & ayant acquis de la confiance , mais sans offusquer encore la Puissance Souveraine , les Rois , pour se débarrasser des Etats-généraux qui les gênoient , imaginèrent faire entendre aux Parlemens qu'ils pouvoient y suppléer. On se prévalut d'une Déclaration des Etats-généraux mêmes , tenus à Blois en 1577 , qui disoit , *que les Parlemens étoient une sorte d'Etats raccourcis au petit pied , avec pouvoir de suspendre , modifier & refuser les Edits.* L'orgueil de ces Compagnies qui ne figuroient en rien aux Etats , & s'y trouvoient confondues dans l'Ordre du Tiers , s'enfla des nouveaux titres qu'on leur reconnoissoit. Elles donnèrent dans le piège , & au lieu de réclamer pour la promulgation des Edits Burfaux , ou dans les crises difficiles , l'assemblée des Etats , puis-que suivant le titre même que les Parlemens faisoient valoir , ils n'en étoient que les représentans intermédiaires , ils laissèrent s'anéantir cette constitution fondamentale de la Monarchie , cette forme , la plus précieuse de toutes , dont ils se disent les gardiens.

Quand l'usage des assemblées nationales a été aboli au point de faire regarder comme mauvais sujet , comme rebelle au Souverain , qui-

chevêque de Paris , le Roi ne voulut jamais permettre que la convocation eût lieu ; & les Pairs s'abstinrent de venir au Parlement. Il y a plusieurs autres exemples de la même chose , & sur-tout en 1770 , dans l'affaire de M. le Duc d'Aiguillon , lorsqu'on voulut arrêter la fuite du procès commencé.

conque oseroit en demander le rétablissement , le Gouvernement s'est appliqué à combattre ces mêmes Parlemens qui , par l'exercice continuel de leurs fonctions , la grande habitude qu'ils avoient des affaires , le crédit qu'ils avoient acquis sur l'esprit du Peuple dont ils fortoient , mais à la longue accoutumé à les regarder comme ses Divinités Tutélaires , parce qu'ils en avoient quelquefois pris la défense , commençoient à lui porter ombrage. J'en ne vous parle point de ce qui se passa sous Louis XIV , qui pour sceptre apporta un fouet au Palais , & pendant tout son Regne priva les Parlemens du droit de lui faire des Remontrances avant l'enrégistrement. J'en viens à ce qui fait la matière de la contestation actuelle , en échauffant heureusement plus la tête que le cœur des François.

Le premier instant sous ce Regne-ci où l'on ait commencé sérieusement à vouloir détruire les prétentions des Parlemens , ce fut à l'occasion du schisme ridiculé , ranimé en 1752 pour la Bulle Unigenitus , de ces Billets de Confession , que l'Archevêque de Paris ordonnoit à ses supplôts d'exiger des mourans , & des refus des sacremens qui s'ensuivoient faute de les représenter. Il en résulta un exil du Parlement de Paris l'année suivante , & l'érection de ce Tribunal fantastique connu sous le nom de *Chambre Royale*. La nécessité où l'on parut être de rappeler le premier (s) , le rendit plus en-

(s) En Septembre 1754.

treprenant. Delà les démissions de 1756, après le Lit de Justice, où S. M. voulut encore pacifier les dissensions accrues entre l'Eglise & la Magistrature, & modérer l'effervescence de son Parlement par la suppression de deux Chambres (1) & un Règlement de Discipline (2). Mais ces émissions ne furent pas générales : une partie de la Grand'Chambre resta, & ces Messieurs furent désignés sous la dénomination burlesque de *filliculs de M. de Tubœuf*. L'anecdote est plaisante & je ne puis me refuser à vous en faire part. Après que les Enquêtes eurent quitté généralement, la Grand'Chambre s'assembla pour délibérer sur ce qu'elle avoit à faire. Plusieurs opinèrent à suivre un si généreux exemple. Le grand Banc (3) ne fut pas de cet avis, & quantité de Conseillers aussi. M. de Tubœuf, qui avoit été précédemment militaire, se servant du signe énergique de son ancien métier s'écria : *Je savois bien qu'il y avoit des lâches (4) parmi nous, mais je ne croyois pas qu'il y en eût tant*, & donna sa démission avec plusieurs autres.

(1) Des enquêtes. Comme on ne monte à la Grand'Chambre qu'après avoir passé par celle-ci, elles étoient presque toutes composées de jeunes gens qui ont en général les avis les plus vigoureux.

(2) Il rendoit par des restrictions à empêcher les trop fréquentes assemblées des Chambres, en rendant le Premier Président comme maître de la convocation.

(3) On nomme ainsi les Présidens à Mortier pris collectivement.

(4) Des J... ..

Le résidu de la Compagnie devenu ainsi l'objet de la risée publique, n'en fut que plus intéressé au rétablissement de leurs confrères : prétexte dont les non démis s'étoient servi pour colorer leur défection, & le Parlement fut réintégré une seconde fois (1). Une résistance ainsi justifiée par le succès, donna lieu vraisemblablement à faire éclore un système qui, s'il n'est ancien, est au moins spécieux, & auroit merveilleusement relevé la Magistrature, si elle avoit pu parvenir à le faire adopter. Ce fut à l'occasion du schisme élevé dans le sein du Parlement de Besançon, en 1759, & de quelques Membres qui en furent exilés (2). Le Parlement de Paris prit fait & cause pour celui-là, & quand le Roi répondit que cette affaire étoit étrangère à cette Compagnie, elle prétendit qu'elle lui étoit très-personnelle, puisque tous les Parlemens n'en composoient qu'un seul, divisé en différentes Classes. Ceux de province ne manquèrent pas de recevoir avec avidité un plan d'unité qui les rehaussait & les assimilait à la Cour des Pairs. Huit se joignirent à elle, pour demander le rappel des exilés de Besançon. Dans leurs divers Arrêtés ou Remontrances, ils répéterent tour-à-tour à l'envi :

(1) Le 1 Septembre 1757.

(2) Au nombre de 30. Il étoit question d'arrêter les perceptions d'impôts non légalement établis. M. de Boynes, en sa qualité d'Intendant, en exigeoit la levée, & comme Premier Président rompit l'assemblée, où la pluralité s'opposoit aux exactions en question.

La Classe du Parlement séant à Rouen, la Classe du Parlement séant à Rennes, &c. Le Gouvernement sentit bientôt la nécessité d'écarter une prétention qui tendoit à rendre ces grands Corps beaucoup plus formidables. Il les combattit d'abord par des écrits (b), des citations, des discussions : il eut recours ensuite aux transcriptions illégales, aux vexations, aux expéditions militaires. Mais les persécutions ne réussirent pas, & ne firent qu'encourager le zèle de ces especes de martyrs politiques, plus grands dans leurs souffrances. Il se servit alors d'un meilleur moyen pour dissoudre cette espece de confédération. Il sema la discorde entre eux : il y parvint en profitant d'une occasion qui se présenta de flatter l'amour-propre du Parlement de Paris. Le Duc de Fitz-James, Commandant en Languedoc (c), chargé des mêmes ordres rigoureux que ses confreres, pour faire enrégistrer de force après la paix la continuation des Vingtiemes, se comporta encore avec plus de dureté. Les Magistrats de la capitale, qu'il avoit mis aux arrêts dans leurs maisons, s'agrippèrent tellement contre lui, que, rendus à leurs fonctions, ils commencerent son procès & le décréterent de prise de corps, & comme il s'agissoit d'un Pair, qui avoit le droit d'être jugé par ses Pairs, que la convocation natu-

(b) Voyez la Lettre imprimée de M. le Chancelier à Mrs. du Parlement de Rouen, en date du 7 Novembre 1760, &c.

(c) En 1763.

relle & plus aisée devoit s'en faire auprès de la personne du Roi, le Parlement de Toulouse envoya toute la procédure au Parlement de Paris, pour le procès être continué, fait & parfait au Duc de Fitz-James. Ce fut alors que les Ministres conseillèrent au Roi de permettre aux Princes, aux Ducs & Pairs de se rendre au Palais. On fit sentir à S. M. de quelle conséquence il étoit de faire entendre au Parlement de Paris que celui de Toulouse avoit empiété sur ses droits, de le reconnoître éminemment & uniquement pour Cour essentielle des Pairs. Ces Conseillers, enorgueillis des paroles douces du Monarque, d'un aveu aussi précieux de sa part, oublièrent en ce moment leur système d'unité, ils cassèrent tout ce qu'avoit fait le Parlement de Toulouse, comme incompetent; & par une effusion de leur reconnoissance pour ce bienfait de la Cour, ils eurent la complaisance de ne donner aucune suite à cette affaire, & de laisser jouir le Duc de Fitz-James de son triomphe, sans même l'entacher, comme ils firent depuis le Duc d'Aiguillon. Cet attentat contre les droits des autres Classes réveilla leur zèle. Elles firent toutes des Arrêtés, contenant des protestations contre la prétention du Parlement de Paris. Celui-ci même, revenu de son premier enthousiasme, essaya de corriger ce que sa décision avoit d'alarmant, & fit un Arrêté, par lequel il voulut établir que sa dignité de seule & unique Cour des Pairs ne devoit pas rompre son unité avec les autres Classes. Les gens sensés rirent de cet accord bisarre,

& plusieurs Classes s'en indignèrent, au point de renoncer à une association qui ne leur en donnoit que les charges, sans en avoir les honneurs.

Une autre faute capitale que fit le Parlement de Paris, ce fut de laisser dissoudre en 1765 & reconstruire le Parlement de Pau (d). Les jeunes gens de cette Compagnie se contentèrent d'en rire : ils dirent *qu'on avoit envoyé deux cruches (e) pour casser un pot*. Au lieu de rendre des Arrêts contre des Magistrats capables d'une telle infraction à leur serment, d'arrêter ainsi dans son exécution un projet du plus funeste exemple, on s'en tint à les diffamer dans des Remontrances pathétiques que le Roi ne lut pas. La nouvelle création tint & servit de modele à celle qu'on établit en Bretagne (f). Elle avoit été précédée d'une correction commencée par la séance du Roi au Parlement de Paris, le 3 Mars 1766, journée connue sous le nom de la *Flagellation*, & qui se renouvela envers toutes les prétendues Classes, auxquelles

(d) Ce Parlement, en 1765, ne voulant point reconnoître une loi de discipline sollicitée par M. de la Caze, le Premier Président, avoit donné ses démissions au mois de Mai. Il fut cassé & recréé, comme les autres l'ont été depuis.

(e) Mrs. de Marville & de Bacquencour, le premier, Conseiller d'Etat, est un homme de beaucoup d'esprit, mais de société seulement, & sans aucune connoissance profonde de son état & des loix.

(f) Les nouvelles publiques ont si long-tems parlé de ces événemens, qu'on y renvoie le Lecteur.

on fit apporter leurs Registres à la suite de la Cour, & recevoir en cérémonie & en Corps la réponse mortifiante du Roi, par laquelle il privoit toutes leurs innovations, & leur apprenoit *qu'il ne tenoit sa Couronne que de Dieu*. C'est alors qu'on vit ce que l'autorité armée pouvoit en un seul jour, contre quinze ans d'aggrandissement de la Magistrature. Toutes ces Compagnies retournerent tristement chez elles faire des Arrêts sourds, dans lesquels elles n'osèrent pas même combattre l'étrange proposition avancée ci-dessus. Le Chef suprême de la Justice aujourd'hui, en ce temps Premier Président du Parlement de Paris, jugea vraisemblablement dès lors qu'il seroit très-aisé de débarrasser le Monarque, quand il en auroit la volonté ferme, de toutes ces Compagnies tumultueuses, capables dans les premiers momens de chaleur d'ouvrir avec intrépidité des avis patriotiques, mais incapables de les faire valoir par une conduite égale & soutenue. Devenu Chancelier, il a saisi l'occasion du mécontentement de S. M. pour lui faire part de son plan ; & sûr de la volonté fixe de son maître, il a frappé les coups violens qui ont étonné la France entiere. Mais son génie souple, comme celui de Mazarin, lui a fait allier la ruse avec la force, & sans doute il ne doit pas moins son succès à l'une qu'à l'autre.

Les Magistrats avoient deux moyens extrêmes, qui, bien employés, leur avoient toujours réussi dans leurs différends avec le Ministère : la cessation de service, & les démissions. Par

l'ane, ils arrêtent que les Chambres de la Compagnie resteront assemblées, c'est-à-dire, suspendront leurs fonctions particulières, pour ne s'occuper que des fonctions publiques qui exigent leur ministère tout entier. Par les autres, ils annoncent que ne pouvant plus remplir leur état dans la plénitude du pouvoir dont ils sont revêtus, ils sont forcés d'y renoncer. Dans l'un & l'autre cas, dans l'impossibilité de percer jusqu'au Trône obsédé par leurs ennemis; désespérant d'y faire parvenir leurs plaintes interceptées, ils avertissent ainsi le Souverain, d'une façon énergique, que l'État est dans un grand péril. M. de Maupeou, qui avoit senti tout le danger de cette tournure, par la grande sensation qu'avoit fait la suspension de service du Parlement de Paris, après la catastrophe de celui-ci, pour empêcher les autres d'en faire autant, répandit le bruit que cette cessation étoit la faute la plus capitale que le Corps exilé eût commise; que sans elle, il n'auroit pu jamais exécuter ses projets de vengeance, & qu'il désiroit fort que tous les Parlemens de Province en fissent autant, pour avoir un motif de les détruire à leur tour. Ces propos insidieux les effrayèrent : au lieu d'envoyer leurs démissions à la fois, ou de rester les Chambres assemblées, d'intercepter tout le cours de la Justice d'un bout du Royaume à l'autre, & par cette calamité générale de frapper les peuples d'une frayeur salutaire, d'exciter leurs réclamations respectueuses, d'inviter les Grands à les seconder, & d'inspirer au Roi le desir de

les entendre & d'instruire sa religion surprise, ils se réduisirent à de nouvelles Remontrances, que le Monarque ne lut pas plus que les précédentes, qui ne parurent dans le public que comme des écrits ténébreux & criminels, ils redoublèrent, au contraire, de zèle dans leurs fonctions & firent dire qu'ils avoient besoin de ce coup de fouet. M. le Chancelier eut ainsi le tems de travailler à l'aise à l'exécution de la régénération de la Magistrature, de corrompre, d'intimider une partie de ces mêmes Parlemens. En moins d'un an ils furent tous supprimés & recréés; & l'on vit remonter sur ces mêmes fleurs-de-lys des Magistrats qui, naguere, avoient couvert d'une flétrissure indélébile ceux qui oseroient s'y introduire par une pareille lâcheté. Un Corps entier d'entre eux, oubliant sa morgue, de Tribunal Souverain qu'il étoit avant, consentit à n'être plus qu'une Cour subalterne (g).

L'abolition de la vénalité des Charges, & la Justice gratuite, sont les motifs imposans que je vois annoncés dans tous les Edits de S. M. Mais ces prétextes illusoires se dissipent à la discussion. Il ne faut pas moins aujourd'hui qu'autrefois, une faveur particulière, un agrément, pour être reçu dans une des places de la Magistrature nouvelle; & de même qu'au paravant le refus du Chef de la Justice ou de la Compagnie où l'on vouloit entrer, en ex-

(g) Le Parlement de Douay, recréé comme Conseil Supérieur ressortissant au Parlement de Paris.

cluoit l'homme le plus en état de payer son office, ainsi actuellement l'intrigue ou la cabale, les manœuvres les plus honteuses peuvent y porter le sujet inepte ou infâme. D'ailleurs, il y a dans la position actuelle des choses une discordance ridicule & bizarre. Les places des Cours Supérieures ne sont plus qu'en Commission, & toutes celles de la Magistrature inférieure sont encore en Charges. (h) A vous dire vrai, on ne croit pas que cet arrangement dure. L'Etat grévé d'un Capital de plus de cent millions de dettes, portant cinq millions de rentes pour ces Offices supprimés qui ne coûtoient pas 500,000 livres au Roi, est une considération qui tôt ou tard fera rétablir la vénalité. C'est une tournure que s'est ménagé le Gouvernement pour avoir dans un moment de crise soudain une ressource de finance considérable en recréant ces mêmes Charges. Enfin comment s'opéreront les remboursements, s'ils s'effectuent jusqu'au dernier terme? C'est par une augmentation de Tailles sur les différentes Provinces : en sorte que la suppression de la vénalité, & la justice gratuite ne sont réellement que des sources de nouveaux impôts. Vous en ferez mieux convaincu par l'Arrêté récent d'un de ces Parlemens du jour, dont le témoignage ne doit pas être suspect. Voici ce que dit celui de Bordeaux dans

(h) Le Châtelet de Paris, entièrement supprimé, a été recréé en Charges, ainsi que quantité d'autres Tribunaux subalternes.

son enrégistrement de la Déclaration, concernant son remboursement. (i)

..... „ Et néanmoins ladite Cour a délibéré qu'il fera fait audit Seigneur Roi de „ très-humbles & très-respectueuses Remontrances, à l'effet de lui représenter que les vues „ dont il a paru animé pour l'intérêt de ses „ sujets, & le désir qu'il a témoigné de leur „ procurer une Justice gratuite, ont été élués „ de la manière la plus onéreuse pour eux, „ en ce que dans le moment que cette gratuité a été annoncée & que les Magistrats „ ont cessé de percevoir les émolumens accoutumés, les Droits de Greffe, de Contrôle „ & autres qui se perçoivent sur les Actes judiciaires, ont été si prodigieusement augmentés par les huit sols pour livre, que les frais „ de Justice excèdent de beaucoup ce qu'il en „ coûtoit auparavant, & avant la suppression „ des Epices & Vacations, &c. „

Si vous me demandez maintenant ce que c'est que le Parlement de Paris, ou le *Nouveau Tribunal*, comme s'obstinent à le nommer les gens qui ne veulent pas encore le reconnoître, tant que les Princes & les Pairs ne l'avoueront point, je vous répondrai qu'il est composé

(i) Déclaration du Roi, concernant le remboursement des quittances de finance, provenant de la liquidation des offices du Parlement de Bordeaux, & de la Jurisdiction de la Table de marbre établie près ledit Parlement, supprimés par les Edits des mois d'Août & Octobre 1771. Donnée à Versailles, le 22 Mai 1773, & enregistrée au Parlement de Bordeaux le 2 Août dudit an.

d'une Cour rivale, du Grand Conseil fondu dans celle-ci, de quelques Transfuges de la Cour des Aides d'Avocats peu connus au Palais, de Prêtres dévoués à l'Archevêque de Paris, & de différens particuliers ramassés dans les Provinces. Vous concevez aisément que tous ces personnages ne peuvent être bien illustres, ni même bien opulens; qu'il faut, pour braver ainsi le préjugé public, n'avoir pas grand chose à perdre. Au reste, ce n'est pas là précisément ce qui constitue le bon Juge. S'ils n'affichent pas, comme leurs prédécesseurs, un grand luxe; s'ils ne sont point dissipés, répandus dans les cercles brillans, cités pour des héros de galanterie, ils pourroient n'être pas moins respectables. Semblables aux anciens Sénateurs de Rome, qui après avoir dicté des loix au Capitole, rentroient dans la simplicité d'une vie bourgeoise, ceux-ci pourroient, après avoir pesé les grands intérêts du Royaume dans leurs assemblées de Chambres, venir manger leurs légumes au coin de leur feu (*k*) & jouir d'une obscurité précieuse. Mais j'entends de tous côtés se récrier sur leur ineptie, leur ignorance des Loix. Il est peu de leurs Arrêts qui ne soient portés au Conseil & cassés. (*l*) C'est ce qui rassure M. le Chancelier. Il pourroit d'abord, en génie transcendant, dire que son

(*k*) On se rappelle le trait de l'histoire Romaine, relatif à cette circonstance.

(*l*) On a prétendu qu'il y en avoit eu 22 de cassés pendant le voyage de Compiègne.

Ministère est de donner des Juges à la Nation, qu'il importe peu dans la Politique que tel ou tel particulier gagne sa cause: mais aux talens du Ministre qui voit les choses en grand, il joint un esprit de justice & d'humanité, qui veut que les vertus gouvernent avec lui; s'il gémit du sort des plaideurs malheureux opprimés malgré leur bon droit, il se console, dans l'espoir de rectifier bientôt un jugement inique. C'est sans doute par cet amour de l'ordre qu'il a voulu qu'un Magistrat (*m*) accusé de prévarication, soit justifié d'une manière éclatante: épisode long & précieux de l'histoire du nouveau Parlement, que je me réserve à vous détailler dans une Lettre suivante. Au surplus, si malgré les espérances de certains enthousiastes, ce tribunal prend consistance, il se régénérera insensiblement, & la postérité seroit aussi bien jugée que l'étoient nos peres.

Après le Parlement vient la Chambre des Comptes. Si l'on en croyoit même les Membres de cette dernière, elle marcheroit de paire avec lui. Elle prétend que leur antiquité est commune, & que, sortis d'une seule origine, nos Rois leur ont reparti des fonctions différentes (*n*)

(*m*) M. de Goetzman, Conseiller de Grand-Chambre.

(*n*) Voyez les différentes pièces, concernant la contestation de la Chambre des Comptes avec le Parlement, très-bien faites & imprimées au nombre de trois: 1°. Précis sur les prétentions élevées contre la Chambre des Comptes par les Arrêts du

Elle produit ses fastes, comme chargés des plus grands noms de ce tems-là. Son détail étoit alors de vérifier les comptes de la maison de nos Rois, aujourd'hui d'examiner toute la comptabilité des finances. Vous voyez que c'est une affaire de calcul simplement, & certes, s'il n'est pas bien fait, il y auroit bien de la négligence. Les Comptes sont d'abord visités parce qu'on appelle les *Auditeurs*; ils sont remis ensuite aux *Correcteurs*, qui, suivant que le mot le porte, revoient, corrigent. Enfin ils sont produits devant les *Maîtres & Présidens*, qui jugent. Toute cette hiérarchie forme un nombre de Charges considérables (o) & fort lucratives. Un bon Bourgeois de Paris, un Marchand de la rue St. Denis, après avoir gagné beaucoup de bien, y met ordinairement son fils pour le dégrader (p) : ce qui donne en général peu de vénération pour ce tribunal, où d'ailleurs il n'y a pas une grande masse de lumières. Vous jugerez aisément de ce qui en est par la réponse d'un des nouveaux candidats (q) que ses confrères turlupinoient pour

Parlement, des 6 Septembre 1766, 3 & 23 Février 1769. 2°. Observations de la Chambre des Comptes sur les Arrêts du Parlement du 6 Septembre, &c. concernant sa juridiction. 3°. Le Requisitoire de M. le Procureur général à cette occasion, & le nouvel Arrêt de la Chambre intervenu sur celui du Parlement du 23 Février.

(o) Il y a 14 Présidens, 40 Maîtres, 80 Correcteurs, 80 Auditeurs, &c.

(p) Ces Charges donnent la noblesse au premier degré.

(q) M. Brochant.

son ineptie : *Eh ! Messieurs*, leur répondit-il, si j'avois eu de l'esprit, m'auroit-on mis parmi vous ? La Chambre des Comptes, par essence, ne s'occupant que de l'extérieur & de la forme, est encore plus rigoureuse que les autres Compagnies sur tout ce qui est étiquette. Dans toutes les Cérémonies publiques où elle se trouve en regard avec le Parlement, elle a toujours la gauche : depuis une contestation élevée à ce sujet, que nos Rois n'ont voulu décider que provisoirement en faveur du dernier, la première a fait grand bruit, a voulu se distinguer. Quelques-uns de ses Membres, pour sortir de l'obscurité où ils étoient, ont essayé de faire des tentatives. En voici une qui vous mettra plus au fait que mes explications, du peu de considération où est la Chambre.

» Un Auteur, dans un livre intitulé : *Mélanges historiques & critiques, contenant diverses pièces relatives à l'histoire de France*, avoit avancé que le Parlement étoit plus que suffisant pour administrer la justice à tous les sujets du Roi, & remplacer les Tribunaux chargés par état de veiller à l'établissement des impôts, à leur perception, la fidélité de leur maintenance & à leur exacte comptabilité : M. Perrot, Avocat-général de la Chambre des Comptes, jeune Orateur plein de talents, qui gémissoit de se trouver concentré dans un poste où il ne pouvoit déployer son éloquence, profita de cette occasion pour briller. Il échauffa les têtes des membres les plus fanatiques de la Compagnie, & tout bien préparé pour l'ex-

„ plosion qu'il vouloit produire, il fit un Re-
 „ quisitoire vigoureux contre cet écrit qu'il
 „ qualifia de Libelle, & provoqua un Arrêt
 „ de la Chambre (r), qui supprima le livre,
 „ comme contraire à l'honneur & au respect dû
 „ à la Magistrature, & notamment à la Juris-
 „ diction de la Chambre. *Fait défenses à tous Im-*
 „ *primeurs, Libraires, Colporteurs & autres &*
 „ *notamment audit Hanzy le Jeune, d'imprimer,*
 „ *vendre ou autrement distribuer ledit Livre, à*
 „ *peine de 3,000 Livres d'amende, &c.*

„ Ce Requisitoire, assez bien fait dans son
 „ genre, monument précieux d'un homme pu-
 „ blic, qui par les circonstances n'est pas dans
 „ le cas de porter beaucoup la parole à un Tri-
 „ bunal muet, resta quelque temps dans une
 „ obscurité qui le mit à l'abri de la censure. Ce
 „ n'étoit pas ce que vouloit son auteur, moins
 „ curieux de repos que de célébrité. Il le ré-
 „ pandit avec tant de profusion, que plusieurs
 „ Membres du Parlement y firent enfin atten-
 „ tion. Ils y observerent beaucoup de choses à
 „ redire : ils trouverent mauvais que ce Magis-
 „ trat, pour réfuter l'affertion de l'auteur du
 „ Livre supprimé, que le Parlement pouvoit faire
 „ les fonctions de la Chambre, récriminât, &
 „ prétendit à son tour que la Chambre pourroit
 „ remplir les fonctions de cette Cour ; qu'il s'im-
 „ miscât de la haute Police, en détaillant les
 „ différens endroits de l'ouvrage non relatifs à
 „ son Ministère & à sa Jurisdiction ; qu'il en

„ attaquât les maximes prétendues contraires à
 „ notre Législation, à la Politique, à la Mo-
 „ rale, à la Religion ; qu'il voulût même en
 „ discuter les points théologiques, comme si
 „ toutes ces matieres étoient de sa compétence.
 „ Mais on se contenta d'abord de mortifier la
 „ Chambre par une instigation secrète à des
 „ Avocats (s) qui devoient y plaider, de ne
 „ point paroître à ce Tribunal, sous prétexte
 „ qu'il n'avoit point d'auditoire, que ses Ar-
 „ rêts n'étoient point rendus à l'audience &
 „ qu'il ne formoit qu'un simple Barreau. Quoi-
 „ que cette Cour ne fût pas souvent dans le
 „ cas d'entendre des Orateurs, ce refus la scan-
 „ dalisa beaucoup, d'autant que les anciens se
 „ rappelloient très-bien en avoir vu des exem-
 „ ples. Le premier Président (t) eut à cet égard
 „ une explication avec le Bâtonnier (u) qui
 „ lui déclara que l'Ordre défavoit absolu-
 „ ment la conduite des deux Avocats en ques-
 „ tion ; que leur opiniâtreté étoit d'autant plus
 „ inconsidérée, qu'ils n'en avoient point com-
 „ munié avec leurs confreres ; qu'il n'y avoit
 „ eu à cet égard aucune Délibération, & que
 „ c'étoit absolument contraire aux maximes &

(s) Mrs. Turgot & Aubry.

(t) M. de Nicolai. C'est le 9me. du nom. Cette
 famille occupe successivement la place, sans inter-
 ruption, depuis 1506.

(u) Le Bâtonnier est un Avocat élu chaque année
 pour présider l'Ordre. Il est choisi ordinairement
 entre les anciens. Il est *Primus inter Pares*.

(r) Du 23 Novembre 1768.

„ usages de l'Ordre. Que celui-ci pénétré de
 „ respect pour le Parlement, n'étoit pas fait
 „ cependant pour en recevoir toutes les infi-
 „ nuations ; qu'il ne se prêteroit nullement à
 „ sa jalousie, & n'entreroit pour rien dans la
 „ querelle des deux Cours.

„ Enfin le Parlement s'expliqua, & donna,
 „ les Chambres assemblées, un Arrêt (x) de
 „ suppression du livre, où il enveloppa la Cham-
 „ bre dans son animadversion, la décida totale-
 „ ment incompétente en matière de Police,
 „ jugea son Arrêt comme non venu, & la
 „ réduisit dans ses vraies limites, c'est-à-dire,
 „ à la ligne de compte. Cet Arrêt avoit été
 „ précédé d'un Réquisitoire de l'Avocat-géné-
 „ ral Seguier. Il y employoit le persiflage com-
 „ me l'arme la plus propre à combattre la
 „ morgue d'une Cour, depuis long-tems la ri-
 „ sée du Public, & qui le devint encore plus
 „ par le ridicule dont il la couvrit en cette
 „ occasion. Les gens les plus sages parmi elle
 „ étoient d'avis d'étouffer une querelle aussi in-
 „ décente, mais les fanatiques prévalurent. Un
 „ Président fougueux (y) dénonça l'Arrêt du
 „ Parlement, & la Compagnie en rendit un
 „ autre qui déclara celui du Parlement nul &
 „ non venu (z), comme rendu sans pouvoir
 „ ni juridiction, en ce qu'il attaquoit l'auto-
 „ rité de la Chambre & prétendoit en fixer

(x) Du 3 Février 1769.

(y) Le Président du Tillet.

(z) Le 22 Février 1769.

„ les

„ les limites ; ordonnoit à toutes personnes de
 „ reconnoître la Jurisdiction de la Chambre
 „ dans toute l'étendue où elle l'avoit précé-
 „ demment exercée, conformément aux Edits
 „ & Ordonnances, & qu'à la requête & dili-
 „ gence du Procureur-général du Roi, le pré-
 „ sent Arrêt seroit imprimé, & envoyé aux
 „ Bailliages & Sénéchaussées du Ressort, pour
 „ y être publié & affiché, &c.

„ Deux jours après le Parlement, justement
 „ indigné de l'entreprise téméraire de la Cham-
 „ bre des Comptes & de son audace à lutter
 „ contre lui, & à vouloir non-seulement mar-
 „ cher son égale, mais affecter une supério-
 „ rité en annulant ses Arrêts, se hâta d'arrê-
 „ ter cette témérité, en faisant défenses aux
 „ Substituts du Procureur-général du Roi dans
 „ les Bailliages & Sénéchaussées du Ressort,
 „ de requérir la lecture, publication & enrê-
 „ gistrement de l'imprimé ayant pour titre :
 „ *Extrait des Registres de la Chambre des Comp-*
 „ *tes du 21 Février 1769, & aux Officiers des-*
 „ *dit Bailliages, &c. de l'enrégistrer ; en leur*
 „ *ordonnant d'envoyer ledit Imprimé au Greffe*
 „ *civil de la Cour, & toutes autres pieces*
 „ *semblables qui leur auroient été ou leur se-*
 „ *roient adressées à l'avenir au nom de la*
 „ *Chambre. Enjoignant de veiller à ce que le-*
 „ *dit Imprimé ne fût distribué, affiché ni im-*
 „ *primé dans leur Ressort. Faisant défenses à*
 „ *tous Libraires, & notamment à Cellot, (l'Im-*
 „ *primeur de la Chambre des Comptes) d'im-*
 „ *primer, vendre & débiter ledit Imprimé,*

Tome I,

F

„ sous peine de punition exemplaire. Ordonnant que les Exemplaires restans chez ledit Cellot seroient saisis par un Sergent de la Cour, à la requête du Procureur-général du Roi, pour être apportés au Greffe de la Cour & y être supprimés.

„ La Cour rivale ne pouvant résister à la puissance du Parlement, se trouvant dénuée des moyens de faire exécuter un nouvel Arrêt, faute d'imprimeur, de crieurs, d'afficheurs & de suppôts pour le recevoir & le mettre en vigueur, sentit enfin son insuffisance & eut recours au Souverain. Le Conseil, qui n'étoit pas alors fâché de voir le Parlement changer d'objet, & de le distraire du monopole qui l'occupoit cette année, laissa traîner la décision en longueur. Pendant ce tems d'autres scènes plus risibles se passaient en Province, où les Chambres des Comptes, par une association générale, luttoient aussi contre les Parlemens. La querelle s'envenimait sur-tout à Aix. La Chambre des Comptes, lassée de ne recevoir aucune réponse de la Cour, prit le parti de rendre un Arrêt, & tous les Membres furent en Corps & militairement accompagner & escorter l'afficheur qui en étoit le porteur. Quelques-uns, Chevaliers de St. Louis, encore remplis d'une ardeur belliqueuse, avoient ouvert cet avis, & s'étoient chargés de conduire la marche & les évolutions. Mais cette farce pouvoit, à raison de l'éloignement & de la fermentation des têtes méridionales, s'excuser en

„ Province, & auroit été trop scandaleuse dans la Capitale & presque sous les yeux du Souverain. La Chambre des Comptes de Paris, bien loin de se laisser aller à un pareil vertige, se calma, elle exposa ses titres dans des écrits lumineux, & sans doute elle auroit eu gain de cause entièrement, si le Chancelier n'eût été bien aise de maintenir la division. S'il rendit une réponse, ce ne fut que pour la forme, & jusqu'à ce qu'il pût faire valoir le levain d'animosité qu'il laissoit dans le cœur de Mrs. de la Chambre; il espéroit qu'il fermenterait au besoin, & pourroit les disposer à remplacer le Parlement anéanti. En effet, quand il eut porté le coup mortel à celui-ci, quoique peu auparavant il eût refusé pour le Conseil un Membre de la Chambre (a) sous le prétexte qu'il falloit avoir fait un Noviciat de quelques années dans une Cour de Magistrature, & que la Chambre des Comptes n'en étoit point une (b), il négocia avec elle pour l'installer à la place de son rival : ce qui prouve combien alors il étoit dénué de ressources. Cette Compagnie, soit qu'elle eût peur des *Revenans*, comme on s'exprimoit vulgairement alors, soit qu'elle se rendit jus-

(a) Le Sr. Fautras, Correcteur.

(b) Autrefois il n'étoit point nécessaire d'avoir fait son droit pour être Membre de la Chambre des Comptes, & nos Rois leur donnoient le titre de *gens ignares & non lettrés*,

„ tice & sentit son insuffisance, ou par intérêt
 „ mieux entendu, ou enfin par un sentiment de
 „ générosité, dont la suite a pourtant trop prouvé
 „ qu'elle n'étoit guere susceptible, se refusa à
 „ toutes les avances du Chef suprême de la Ma-
 „ gistrature. Bien plus, animée par l'exemple
 „ courageux d'une autre Cour, elle prit des
 „ Arrêtés assez fermes & se porta à des dé-
 „ marches hostiles. (c) Mais la destruction de
 „ celle-ci l'intimida bientôt, & l'Orateur de
 „ cette Compagnie, dont on a déjà parlé,
 „ ayant voulu se signaler au Lit de Justice tenu
 „ par le Comte de la Marche (d), fut mis au
 „ Donjon de Vincennes, sans qu'elle fît à cet
 „ égard les démarches vigoureuses qu'exigeoit
 „ cet attentat du Ministère contre un de ses
 „ Membres les plus distingués. Une terreur
 „ panique répandue à propos au milieu d'eux
 „ par les émissaires de M. de Maupeou, leur
 „ fit craindre aussi leur destruction, & ils pré-
 „ férèrent d'exister, d'une manière quelconque,
 „ à une suppression glorieuse. C'est cet amour
 „ désordonné de leur être qui les a engagés à

(c) Le 22 Mars 1771, cette Cour étant allée aux
 grands Augustins, où se chanta un *Te Deum* en mé-
 moire de la réduction de Paris, & ayant trouvé
 installé le Conseil, tenant alors le Parlement, lui
 refusa le salut, se retira & vint faire des Arrêtés, &c.

(d) Le 3 Juillet ce Prince vint faire enrégistrer
 les Edits qu'avoit refusé la Chambre. M. Perrot,
 Avocat général, après un discours pathétique & vir-
 goureux, au lieu de requérir l'enregistrement, con-
 clut au contraire,

„ recevoir avec résignation les coups sensibles
 „ que leur porta dans le même tems le Contrô-
 „ leur général du côté de la bourse. Ces Of-
 „ fices passèrent : pour rendre au moins le de-
 „ nier dix, c'est-à-dire, un intérêt plus fort
 „ que quantité de Charges de finances. Au lieu
 „ de les supprimer tout-à-fait, suivant le vœu
 „ général, le cri public, attendu leur inutilité
 „ & la surcharge dont ils sont pour l'Etat, par
 „ un ménagement que personne n'a connu, on
 „ s'est contenté de leur soustraire certains re-
 „ venans bons, qui ont diminué de beaucoup
 „ le casuel de ces especes de Canonicats de la
 „ Magistrature. Ils ont eu recours aux plus
 „ basses supplications : on a vu leur Chef,
 „ blanchi sous 40 ans de travaux, au lieu de
 „ porter directement les plaintes de la Cour
 „ au Roi, négocier furtivement avec le Mi-
 „ nistre, & renvoyé par celui-ci à son Com-
 „ mis, capter la bienveillance de ce valet in-
 „ solent, (e) comme un vil financier. Enfin,
 „ à force de souplesses, d'humiliations, de re-
 „ buffades, la Chambre est à peu-près sur le
 „ même pied de lucre qu'elle étoit auparavant,
 „ mais a perdu tout l'honneur qu'elle s'étoit
 „ fait dans l'origine des troubles. Celle d'Aix,
 „ moins honteuse que celle de Paris, n'a pas
 „ craint de passer toute entière (f) à la place

(e) Le Sr. le Clerc, premier Commis du Trésor
 Royal.

(f) Sauf M. de Charleval, Président, & MM. de
 Murat & de Tournefort, nommés Conseillers, qui
 ont refusé.

„ du Parlement de cette ville , & de remplir
 „ des fonctions auxquelles elle ne s'étoit ja-
 „ mais exercée. La seule Chambre des Comptes
 „ de Rouen s'est signalée dans la catastrophe
 „ générale de la Magistrature , & prenant fait
 „ & cause pour le Parlement de cette ville , a
 „ fait entendre sa voix éloquente. Elle a adressé
 „ au Roi des Remontrances , chef-d'œuvre de
 „ noblesse , de pathétique & de fermeté , & a
 „ voulu s'enfouir ensuite avec lui dans le
 „ tombeau des Loix. Par une lâcheté plus mé-
 „ prisable encore , celle de Paris n'a pas craint
 „ de s'enrichir des dépouilles de cette Cour ,
 „ plus illustre dans sa chute glorieuse , que l'au-
 „ tre qui s'élevait ainsi sur ses ruines (g) ”.

Je vous ai dit plus haut , mon cher compa-
 triote , qu'on attribuoit ici toute la première
 fermeté de la Chambre des Comptes de Paris
 à l'exemple admirable d'une autre Cour. C'est la
 Cour des Aides , le troisième Tribunal souve-
 rain de France. Son origine remonte aux États-
 généraux , auxquels il doit son institution. Elle
 étoit de s'opposer constamment au génie fiscal ,
 d'en arrêter les entreprises , les injustices , les
 vexations , de défendre enfin la Nation contre
 les Traîtres , & de veiller aux surprises mul-
 tipliées qu'ils font sans cesse à la Religion du
 Roi. Malheureusement il a bien dégénéré de
 son essence. Depuis long-tems il n'avoit plus été

(g) Toute la Comptabilité sous l'inspection de la
 Chambre des Comptes de Rouen , a été remise sous
 celle de la Chambre de Paris.

formidable aux fermiers du Roi : soudoyé par
 eux , il leur avoit été en quelque sorte ven-
 du : les Ministres des finances l'avoient fait
 mouvoir ou s'arrêter à leur gré. Mais un de
 ces Magistrats rares , un de ces personnages
 uniques , tels que la Nature est des siècles à
 les former , ayant été placé à la tête de la Com-
 pagnie , il l'avoit insensiblement purgée des Mem-
 bres qui la déshonoroient ; il avoit rectifié l'es-
 prit , épuré le cœur des autres ; il les avoit
 animés de cette vertu républicaine dont il étoit
 enflammé lui-même : doué d'un génie pénétrant
 & actif , d'une éloquence mâle & imposante ,
 il avoit fait passer en eux son patriotisme intré-
 pide. La Cour des Aides , sous M. de Malef-
 herbes (h) , étoit devenue l'asyle du pauvre &
 de l'opprimé. Elle commençoit à se ressouvenir
 de ce qu'elle avoit été , & non contente de
 fatiguer le Roi par des Remontrances vigou-
 reuses & multipliées , elle refusoit tous les en-
 régistremens incompatibles avec son devoir &
 son zèle. Les prédécesseurs récents du Contrô-
 leur-général actuel en avoient éprouvé les con-
 trariétés , & celui-ci craignoit que cette Cour ,
 ne connoissant pas assez la nécessité de ses opé-
 rations violentes & leur utilité future , ne l'em-
 barraçât dans sa marche , dont le secret & la
 rapidité ne pouvoient admettre des surveillans
 incommodes. D'un autre côté , le Conseil étoit
 las de lutter sans cesse contre l'activité , l'austé-

(h) Lamoignon , nom cher & ancien dans la Ma-
 gistrature.

rité d'un Tribunal, dont il annulloit facilement les Arrêts, mais qui ne cessoit d'en rendre de nouveaux & de jeter ainsi aux yeux des Peuples de l'odieux sur tant de cassations. Enfin M. le Chancelier, bien loin de trouver en lui les dispositions propres à seconder son projet, n'y voyant qu'une obstination dangereuse à le critiquer, à le traverser, à le combattre, à le faire échouer, proposa au Roi de supprimer aussi cette Cour, & de la réunir au Parlement : ce qui a été effectué. On prétend que depuis les Fermiers-généraux ont senti le besoin de sa récréation, & sollicitent pour qu'on la rétablisse, préférant encore la sévérité d'un Tribunal actif, à l'inertie d'un autre sans vigueur & sans lumières.

Le Grand Conseil, autrefois la quatrième Cour Souveraine de cette Capitale, n'existe plus par sa transfusion dans le Parlement. A l'en croire, son origine étoit aussi ancienne que la Monarchie; car ici la manie des Corps, comme celle des particuliers, est de se perdre dans la nuit des tems. Un usage que ce Tribunal avoit conservé, atteste pourtant son antiquité. Le mardi gras, M. M. s'assembloient & jouoient aux dez; cérémonie bizarre, mais expresse, en ce qu'elle annonçoit aux plaideurs l'incertitude des Arrêts de l'aveugle Thémis. Quoi qu'il en soit, les Parlemens ne datoient la naissance du Grand Conseil que de l'Édit de 1497 (i).

(i) Voyez les Remontrances du Parlement de Grenoble, du 10 Avril 1756.

Comme il étoit destiné à connoître des évocations, des attributions faites à leurs dépens, il étoit un Tribunal odieux : il étoit spécialement occupé aux matières bénéficiales, aux affaires du Clergé, des Moines. Les Jésuites qui récussoient les autres cours comme Jansénistes, avoient fait porter leurs causes à celle-ci. Les Parlemens ne donnoient point le nom d'Arrêts à ses jugemens, ils les qualifioient d'*Ades*. Celui de Paris l'appelloit une *Commission perpétuelle & permanente, une Chambre criminelle ou de Justice*, à laquelle il contestoit le ressort, le territoire, la juridiction. Le Ministère, qui regardoit, au contraire, le Grand Conseil comme un Tribunal Royal que sa politique devoit soutenir, pour effrayer continuellement le Parlement, y envoyoit de tems en tems des Loix à enrégistrer, quand il craignoit l'opposition du premier. C'est ainsi qu'en 1755 il y fit porter une Déclaration concernant les troubles qui agitoient l'Église & la Magistrature (k), mais dont la forme emporta bientôt le fonds, car le Grand Conseil ayant ordonné par son enrégistrement, que ladite Loi seroit envoyée à tous les Tribunaux inférieurs pour y subir la même formalité, ceux-ci ne voulurent pas le reconnoître, & le grand nombre des Parlemens réclama contre un attentat aussi formel, fait au nom du Roi, à l'autorité du Roi même, par la promulgation insolite d'une Loi qui n'avoit pas reçu sa sanction légitime, en passant par leur or-

(k) Elle est du 10 Octobre 1755.

gane. Celui de Paris, plus ardent par la présence de l'ennemi, ordonna que les Princes & les Pairs seroient convoqués pour aviser à ce qu'il y avoit à faire dans cette subversion totale des formes & des regles. La Cour, toujours soigneuse d'éviter les assemblées d'éclat, s'opposa, suivant l'usage, à celle-ci, & sans décider la contestation la laissa traîner en longueur. On faisoit toujours dire à S. M. qu'elle étoit très-contente de son Grand Conseil, qu'elle vouloit le maintenir dans toute son autorité; on lui faisoit rendre des Arrêts de cassation contre la résistance du Parlement. Mais celui-ci ayant la force exécutive dans l'ordre judiciaire, annulloit les divers actes d'un Tribunal abusif & illusoire, jusqu'à ce que, las d'être le jouet de la Cour, l'épouvantail vain dont elle se servoit pour inquiéter le Parlement, le Grand Conseil donna ses démissions (1). Les choses restèrent dans cet état pendant plus de deux ans, & les rivaux de ce Tribunal triomphoient de son anéantissement. Il étoit trop utile pour servir de contre-poids à leur autorité: il a été rétabli au commencement de 1768, sous une nouvelle forme, qui ne l'a pas rendu moins précaire, moins chancelant. En effet, peu de mois après le Parlement de Paris l'a de nouveau molesté, & la crise a été telle, que les Princes & les Pairs ont été une seconde fois invités de venir prendre leur place, afin de s'opposer à la réintégration de ce Tribunal, dont

(1) En 1765.

les États d'Orléans & de Blois poursuivoient la suppression (m), & dont l'existence devoit alarmer les Loix & leurs Ministres, tant qu'il subsisteroit. Vous concevez que cette guerre soutenue ne pouvoit que disposer favorablement le Grand Conseil à profiter de l'occasion de l'éteindre, par l'anéantissement total de son ennemi. Lors donc que toutes les Cours gémissaient sur les malheurs du Parlement & réclamoient en sa faveur, lui seul s'est tenu dans le silence, & M. le Chancelier augurant bien de cette inaction, a tourné ses vues sur lui pour remplacer la Compagnie supprimée. Quelques Membres cependant ont eu la générosité de ne pas vouloir s'enrichir des dépouilles d'une Cour outragée; ils ont refusé formellement de remplir les nouvelles fonctions auxquelles on les destinoit, & les fastes de la Magistrature consacreront sans doute à la postérité un héroïsme aussi sublime.

Au-dessus de toutes ces Cours est le Conseil. Mais cette prétention de supériorité lui a toujours été contestée par les premières. Le Parlement ancien avoit si peu de vénération pour lui, que lorsqu'au Palais on vouloit tourner en ridicule un mauvais Logicien, on disoit : *il raisonne comme un Arrêt du Conseil*. C'étoit passé en proverbe. Le Conseil se divise en diverses branches, suivant les matières qu'on y agite. Celles d'État son traitées entre le Roi

(m) Arrêté du Parlement de Paris, les Princes & les Pairs y séans, du 1 Juillet 1768.

& les Ministres seulement. Celles de l'intérieur du Royaume sont portées au Conseil des Dépêches, où après S. M. siege le Chancelier; ainsi qu'à celui des Finances, du Commerce, &c. A ces derniers assistent quelques Conseillers d'État, suivant le Brevet particulier & spécial qu'ils en ont. Ces Conseillers d'État sont en grand nombre. Ce titre n'est quelquefois qu'honorifique, sans fonctions, la récompense de longs services rendus dans la Magistrature. Les Maîtres des Requêtes, suivant que le titre l'exprime, rapportent les affaires des particuliers au Conseil; on les appelle *la matiere premiere*, parce qu'ils sont faits pour recevoir toutes les formes que l'on veut leur donner. Ces Messieurs sont tirés des Cours Souveraines & sur-tout des Parlemens. Par une variation trop ordinaire dans l'homme, on observe que les Membres de ces Compagnies, défenseurs les plus zélés des Loix & de la Liberté, deviennent souvent en cour les fauteurs les plus ardens du Despotisme. On ne sauroit compter la multitude d'Arrêts du Conseil qui se rendent dans une année. Les Ministres en promulguent chacun dans leur Département, & les premiers Commis abusent à leur tour de leur ascendant sur ceux-là pour profaner aussi le nom sacré du Roi. Delà une contradiction fréquente entre ces Arrêts, qui jugent souvent le contraire dans la même année, dans le même mois, dans le même jour. C'est pour sauver ce ridicule que le Ministre de la Marine a établi dans ses Bureaux un conciliabule de Jurisconsultes habiles,

qui examinent & discutent ceux rendus dans son Département, avant qu'ils deviennent publics.

C'est sur tout en matiere de finances que les décisions du Conseil se sont multipliées au point que le génie fiscal le plus délié se perd dans ce dédale infini. Les Arrêts du Conseil ont souvent été l'objet des Remontrances des Cours, qui ne les enrégistrent que revêtus des Lettres patentes, c'est-à-dire, du Sceau même de S. M. Autrement elles ne les reconnoissent que pour des *Jugemens*, c'est-à-dire, pour des décisions momentanées qui n'ont aucun caractère de Législation. Dès la premiere année de son érection le Parlement actuel a voulu suivre ces errements. (n) Mais un second Arrêt du Conseil, en cassant le sien, comme incompétemment rendu, a bientôt vengé l'honneur du premier, que ce nouveau tribunal qualifioit aussi de Jugement. M. M. rentrés dans leur devoir, ont respecté la correction qu'ils méritoient & ont laissé subsister la Loi du Conseil dans toute sa vigueur.

Le seul objet sur lequel les Parlemens reconnoissent la suprématie du Conseil, c'est à l'égard de leurs Arrêts rendus entre particuliers. Encore ne peut-il connoître que de la forme, il déclare qu'elle n'a point été suivie. Et elle est tellement de rigueur & minutieuse,

(n) Au mois de Septembre 1771, à l'occasion d'un Arrêt du Conseil concernant les arcometres ou pese-liqueurs.

qu'il est peu d'Arrêts qui ne soient susceptibles d'être cassés : mais il doit renvoyer pour la revision du fonds à une autre Cour Souveraine. Quelquefois même les Parlemens n'admettent-ils pas ces cassations. C'est ainsi que les Calas n'ont jamais osé faire afficher dans le ressort du Parlement de Toulouse l'Arrêt de réhabilitation de la mémoire du malheureux vieillard de ce nom.

En un mot, les Parlemens & le Conseil sont dans un état de guerre continuel & indécent. Il n'est que dans ce pays-ci où l'on voit ainsi le Roi armé contre le Roi, & deux Compagnies se combattant en son nom, faire parler S. M. tour-à-tour, & quelquefois ensemble, contradictoirement. Grâces aux principes établis par M. le Chancelier, cela n'arrivera plus, du moins de sitôt ! Une harmonie générale va régner entre le Conseil & les Cours nouvelles ; & ses Arrêts, si méprisés par les vieux Tribunaux, vont désormais tenir lieu de Lettres patentes, de Déclarations, d'Édits, vont avoir la vigueur des Loix les plus formelles & les plus antiques, vont être autant d'oracles, devant lesquels se courbera la Magistrature nouvelle !

Pour nous, mon cher Compatriote, tenons-nous-en à nos sages Magistrats, qui valent bien tous les Sénateurs François.

Je vous embrasse, ainsi que nos amis & concitoyens, avec cette affection patriotique, qui ne s'évapore point encore en moi, malgré la contagion du pays.

Paris, ce 1 Novembre 1773.

LETTRE IV.

Sur les Princes du Sang, les Ducs, la Noblesse, &c.

Je ne puis passer aux détails particuliers, mon cher Compatriote, sans vous dire un mot des personnages augustes qui, après la Famille Royale, (o) approchent le plus près du Trône, puisqu'ils en sont les héritiers naturels. Je vois d'abord le Duc d'Orléans : c'est le petit-fils du Régent. Il a le titre de *premier Prince du sang*. En cette qualité, le Roi a bien voulu lui conserver une Maison & un Conseil entretenu par S. M., car son père avoit déjà perdu la désignation d'*Altesse Royale*, la prérogative d'avoir des Gardes, &c. honneurs réservés seulement aux freres du Roi, & que n'avoit eu le fils de *Monsieur* (p) que par une bienveillance particuliere de Louis XIV. Ce Prince passe pour être riche : (q) il tient un grand état de Maison. Deux choses distinguent son Palais (r) & caractérisent sa magnificence : un

(o) Par *Famille Royale* on entend simplement celle du Roi regnant : c'est-à-dire ses descendans. Ses autres parens sont désignés sous le nom de *Princes du Sang*.

(p) Le frere aîné du Roi se distingue par le titre de *Monsieur*, tout court.

(q) Il a environ quatre millions de rentes.

(r) Appellé le Palais Royal.